



## EVALUATION FINALE DU PROGRAMME CONJOINT « APPROCHE INTEGREE DE SECURITE HUMAINE POUR RENFORCER LA PREVENTION, LA PROTECTION ET LA MIGRATION MIXTE VERS LE GABON» (Avril 2021-Décembre 2023)



UNICEF-Gabon /Fanja Alida/2023- Enfants du centre de transit CAPEDS soutenus par UNTFHS

### FINANCEMENT UNTFHS

Evaluation commanditée par l'UNICEF Gabon

Réalisée par : M. Guennolet BOUMAS NGABINA, Consultant national

Mai 2024

## REMERCIEMENTS

Le consultant pour l'Évaluation finale du Programme conjoint « Approche intégrée de sécurité humaine pour renforcer la prévention, la protection et la migration mixte vers le Gabon », tient à remercier les Responsables des Agences du Système des Nations Unies (SNU), notamment UNICEF, UNODC, OIM et UNHCR pour la très grande importance accordée au processus et la mise à la disposition des moyens et de l'appui nécessaire à la réussite de cette évaluation.

Nos remerciements se dirigent particulièrement aux points focaux du programme conjoint auprès de : l'UNICEF, l'UNODC, l'OIM, et l'UNHCR, qui ont suivi de très près l'évolution de ce travail, et qui ont réalisé une assurance qualité de façon itérative. Ces derniers se sont totalement investis pour que cette évaluation soit conduite avec succès, dans le respect des normes et standards de l'UNICEF en matière d'évaluation.

Le consultant remercie les membres du Groupe de Référence, les points focaux de la Taskforce Migration sous le leadership de la DGI ainsi que les autres ministères étatiques pour leur disponibilité à partager la documentation nécessaire pour la réalisation de cette évaluation. Il s'agit notamment du : Ministère de la Justice, Garde des Sceaux, Ministère de la Santé et des Affaires Sociales, Ministère des Affaires Étrangères Chargée de l'Intégration Sous-Régionale et Des Gabonais de l'Étranger et du Ministère de l'Économie. Le groupe de référence a apporté des contributions significatifs à toute les phases de l'évaluation, y compris la validation du rapports de démarrage et rapport final.

Le consultant remercie profondément les organisations de la société civile (SIFOS, Arc-en-Ciel & Espoir, ONG MINE, Centre El JIREH, ONG SAMBA MWANA, ONG Synergies Enfants Gabon, ONG PRO-RNP, ONG Tabitha) pour leur disponibilité et l'accessibilité aux titulaires de droits avec une mention spéciale à la COFRAGA.

Les remerciements s'adressent également aux gestionnaires internes de cette évaluation au sein de l'UNICEF Gabon et WCARO qui ont soutenu le processus par la lecture et l'assurance qualité des livrables de l'évaluation, tout en apportant des commentaires et suggestions qui ont permis l'amélioration de la qualité du rapport final.

Enfin, le consultant exprime sa reconnaissance à l'égard de toutes les personnes rencontrées dans les différentes structures visitées, pour leur disponibilité, les informations communiquées, et l'intérêt accordé à cette évaluation.

N.B. Les opinions exprimées dans ce rapport d'évaluation, ainsi que les recommandations formulées, ne sont pas automatiquement alignées sur les perspectives de l'État gabonais et des agences des Nations Unies responsables du programme conjoint objet de l'évaluation. Il est important de souligner que ce rapport a été rédigé par un consultant indépendant.

## LISTE DES ACRONYMES ET DES ABRÉVIATIONS

<b>AEMO</b>	: Action éducation en milieu ouvert
<b>AFDH</b>	: Approche Fondée sur les Droits Humains
<b>ANPN</b>	: Agence Nationale des Parcs Nationaux du Gabon
<b>CAPEDES</b>	: Centre d'Accueil Pour Enfants en Difficulté Sociale
<b>CCC</b>	: Core Commitments for Children
<b>CEDEAO</b>	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CEEAC</b>	: Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale
<b>CEMAC</b>	: Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
<b>CNR</b>	: Commission Nationale pour les Réfugiés
<b>COFRAGA</b>	: Les Communautés Fraternelles du Gabon
<b>COFIL</b>	: Comité de Pilotage
<b>CPDs</b>	: Documents de Programme Pays
<b>CTRI</b>	: Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions
<b>CRA</b>	: Centre de Rétention Administratif de la DGDI au Ministère de l'Intérieur
<b>DGAC</b>	: Direction Générale des Affaires Civiles
<b>DGCL</b>	: Direction Générale des Collectivités Locales
<b>DGDI</b>	: Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration
<b>DGDH</b>	: Direction Général de Droit de l'Homme
<b>DGAS</b>	: Direction Général des Affaires Sociales
<b>DGF</b>	: Direction Général de La Famille
<b>DPASHO</b>	: Direction Provinciale des Affaires Sociales du Haut Ogooué
<b>DPASOM</b>	: Direction Provinciale des Affaires Sociales de l'Ogooué Maritime
<b>DPASWN</b>	: Direction Provinciale des Affaires Sociales du Woleu-Ntem
<b>FPN</b>	: Force de Police Nationale
<b>GEROS</b>	: Système mondial de surveillance des rapports d'évaluation
<b>IDH</b>	: Indice de Développement Humain
<b>MAE</b>	: Ministère des Affaires Étrangères
<b>MAECF</b>	: Ministère des Affaires Etrangères de la Coopération, de la Francophonie
<b>MOU</b>	: Memorandum of Understanding
<b>OCDE/CAD</b>	: Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique
<b>ODD</b>	: Objectifs de Développement Durable
<b>OIM</b>	: Organisation Internationale pour les Migrations
<b>ONG</b>	: Organisation Non Gouvernementale
<b>OSC</b>	: Organisations de la Société Civile
<b>OUA</b>	: Organisation de l'Union Africaine
<b>PDG</b>	: Parti Démocratique Gabonais
<b>PJ</b>	: Police Judiciaire
<b>PPL</b>	: Préfecture de Police de Libreville
<b>PTA</b>	: Plan de Travail Annuel
<b>UNDAF</b>	: United Nations Development Assistance Framework (UNDAF)
<b>UNSDCF</b>	: Plan-Cadre de Coopération pour le Développement Durable
<b>UNESCO</b>	: Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
<b>UNEG</b>	: Groupe d'Évaluation des Nations Unies
<b>UNHCR</b>	: Agence des Nations Unies pour les Réfugiés
<b>UNICEF</b>	: Fonds des Nations Unies Pour l'Enfance

<b>UNODC</b>	<b>: Office des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime</b>
<b>UNTFHS</b>	<b>: United Nations Trust Funds for Human Security</b>
<b>SNU</b>	<b>: Système des Nations Unies</b>
<b>SOP</b>	<b>: Standards Operating Procédures (Procédures opérationnelles standards)</b>

## TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	1
LISTE DES ACRONYMES ET DES ABRÉVIATIONS	2
LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES FIGURES	6
RESUME EXECUTIF	7
<b>1. CONTEXTE DE L’EVALUATION</b>	<b>11</b>
1.1. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ET DEMOGRAPHIQUE .....	11
1.2. CONTEXTE DE LA MIGRATION MIXTE AU GABON .....	12
1.2.1. <i>Les enjeux de la migration</i>	12
1.2.2. <i>Le trafic illicite de migrants et la traite des personnes</i>	12
1.2.3. <i>Le Cadre juridique relatif à la migration mixte</i>	14
1.2.4. <i>Défis majeurs relatifs à la migration mixte au Gabon</i>	16
1.3. CHANGEMENT DE CONTEXTE POLITIQUE ET IMPLICATIONS SUR LES PRIORITES DU PAYS .....	17
<b>2. OBJET DE L’EVALUATION</b>	<b>17</b>
<b>3. BUT DE L’EVALUATION</b>	<b>20</b>
<b>4. OBJECTIFS ET UTILISATEURS DE L’EVALUATION</b>	<b>21</b>
4.1. OBJECTIFS SPECIFIQUES .....	21
4.2. UTILISATEURS DE L’EVALUATION .....	21
<b>5. PORTEE DE L’EVALUATION</b>	<b>22</b>
<b>6. CRITERES ET QUESTIONS D’EVALUATION</b>	<b>22</b>
6.1. QUESTIONS D’EVALUATION .....	22
6.2. EVALUABILITE.....	24
<b>7. APPROCHE ET METHODOLOGIE DE L’EVALUATION</b>	<b>25</b>
7.1. APPROCHE ET ETAPES METHODOLOGIQUES.....	25
7.2. JUSTIFICATION DE L’APPROCHE METHODOLOGIQUE .....	25
7.3. METHODES ET OUTILS DE COLLECTE.....	26
7.3.1. <i>Revue documentaire</i>	26
7.3.2. <i>Collecte des données qualitatives</i>	26
7.3.3. <i>Collecte des données quantitatives</i>	26
7.4. SELECTION DE L’ECHANTILLON D’INTERVENANTS .....	27
7.5. TRAITEMENT, ANALYSE ET ASSURANCE QUALITE DES DONNEES .....	28
7.6. ASSURANCE QUALITE .....	29
7.7. DIFFICULTES RENCONTREES ET MESURES DE MITIGATION .....	29
7.8. PRISE EN COMPTE DE L’EQUITE, GENRE ET DROITS HUMAINS .....	29
7.9. CONSIDERATIONS ETHIQUES ET PRINCIPE DE L’EVALUATION .....	30
<b>8. CONSTATS ET CONCLUSION PRELIMINAIRES PAR CRITERE D’EVALUATION</b>	<b>30</b>
8.1. PERTINENCE .....	30
8.2. COHERENCE .....	33
8.3. EFFICACITE.....	36
8.4. EFFICIENCE.....	46
8.5. IMPACT .....	49
8.6. DURABILITE.....	51
8.7. DROITS HUMAINS, INCLUSION SOCIALE, GENRE ET EQUITE .....	54
<b>9. CONCLUSIONS FINALES ET LEÇONS APPRIS</b>	<b>57</b>
9.1. RAPPEL SOMMAIRE DES CONCLUSIONS .....	57
9.2. LEÇONS APPRIS .....	59
<b>10. RECOMMANDATIONS</b>	<b>59</b>
<b>11. ANNEXES</b>	<b>61</b>

## LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Instruments juridiques internationaux, régionaux et sous-régionaux relatifs à la migration mixte .....</i>	<i>15</i>
<i>Tableau 2 : Rôles et contributions des différentes parties prenantes au programme conjoint .....</i>	<i>18</i>
<i>Tableau 3 : Cibles du programme conjoint par catégorie .....</i>	<i>19</i>
<i>Tableau 4 : Les utilisateurs et utilisations envisagées de cette évaluation .....</i>	<i>21</i>
<i>Tableau 5 : Critères et questions d'évaluation .....</i>	<i>23</i>
<i>Tableau 6 : Critères choisis d'évaluabilité du programme conjoint UNTFHS .....</i>	<i>24</i>
<i>Tableau 7 : Réalisations selon la stratégie d'échantillonnage .....</i>	<i>27</i>
<i>Tableau 8 : Difficultés et mesures de mitigation .....</i>	<i>29</i>
<i>Tableau 9 : Résultats attendus produits par le programme conjoint UNTFHS .....</i>	<i>37</i>
<i>Tableau 10 : Analyse de certaines activités en désaccords avec les indicateurs.....</i>	<i>44</i>
<i>Tableau 11 : Ressources et dépenses déployées pour le programme conjoint .....</i>	<i>47</i>
<i>Tableau 12 : Ressources et dépenses déployées Agences des Nations Unies .....</i>	<i>47</i>

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Représentation cartographique de l'origine des migrants en 2017 vers le Gabon .....	14
Figure 2 : Représentation schématique de la Théorie de Changement reconstruite.....	20
<i>Figure 3 : carte d'intervention de l'UNICEF Gabon 2018-2023 .....</i>	<i>28</i>
<i>Figure 4 : Sécurité humaine.....</i>	<i>31</i>
Figure 5 : Atelier de renforcement de capacités des acteurs et parties prenantes .....	36
Figure 6 : ©UNICEF/Michel Ikamba/2022/ Témoignage d'adolescents sur la traite des enfants et l'approvisionnement en refuges de l'UNTFHS .....	46
Figure 7 : UNICEF-Gabon /Fanja Alida/2023- Enfants du centre de transit CAPEDS soutenus par UNTFHS.....	54

## RESUME EXECUTIF

### 1. Contexte et justification

Le Gabon est une destination privilégiée en raison de sa position géographique et de ses frontières avec plusieurs pays d'Afrique centrale. Selon les données du Fonds des Nations Unies pour la Population, les migrants représentent plus d'un quart de la population en 2022, soit 462,380 migrants. Ce chiffre souligne l'importance des enjeux migratoires pour le pays. Le Gabon fait face à des défis en matière d'intégration des migrants, notamment en termes d'accès à l'éducation, aux soins de santé et à d'autres services sociaux. En 2021, selon l'UNHCR, le Gabon comptait 331 réfugiés (en provenance principalement du Tchad, RDC, RCA et Congo Brazzaville) dont 42,5 % de femmes et filles. C'est dans ce contexte que l'Etat gabonais a obtenu, à travers quatre agences des Nations Unies (OIM, UNHCR, UNICEF UNODC) un financement du Fond des Nations Unies pour la Sécurité Humaine (en abrégée UNTFHS) pour mettre en œuvre le programme conjoint d'approche intégrée basée sur la sécurité humaine au Gabon et faire face aux défis de la migration mixte et la lutte contre le trafic d'êtres humains sous l'approche de la sécurité humaine<sup>1</sup> « **Approche intégrée de sécurité humaine pour renforcer la prévention, la protection et la migration mixte vers le Gabon** ». Le programme correspond aux objectifs du Gouvernement gabonais et du système des Nations Unies qui consistaient à mettre en place des mécanismes visant à lutter contre la migration mixte et la traite d'êtres humains de manière holistique, conformément aux normes internationales ainsi qu'aux ODD, notamment l'**ODD 10.7** qui invite les pays à « **faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées** ». Le budget total de ce programme conjoint était de \$350,434 dont \$298,814 (représentant 85% du budget total) fournis par UNTFHS. Le reste relevait de la contribution des quatre agences des Nations Unies et de l'Etat gabonais sous différentes formes d'investissement en faveur des enfants, des femmes et de tout migrant et/ou victime de traite transfrontalière.

Le présent document constitue le rapport de l'évaluation finale du programme conjoint UNTFHS pour la période de janvier 2021 à décembre 2023. Cette évaluation s'inscrit dans la note conceptuelle du programme conjoint et a pour objectifs d'apprécier l'atteinte des résultats attendus, documenter les leçons apprises et bonnes pratiques et formuler des recommandations pour d'autres programme conjoints ou individuels. C'est ainsi que la coordination de cet exercice de cette évaluation finale a été confiée à l'UNICEF en tant qu'agence leader, lui donnant l'obligation de gérer toutes les étapes du processus d'évaluation.

### 2. Buts, objectifs et portée de l'évaluation

Cette évaluation a deux buts principaux : la **redevabilité** vis-à-vis du bailleur et des détenteurs de droits et **l'apprentissage** pour toutes les parties prenantes.

De façon spécifique, l'évaluation vise à :

- 1) Dresser un bilan des réalisations effectuées dans la mise en œuvre du programme conjoint (du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 30 décembre 2023) par rapport aux résultats attendus ;
- 2) Démontrer la pertinence, la cohérence, l'efficacité, la durabilité et l'impact du programme ;3) Recueillir les enseignements tirés par les acteurs de la mise en œuvre;
- 3) Documenter les bonnes pratiques en matière de programmation et de mise en œuvre conjointe inter-agences ;
- 4) Formuler des recommandations spécifiques aux agences selon leurs mandats respectifs et aux institutions gouvernementales dans le cadre d'un processus d'apprentissage continu sur la manière de prévenir et de lutter contre la migration désorganisée et la traite transfrontalière.

L'évaluation a pris en compte toutes les activités du programme mises en œuvre entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et décembre 2023, en se concentrant sur les contributions de chaque agence des Nations Unies et des autres parties prenantes. L'évaluation, réalisée de novembre à décembre 2023 sur une durée de 45 jours, n'a pas permis de se rendre physiquement dans toutes les provinces d'intervention en raison de contraintes budgétaires et temporelles. Il est important de noter que cette limitation a pu affecter la profondeur de l'analyse dans certaines zones.

Les utilisateurs des constats, conclusions et recommandations de cette évaluation comprennent les institutions étatiques gabonaises, les agences des Nations Unies parties prenantes au programme conjoint (OIM, UNHCR, UNICEF UNODC), le bailleur (UNTFHS) et la société civile.

### 3. Critères et questions d'Evaluation

---

<sup>1</sup> Le titre du programme en anglais est " A Joint Human Security Approach to Strengthening Prevention of and Protection and Empowerment in Mixed Migration towards Gabon"



Conformément aux Termes de référence, l'évaluation a été structurée autour de six critères de l'évaluation du Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE/CAD) qui sont : la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'impact sur les systèmes ou les individus, et enfin la durabilité des acquis du programme dans l'espace et le temps. De plus, l'évaluation a pris en compte les critères transversaux sur le genre, l'inclusion sociale (personnes handicapées), l'équité et les droits humains.

#### **4. Approche, méthodologie et limites de l'évaluation**

L'évaluation a suivi les directives d'évaluation du Groupe d'Évaluation des Nations Unies (UNEG) et la Politique d'évaluation révisée de l'UNICEF en 2023.

La démarche évaluative a été essentiellement participative et inclusive (intégration du genre, équité et droits humains). La performance globale du programme a été évaluée selon la théorie du changement énoncée implicitement dans les outils de planification et selon le cadre des résultats du programme qui est alignée à l'approche de la sécurité humaine.

La collecte des données s'est fondée sur les méthodes suivantes : (i) l'analyse documentaire ; (ii) les entretiens avec les partenaires gouvernementaux, le personnel de l'UNICEF, l'OIM, l'UNODC et le UNHCR, les partenaires techniques et financier (PTF), les partenaires de mise en œuvre non gouvernementaux (ONGs) au niveau national et régional ; (iv) les groupes de discussion (focus group) auprès des détenteurs et obligataires des droits y compris les enfants et (v) des observations dans les sites d'interventions. Les participants ont été sélectionnés via une stratégie d'échantillonnage à « choix raisonné » ce qui a permis d'inclure toutes les catégories de parties prenantes. Dans l'ensemble, 30 documents ont été exploités. Ces approches ont permis d'avoir 57 personnes interviewées (31 hommes et 26 femmes), 12 groupes de discussions (25 hommes et 30 femmes) et 20 observations de sites d'interventions dans les localités de la province de l'Estuaire. Ainsi 127 personnes dont 15 enfants (9 filles et 6 garçons) de 15-17 ans ont participé à l'exercice d'évaluation. Le principe de la combinaison des approches et méthodes a été de mise pour permettre la triangulation des données afin d'optimiser leur fiabilité.

La principale limite de l'évaluation est due au fait qu'elle s'est déroulée trois mois après la prise du pouvoir par les militaires et pendant la période de fin d'année et de préparation de la loi des finances 2024, ce qui a entraîné l'indisponibilité de certains acteurs gouvernementaux. Pour remédier à cette situation, la collecte d'informations a été faite auprès d'autres acteurs ou de leurs remplaçants en tenant compte de leur connaissance des interventions du programme évalué. Ceci a été discuté avec l'UNICEF en tant qu'agence lead de cette évaluation.

#### **5. Constats et conclusions (par critère)**

**Pertinence** : Les objectifs du programme conjoint UNTFHS sont parfaitement alignés aux besoins du pays et des populations cibles. Ces besoins ont été identifiés lors de la phase de conception, en tenant compte des besoins pertinents du pays confronté au défi de la gestion de la migration mixte. Le programme conjoint UNTFHS visait à améliorer l'identification et la protection des migrants ayant des besoins spécifiques au Gabon, notamment les victimes de la traite des êtres humains, en conformité avec les lois gabonaises visant à garantir la protection et les droits des migrants. Les activités du programme menées par l'UNICEF, l'OIM, l'UNHCR et l'UNODC ont répondu aux besoins des populations concernées et de leurs partenaires institutionnels. Cependant, l'évaluation a relevé un manque d'implication directe des communautés migrantes dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de certaines activités, ce qui a limité la prise en compte de leurs besoins spécifiques. L'existence d'une stratégie de réintégration des migrants de retour d'une part et d'une stratégie nationale de lutte contre l'immigration irrégulière et le trafic des migrants d'autre part contribuent à l'amélioration de la gestion de la migration mixte au Gabon et répondent efficacement aux besoins des migrants.

**Cohérence** : Les interventions du programme UNTFHS sont en conformité avec d'autres initiatives du Gouvernement gabonais et des quatre agences des Nations Unies et acteurs clés du secteur. Les quatre agences ont collaboré avec le gouvernement pour élaborer des procédures opérationnelles standards visant à prendre en charge les migrants en mer et sur terre, à établir les lignes directrices du cadre de sécurité humaine, à développer une liste de contrôle pour les opérations maritimes, à créer un bulletin en ligne répertoriant les indicateurs critiques sur la migration, ainsi qu'à faciliter l'identification et l'orientation des migrants. Cependant, il serait intéressant d'améliorer l'investissement dans le renforcement des capacités institutionnelles en fournissant des équipements modernes de contrôle des frontières, en établissant des protocoles de collaboration transfrontalière et en appuyant le retour volontaire aux frontières de leurs ressortissants.

**Efficacité** : Le programme UNTFHS a globalement fait une bonne performance, atteignant 77% des résultats prévus malgré les défis contextuels. Cette performance est considérée comme excellente, dépassant le seuil de réussite de 75%. Il a été essentiel dans l'identification et la protection des migrants ayant des besoins spécifiques, notamment

les victimes de la traite des êtres humains. Plus de 604 bénéficiaires directes et 200 bénéficiaires indirectes, en particulier les enfants (20 filles et 07 garçons), les femmes, les victimes de traite et les personnes vulnérables ont reçu un appui du programme. Il a contribué à l'amélioration du cadre de Sécurité Humaine, y compris les instruments normatifs nationaux relatifs au trafic illicite de migrants. L'atteinte des résultats des interventions a été facilitée par plusieurs facteurs, notamment une coordination efficace entre l'UNICEF, l'OIM, l'UNHCR et l'UNODC concernant les questions de migration mixte au Gabon. Cette coordination a été essentielle pour éviter les doublons d'efforts et garantir une approche holistique prenant en compte les besoins complexes des migrants au Gabon, y compris les enfants, les femmes, les victimes de traite et les personnes vulnérables. Cependant, plusieurs facteurs ont entravé l'atteinte des résultats escomptés : 1) le budget limité du programme UNTFHS (350,434 USD) qui a restreint la fourniture de services essentiels aux migrants et limité l'extension des services de protection des droits des migrants et des victimes de traite à l'échelle nationale ; 2) l'absence d'un système numérique de gestion des données de la migration mixte et les victimes de la traite des personnes aux points d'entrée et de traversée des frontières qui rend difficile le suivi des mouvements de la population mixte et empêche la détection des indicateurs liés à la présence et à la structure des groupes criminels organisés transnationaux. La mise en place du dispositif de suivi et évaluation spécifique aux interventions mis en œuvre pourrait renforcer son efficacité.

Le Gabon n'a pas d'accords bilatéraux avec les Républiques du Burkina Faso, du Niger, du Cameroun et du Nigeria, pour favoriser une coordination plus étroite et efficace entre les autorités gabonaises et les représentations diplomatiques pour lutter contre la migration irrégulière et le trafic de migrants.

**Efficiace :** L'allocation efficace des ressources financières, humaines et matérielles a permis de maximiser les résultats et de minimiser les coûts du programme. Selon le rapport financier, les dépenses ont atteint 100% d'utilisation sur un budget total de 350 434 \$, incluant le financement de l'UNTFHS (298 814 \$) et le fonds externe de l'ONUDC (51 620 \$). En mars 2024, le taux global d'exécution budgétaire du programme conjoint était de 100% lié au financement de l'UNTFHS. La stratégie de mise en œuvre, clairement définie, a assuré l'efficacité du programme, renforcée par des partenariats essentiels avec le gouvernement, les ambassades, les ONG et d'autres acteurs. Cependant, malgré cette exécution budgétaire complète, les ressources, considérées comme limitées au regard de l'ampleur des besoins et de la couverture géographique souhaitée, ont entravé l'extension des services de protection des droits des migrants et des victimes de traite dans certaines provinces telles que le Haut-Ogooué, l'Ogooué-Maritime et le Woleu-Ntem. Cette limitation géographique a donc affecté l'efficacité globale du programme en restreignant son impact potentiel.

Des lacunes sont notées comme l'absence de centres d'accueil conformes aux normes internationales dans des capitales provinciales comme Franceville, Oyem et Port-Gentil. Le personnel existant manque de compétences variées en éducation spécialisée, psychologues cliniciens, infirmières en pédiatrie et des volontaires pour dispenser des formations aux victimes.

**Impact :** Les programmes de formation et de sensibilisation destinés aux professionnels des services publics sur le respect des droits des migrants et des victimes de la traite ont contribué à : i) une meilleure protection de ces groupes vulnérables, ii) à une réponse plus efficace à leurs besoins, iii) à une meilleure perception du migrant par les acteurs des services de la protection. Les membres de la Task Force immigration ont souligné que c'était la première fois que les Nations Unies mettaient en œuvre un programme conjoint sur l'immigration au Gabon, soulignant ainsi un effet durable dans la coopération internationale sur cette question. Ce constat souligne l'importance d'une approche coordonnée et inter-agences pour aborder les problématiques migratoires. La mise en œuvre des interventions a encouragé la collaboration entre les forces de l'ordre, les services sociaux, les organisations non gouvernementales et autres acteurs, renforçant ainsi l'efficacité des réponses et des interventions dans la protection des droits des migrants et des victimes de la traite sur le long terme. Cependant, il est nécessaire de collecter des données plus précises pour mesurer l'impact réel et à long terme du programme sur la vie des bénéficiaires.

**Durabilité :** Les interventions du programme UNTFHS ont efficacement incité les autorités nationales et les organisations de la société civile à s'approprier les instruments et les pratiques humanitaires, en particulier en faveur des demandeurs d'asile et des enfants victimes d'exploitation économique ou sexuelle. Les sessions de sensibilisation et d'orientation des migrants ont permis de connaître les procédures et les facilités administratives offertes par le pays pour encourager la migration régulière et légale. Le renforcement des capacités des acteurs gouvernementaux et de la société civile constitue une stratégie pour garantir la protection des droits des migrants et prévenir la traite des êtres humains. Pour assurer une durabilité à long terme, il est crucial de formaliser davantage les partenariats et de renforcer les mécanismes de financement nationaux.

**Genre, équité et approche basés sur les Droits Humains :** Des approches inclusives et sensibles au genre ont été adoptées tout au long de la mise en œuvre du programme conjoint. Les entités des Nations Unies ont veillé à ce que

les filles et les femmes aient accès aux services de manière équitable. L'évaluation a noté la participation active des femmes dans les activités de renforcement des capacités et l'élaboration de documents stratégiques tels que le cadre de sécurité humaine et les procédures opérationnelles standard (SOP). Les policiers, les juges et d'autres parties prenantes ont été sensibilisés aux questions d'égalité des sexes et formés pour intégrer une perspective de genre dans leur travail. Des mécanismes de responsabilité et non-discrimination ont été mis en place dès la conception du programme conjoint et tout au long de sa mise en œuvre, en accord avec le principe de responsabilité. Cependant, la Task-Force de la DGDI et les représentations diplomatiques présentes au Gabon ne disposent pas de mécanismes structurés et formels de participation inclusifs et accessibles à tous les groupes de migrants concernés, en particulier les groupes marginalisés tels que les femmes, les enfants et les personnes handicapées.

## **6. Leçons apprises et bonnes pratiques**

- LA 1 : La gestion de l'immigration nécessite une approche holistique et une coordination étroite entre plusieurs parties prenantes car elle a permis de maximiser les bénéfices et minimiser les défis liés à l'immigration. Dans le contexte du Gabon, cela permet non seulement de renforcer l'économie et la cohésion sociale, mais aussi de garantir une gestion durable et humaine des flux migratoires. Pour le cas du Gabon, plusieurs ministères et directions gouvernementales étaient parties prenantes de la prévention et des réponses aux défis de la migration en collaboration avec les agences des Nations Unies, les missions diplomatiques et la société civile. L'approche de collaboration multi-sectorielle entre les différents acteurs Gouvernement- agences UN- société civile pour aborder les défis liés à la migration mixte, y compris les défis liés à la santé, à la sécurité, à la protection des enfants, aux droits de l'homme et à la lutte contre la traite des personnes. Cette approche facilite le partage d'informations, la coordination des actions et le développement des stratégies communes pour répondre aux défis.
- LA 2 : L'investissement dans le renforcement des capacités des acteurs chargés de la gestion de la migration et les migrants eux-mêmes permet d'améliorer l'accès des migrants et victimes de la traite aux différents services. Il est important de noter que ce renforcement des capacités doit être continu et adapté aux besoins spécifiques des différents groupes.

## **7. Principales recommandations :**

Les recommandations ont été formulées sur base des conclusions de l'évaluation. Elles ont été présentées lors de la réunion du groupe de référence et ont été validées. Les principales recommandations sont les suivantes :

### **Recommandations stratégiques**

- 1) Elaborer des accords bilatéraux avec les Républiques du Burkina Faso, du Niger, du Cameroun et du Nigéria, renforcer celles qui existent avec les Républiques du Togo et du Bénin afin de favoriser une coordination plus étroite et efficace entre les autorités gabonaises et les représentations diplomatiques, en s'engageant dans des échanges réguliers d'informations et en élaborant des stratégies conjointes pour lutter contre la migration irrégulière et le trafic de migrants.
- 2) Etablir une coopération directe entre les services judiciaires des différents Etats qui permettrait de lutter efficacement contre le trafic des migrants. Puis, avoir une surveillance des réseaux des « passeurs » aux frontières et auteurs de traite afin de limiter ces pratiques inhumaines.
- 3) Mener un plaidoyer auprès du Gouvernement et du parlement Gabonais pour élaborer les procédures opérationnelles standards pour la détection et la prise en charge des personnes vulnérables parmi les flux de populations mixtes primo-arrivantes au Gabon.
- 4) Réviser et harmoniser la législation nationale existante pour qu'elle soit en conformité avec les normes internationales en matière de migration et de droits de l'homme.

### **Recommandations opérationnelles**

- 1) Investir dans le renforcement des capacités aux frontières avec des équipements modernes, des formations pour le personnel et sur les protocoles de collaboration transfrontalière tout en mettant en place un système biométrique à la DGDI pour renforcer la protection identitaire des migrants.
- 2) Mettre en place des mécanismes pour fournir une assistance aux victimes de trafic des migrants, y compris des services de réhabilitation, de protection et d'accès à la justice et renforcer la collaboration avec les associations de migrants au Gabon sur les options de retour volontaire dans les pays d'origine.
- 3) Augmenter les capacités des centres de transit existants en personnel adéquat (éducateur spécialisé, psychologue clinicien, infirmières spécialisées pédiatre- volontaire pour dispenser les formations...).
- 4) Construire des centres de transit pour une prise en charge temporaire dans les provinces sujettes aux flux migratoires notamment dans le Haut-Ogoue, le Woleu Ntem et l'Ogooué Maritime.

# 1. CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

Cette section vise à mettre en exergue la situation démographique, socioéconomique, politique et sécuritaire sur les vulnérabilités et menaces liées au contexte afin de situer le rôle du programme conjoint UNTFHS au Gabon.

## 1.1. Contexte socio-économique et démographique

La population du Gabon est estimée à 2 311 904 habitants en 2022, avec 48,4 % de femmes et un taux de croissance démographique de 3,1 %. C'est une population jeune, dont 54,6 % à moins de 25 ans<sup>2</sup>. Avec une population urbaine de 90 %<sup>3</sup> le Gabon demeure le pays le plus urbanisé en Afrique, avec Libreville et Port-Gentil comme principaux centres urbains.

Le Gabon est classé parmi les Pays à revenus intermédiaires de tranche supérieure. L'Indice de Développement Humain (IDH) du Gabon pour 2022 est de 0,693, ce qui situe le pays dans la catégorie « développement humain moyen » et le place en 123<sup>ième</sup> position sur 193 pays et territoires. Le Gabon se positionne ainsi comme le pays avec l'IDH le plus élevé dans la région Afrique centrale.<sup>4</sup> Cependant, malgré ce classement élevé, les inégalités sociales et la pauvreté multidimensionnelle persistent, avec 33,4 % des familles vivant en dessous du seuil de pauvreté, et une incidence particulièrement élevée chez les femmes (35,8) <sup>5[OBJ]</sup>.

L'indice de Gini, mesurant les inégalités de revenus, est passé de 38,9 en 2005 à 37,6 en 2017<sup>6</sup>, indiquant une réduction modeste des inégalités. La pandémie de COVID-19 a exacerbé ces disparités, impactant la santé de la population en générale ainsi que l'économie et le tissu social.

La couverture des frais médicaux reste limitée, avec seulement 20 % de la population inscrite au système de santé et 16 % des pauvres inscrits bénéficiant d'une prise en charge. Les disparités persistent entre les zones urbaines (18 % de couverture) et rurales (14 %) <sup>7</sup>.

L'accès à l'eau potable est également inégalement réparti, avec plus de 95,1 % des ménages urbains bénéficiant de cette ressource, comparé à seulement 30 % des ménages ruraux. De même, l'électricité atteint 86,4 % des ménages au niveau national, mais seulement 37,4 % dans les zones rurales<sup>8</sup>.

En tant que cinquième pays plus grand producteur de pétrole en Afrique, le Gabon a enregistré une croissance économique significative au cours de la dernière décennie, soutenue par la production de pétrole et de manganèse. Cependant, cette dépendance économique a des risques. En effet, la dépendance économique du Gabon au pétrole et au manganèse le rend vulnérable à la volatilité des prix des matières premières, à l'épuisement des ressources, au syndrome néerlandais, aux impacts environnementaux et sociaux, ainsi qu'à une réduction des investissements dans d'autres secteurs. Ces vulnérabilités montrent l'importance pour le Gabon de diversifier son économie et de réduire sa dépendance aux ressources naturelles pour assurer une croissance économique stable et durable.

Le secteur pétrolier représente en moyenne 80% des exportations, 45% du PIB et 60% des recettes budgétaires. Les services sont le principal pourvoyeur d'emplois (66 %), suivi de l'agriculture (19 %) et des mines (5 %), tandis que le tourisme représente environ 4%. L'agro-industrie est en croissance<sup>9</sup>.

En raison de son statut économique avantageux, le Gabon attire un nombre important de migrants, constituant 20% de la population résidente selon les données officielles de 2023 de la Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration (DGDI) du Ministère de l'Intérieur. Cependant, ces migrants pour la plupart sont irréguliers<sup>10</sup> et font face à des défis d'accès aux services sociaux de base, soulignant la nécessité d'améliorer les conditions de vie pour cette population mobile. Cette situation compromet l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), en particulier l'ODD 10.7 qui appelle tous les

---

<sup>2</sup> <https://www.unfpa.org/fr/data>

<sup>3</sup> Ministère de l'Économie et de la Relance, Direction Générale de la Statistique. Recensement Général de la Population et des Logements (RGPL) de 2013

<sup>4</sup> PNUD 2023. Rapport mondial sur le développement humain 2023-24.

<sup>5</sup> Gouvernement du Gabon : Enquête gabonaise pour l'évaluation et le suivi de la pauvreté, 2017.

<sup>6</sup> ONU Gabon. Bureau du Coordinateur Résident du système des Nations Unies. Bilan commun pays 2022.

<sup>7</sup> Ministère de l'Économie et de la Relance, Direction Générale de la Statistique. Troisième Enquête Démographique et de Santé 2019-2021. <https://microdata.worldbank.org/index.php/catalog/5929>.

<sup>8</sup> ONU Gabon. Bureau du Coordinateur Résident du système des Nations Unies. Bilan commun pays 2022.

<sup>9</sup> Perspectives économiques régionales, Fonds monétaire international, avril 2022.

<sup>10</sup> La migration irrégulière (Mouvement de personnes contrevenant aux lois, aux réglementations ou aux accords internationaux qui régissent l'entrée ou la sortie du pays d'origine, de transit ou de destination) ou en dehors des règles en vigueur, et les crimes de trafic illicite de migrants et de traite des personnes interviennent souvent dans le contexte des mouvements migratoires mixtes.

Etats à « faciliter la migration sûre et responsable et la mobilité des personnes, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées ». En effet, pour ne laisser personne de côté, les migrants doivent être pris en compte dans l'ensemble des efforts mis en œuvre pour réaliser les ODD. En outre, les migrants sont des acteurs clés du développement durable. Partout dans le monde, ils contribuent de manière essentielle à l'avancement des ODD, qu'il s'agisse d'offrir des soins de santé de qualité, de stimuler le revenu des ménages ou d'accroître la productivité dans les pays de destination.

## 1.2. Contexte de la migration mixte au Gabon

### 1.2.1. Les enjeux de la migration

La migration est une question transversale, pertinente pour tous les ODD. Dix des dix-sept ODD comportent des cibles et indicateurs pertinents pour la migration ou la mobilité. Le principe fondamental du Programme 2030 de « ne laisser personne de côté », y compris les migrants, exige la ventilation des données par statut migratoire, ce qui accroît considérablement les besoins en matière de données migratoires mais qui constitue également une opportunité d'améliorer ces dernières. La référence centrale des ODD à la migration est faite dans la cible 10.7 visant à faciliter la migration et la mobilité ordonnées, sûres, régulières et responsables des personnes, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées, qui apparaissent dans l'objectif 10 des ODD visant à réduire les inégalités au sein du pays et entre les pays.

La migration mixte fait référence à un phénomène migratoire où différents types de migrants, tels que les réfugiés, les demandeurs d'asile, les migrants économiques, les travailleurs migrants et d'autres, se déplacent ensemble dans une même région ou un même pays. Au Gabon, comme dans de nombreux autres pays, la migration mixte est un sujet complexe et multifacette, influencée par divers facteurs économiques, politiques, sociaux et environnementaux<sup>11</sup>. Le Gabon est un carrefour migratoire régional. L'industrie pétrolière historique un rôle majeur dans l'économie gabonaise et attire des travailleurs qualifiés et non qualifiés du monde entier. Cette migration est souvent temporaire et liée à des contrats de travail le secteur pétrolier. Les migrations régionales sont alimentées des facteurs tels que les opportunités économiques, les conflits politiques dans les pays d'origines et les changements climatiques dans les pays voisins. Les travailleurs migrants, en particulier en provenance des pays voisins tels que le Cameroun, République du Congo et la République démocratique du Congo (RDC), viennent au Gabon pour travailler dans des secteurs clés que le pétrole, les mines, le bois, la construction et les services formels ou informels. Le Gabon accueille également des réfugiés des demandeurs d'asile, en particulier en provenance de pays en proie à des conflits armés et à des troubles politiques, tels que la République démocratique du Congo (RDC), la République centrafricaine et les régions de l'Ouest Camerounais.

#### **Encadré N°01 :**

Selon l'UNHCR, les mouvements migratoires mixtes (ou la migration mixte) désignent des flux de personnes qui voyagent ensemble, généralement de manière irrégulière, en empruntant des itinéraires et des moyens de transport identiques, mais pour des raisons différentes. Les hommes, les femmes et les enfants qui voyagent de la sorte ont souvent été soit forcés de quitter leurs foyers à cause d'un conflit ou de persécutions, soit ils ont pris la route en quête d'une vie meilleure. Les personnes qui voyagent au sein de mouvements migratoires mixtes ont des besoins variés ; et il peut s'agir de demandeurs d'asile, de réfugiés, d'apatrides, de victimes de la traite d'êtres humains, d'enfants non accompagnés ou séparés de leur famille ou de migrants en situation irrégulière.

joue

dans  
par

la

tels

et

Les migrations des populations d'Afrique de l'Ouest vers le Gabon sont le résultat de multiples facteurs. En effet, l'on peut citer la recherche des opportunités économiques, l'instabilité politique de leur pays d'origine, la recherche des meilleures conditions de vie, le rapprochement familial, la fuite des persécutions politiques, ethniques ou religieuses dans leur pays d'origine<sup>12</sup>. Ces migrations peuvent être considérées comme une stratégie d'adaptation et de recherche d'opportunités dans un contexte économique, social et politique en évolution.

### 1.2.2. Le trafic illicite de migrants et la traite des personnes

Le trafic illicite de migrants se développe dans le contexte des aspirations et des conditions migratoires, ainsi que des règles des Etats relatives à l'entrée, au transit et au séjour des migrants. Selon les dispositions de l'article 3 du [Protocole Additionnel](#)

<sup>11</sup> UNODC. Série de Modules Universitaires. Trafic illicite de migrants 5. Le trafic illicite de migrants dans le contexte plus large de la migration et de ses facteurs. Page 3.

<sup>12</sup> UNODC. Série de Modules Universitaires. Trafic illicite de migrants 5. Le trafic illicite de migrants dans le contexte plus large de la migration et de ses facteurs.



[à la Convention des Nations Unies relative à la Criminalité Transnationale Organisée](#), dit Protocole de Palerme, l'expression "traite des personnes" désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. Il est crucial de distinguer le trafic illicite de migrants de la traite des personnes. Le trafic est centré sur la facilitation d'une entrée illégale, souvent avec le consentement du migrant, tandis que la traite implique l'exploitation d'une personne, sans son consentement libre et éclairé, et constitue une violation grave des droits humains.

La population gabonaise compte 20% (soit 462 380 migrants) de ressortissants étrangers<sup>13</sup>. Selon le Fonds des Nations Unies pour la Population, les migrants représentent plus d'un quart de la population en 2022. Cet état de fait a conduit les autorités gabonaises à adopter une série de mesures administratives et réglementaires, entre autres le recensement et le fichage des étrangers, le refoulement des migrants en situation irrégulière et surtout l'instauration d'un Plan de « Gabonisation » des emplois au niveau de l'administration et du secteur privé, la recrudescence des contrôles et les sanctions infligées aux opérateurs économiques usant de main d'œuvre clandestine. Tout ce dispositif de contrôle et de sanction est renforcé par la présence obligatoire de l'administration de l'immigration dans les procédures ou commissions chargées de délivrer aux travailleurs migrants les documents administratifs requis pour l'accès au travail formel<sup>14</sup>. La gestion de l'immigration irrégulière pose des défis mais offre également des opportunités en termes de développement économique et de diversité culturelle<sup>15</sup>. Cependant l'absence de données de qualité et ventilées par catégorie socio-professionnelle, sexe, âge, race, pays d'origine et statut migratoire constitue un goulot majeur à la gouvernance des migrants notamment leur inclusion sociale en tant que composante de la population.

L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) a publié plusieurs rapports sur les risques liés aux migrations en Afrique de l'Ouest. Selon un rapport de l'OIM de 2017, les migrants d'Afrique de l'Ouest faisant route vers d'autres régions, y compris le Gabon, font face à divers dangers, notamment les abus, l'exploitation, les conditions de voyage dangereuses et les risques sanitaires.<sup>16</sup>

De façon spécifique, les principaux dangers auxquels les migrants sont confrontés lorsqu'ils entreprennent ce voyage sont :

1. Trajets dangereux : Les migrants doivent souvent traverser des zones dangereuses et notamment, le Sud du Golfe de Guinée par l'Océan Atlantique, des déserts ou des forêts denses pour atteindre le Gabon. Ces voyages sont extrêmement dangereux car ils les exposent à des risques de maladies, de blessures, de déshydratation et d'autres dangers liés aux conditions environnementales et aux difficultés du terrain.
2. Traite des êtres humains : Les migrants sont vulnérables à l'exploitation et à la traite des êtres humains lorsqu'ils entreprennent des voyages migratoires. Ils sont victimes de trafiquants qui les exploitent sexuellement, les forcent à travailler dans des conditions de servitude ou les soumettent à d'autres formes d'exploitation.
3. Violence et criminalité : Les migrants sont victimes de violence physique, d'agressions, de vols et d'autres crimes pendant leur voyage, en particulier dans les zones où le contrôle de l'État est faible et où les groupes criminels opèrent.
4. Exploitation au travail : Une fois arrivés au Gabon, les migrants font face à l'exploitation au travail, y compris des conditions de travail précaires, des salaires non payés, des heures de travail excessives et d'autres formes d'exploitation de la part des employeurs.
5. Détention et expulsion : Les migrants en situation irrégulière ou sans papiers au Gabon risquent d'être arrêtés, détenus et expulsés vers leur pays d'origine, souvent dans des conditions difficiles et sans recours juridique adéquat.
6. Stigmatisation et discrimination : Les migrants font l'objet de stigmatisation et de discrimination de la part de la population locale, ce qui peut entraîner des difficultés d'intégration sociale, d'accès aux services de base et de protection juridique.

En 2021, selon l'UNHCR, le Gabon comptait 331 réfugiés (en provenance du Tchad, RDC, RCA et Congo Brazzaville) dont 42,5 % de femmes et filles. La Loi 5/98 du 05 Mars 1998, confère aux réfugiés du Gabon les mêmes droits que les nationaux<sup>17</sup>. Selon

---

<sup>13</sup> ILO 2020. Etude de pays. Potentiel de partenariats pour les compétences et la migration au Gabon 2020. Sabrina Foka et Patrick Werquin. Page 2.

<sup>14</sup> UNESCO, 2005. « Migration de travail et protection des droits humains en Afrique (Gabon, le Niger, le Cameroun, le Bénin) ». Pour une ratification de la Convention Internationale pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille. Série UNESCO : Rapports par pays sur la ratification de la Convention des Nations Unies sur les droits des migrants. Par Dr Babacar Sall. SHS/2005/MC/8. P 44

<sup>15</sup> ILO 2020. Etude de pays. Potentiel de partenariats pour les compétences et la migration au Gabon 2020. Sabrina Foka et Patrick Werquin.

<sup>16</sup> Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). (2017). **Migratory Flows and Dynamics in West and Central Africa 2017**.

<sup>17</sup> OIM-UNTFHS 2022. Elaboration du cadre de sécurité humaine. Rapport. Patrice LOKO



demande de naturalisation. Cependant la procédure est longue et coûteuse, les frais s'élevant à 1,2 millions de francs CFA, soit 2000 dollars américains.

Il faut noter que, à 18 ans, les enfants nés au Gabon de parents réfugiés, peuvent demander la nationalité gabonaise (Cf. article.14 dudit code).

Par ailleurs, la plupart des dispositions actuelles au Gabon en rapport avec la migration s'articulent essentiellement autour de la question des droits humains généralement en phase avec les principes du droit international et se rapportant à chaque catégorie de migrants. On peut retenir ce qui suit :

- Pour les demandeurs d'asile : en ratifiant les instruments internationaux, l'Etat gabonais reconnaît le droit de toute personne à demander l'asile et s'engage à accorder ce droit à ceux qui sollicitent une protection internationale (Déclaration universelle des droits de l'homme (droit de demander l'asile), [Convention de 1951 relative au statut des réfugiés](#), Convention de 1969 de l'Union Africaine régissant des aspects spécifiques du statut de réfugié, [la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples](#)).
- Pour les réfugiés : la protection internationale que confère le statut de réfugié dans l'État d'asile inclut : non-refoulement, liberté de circulation, droit à la liberté et à la sécurité de la personne, droit à la vie familiale, autres droits.
- Apatrides : Plusieurs pays de l'Afrique centrale n'ont pas ratifié les deux conventions internationales relatives à l'apatridie : la Convention de 1954 relative au statut des apatrides, la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Toutefois, les États membres de la CEMAC ont adopté l'Initiative de N'Djamena sur l'éradication de l'apatridie, dans laquelle ils s'engagent à ratifier les deux conventions et à prendre les mesures législatives et politiques nécessaires pour lutter contre l'apatridie, à développer des plans nationaux de lutte contre l'apatridie et à nommer des points focaux nationaux pour l'apatridie.

Le Gabon, tout comme les autres États membres de l'Afrique centrale, s'engage dans la politique de libre circulation des personnes et des biens au sein de l'espace Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC). Cette politique a été établie lors de l'adoption de la décision n°03/CCEG/VI/90 du 26 janvier 1990, concernant la libre circulation de certaines catégories de personnes au sein de la communauté (Coulibaly, op.cit : 21).

Cependant, la volonté d'ouverture des frontières entre les États membres semble diverger de celle de la CEEAC. De nombreux États membres de la CEMAC ont longtemps exprimé leur réticence envers cette politique d'ouverture des frontières, et le Gabon en fait partie. Ce n'est qu'en 2017, dans un communiqué du ministère gabonais de l'Intérieur, de la Sécurité, chargé de la Décentralisation et du Développement local, que l'effectivité de cette mesure a été annoncée pour les ressortissants des États membres de la CEMAC, détenteurs d'un passeport ordinaire biométrique, d'un passeport diplomatique ou de service. Également en 2017, dans le but d'augmenter les recettes fiscales et douanières pour soutenir son Plan de relance économique (PRE) et ajuster son budget 2018 établi à près de 2 689 milliards XAF, le gouvernement a décidé « d'offrir un régime dérogatoire en matière d'établissement de visas d'entrée » aux ressortissants du G20. Cette mesure visait à promouvoir une « immigration de qualité » pour les pays du G20 et ceux du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) souhaitant se rendre au Gabon, un pays ouvert à l'accueil et à l'investissement. Ce régime spécial dérogatoire consistait en la délivrance d'un visa d'entrée dès leur arrivée sur le territoire national.

**Tableau 1 : Instruments juridiques internationaux, régionaux et sous-régionaux relatifs à la migration mixte**

● Textes des Nations Unies :	● Textes de l'Union Africaine :
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) ;</li> <li>● Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966) ;</li> <li>● Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966) ;</li> <li>● Convention de Genève relative au statut des réfugiés 1951 et son protocole additionnel de 1967 ;</li> <li>● Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990) ;</li> <li>● Convention de Palerme contre la criminalité transnationale organisée (2000) et ses Protocoles additionnels : le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants et le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981 et son protocole additionnel relatif aux droits des femmes (protocole de Maputo) de 2003 ;</li> <li>● Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant de 1990 ;</li> <li>● Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique de 1969 ;</li> <li>● Convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique de 2009 ;</li> <li>● Accord multilatéral de coopération régionale de lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre, entre la CEDEAO et la CEEAC 2006 ;</li> <li>● Traité révisé instituant la CEEAC de 2019 (chapitre 12 articles 88 et 89) ;</li> </ul>



<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conventions de l'OIT sur l'abolition de l'esclavage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement CEMAC n°1 du 11 avril 2016 portant prévention et répression du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme et de la prolifération en Afrique centrale.</li> </ul>
<b>Textes nationaux adoptés et consacrés à la protection des personnes vulnérables:</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi n°5/86 du 18 juin 1986 fixant le régime d'admission et de séjour des étrangers au Gabon ;</li> <li>• Loi n°16/88 modifiant l'article 57 de la loi 5/86 portant régime d'admission et de séjour des étrangers au Gabon ;</li> <li>• Décret 999/PR du 30 juillet 1986 réglementant les modalités de délivrance de la carte de séjour des étrangers ;</li> <li>• Décret n°1120/PR du 5 août 1996 portant création, attribution et organisation du Commissariat Général de la Documentation et de l'Immigration ;</li> <li>• Loi n°5/98 du 5 mars 1998 portant statut des réfugiés en République Gabonaise ;</li> <li>• Décret n°000646/PR/MAECF portant attribution, organisation et fonctionnement de la sous-commission d'éligibilité ;</li> <li>• Décret 000647/PR/MAECF portant attribution, organisation et fonctionnement du bureau de recours de la Commission Nationale pour les Réfugiés ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décret 000648/PR/MAECF portant attribution, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale pour les réfugiés ;</li> <li>• Loi 9/2004 du 21 septembre 2004 relative à la prévention et la lutte contre le trafic des enfants en République Gabonaise ;</li> <li>• Loi n°3/2018 du 8 février 2019 portant Code de l'Enfant en République Gabonaise ;</li> <li>• Loi numéro 042/2028 du 05 juillet 2019 portant Code Pénal ;</li> <li>• Loi n°06/2020 du 30 juin 2020 portant modification de la loi n°04/2018 du 5 juillet 2019 portant Code Pénal de la République Gabonaise ;</li> <li>• Loi 06/2021 pour la lutte contre les violences faites aux femmes.</li> <li>•</li> </ul>
<b>Textes non contraignants :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières : non contraignant mais fournissant des orientations importantes ;</li> <li>• Le Pacte mondiale sur les réfugiés ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Processus de Rabat</li> <li>• La Déclaration de Marrakech ;</li> <li>• La Résolution 66/290 de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 10 septembre 2012 sur la sécurité humaine</li> </ul>

#### 1.2.4. Défis majeurs relatifs à la migration mixte au Gabon

Les cadres politiques, juridiques et administratifs actuels présentent des défis considérables :

- 1) Le Gabon ne dispose pas encore d'une politique migratoire qui permettrait de maximiser les avantages de la migration internationale et gérer la migration irrégulière.
- 2) Il n'existe pas de systèmes statistiques robustes et centralisés qui produiraient des données migratoires structurelles et conjoncturelles par lesquelles il serait possible de cibler les groupes vulnérables.
- 3) L'intégration des questions de migration dans les stratégies et plans nationaux de développement s'est effectuée sur la base des décisions du Gouvernement via le ministère de l'Intérieur et non d'un mécanisme pour intégrer la migration dans la planification nationale. Lequel mécanisme solliciterait une maîtrise des données des flux migratoires, des coûts et des envois de fonds qui s'additionnent à la planification nationale de développement<sup>22</sup>.
- 4) De plus, le Gabon ne dispose pas d'un système numérique de gestion des données et de sélection des migrants rendant possible le filtre des profils et de déterminer les statuts juridiques des individus dans la migration mixte et des victimes de la traite des personnes aux points d'entrée et de traversée aux frontières. Cela rend difficile les possibilités d'une analyse approfondie des mouvements de la population mixte et empêche de détecter les indicateurs liés à la présence et à la structure des groupes criminels organisés transnationaux. De plus, les limites dans la conception de rapports officiels, dans les interventions le long de la route maritime et l'absence de procédures opérationnelles standard pour coordonner les différents départements ministériels mettent à mal la capacité à fournir protection et assistance aux migrants et notamment ceux en situation de vulnérabilité<sup>23</sup>.

<sup>22</sup> UNFPA 2018, Rapport d'examen national des cinq ans de la mise œuvre de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement au-delà de 2014.

<sup>23</sup> OIM Gabon 2022. Elaboration du cadre de sécurité humaine. Rapport. Page 7.

### 1.3. Changement de contexte politique et implications sur les priorités du pays

Le Président Ali Bongo Ondimba a succédé à son père, Omar Bongo Ondimba, en 2009, et a été réélu en août 2016 lors d'une élection fortement controversée, marquée par un taux de participation relativement faible (59%). Les élections législatives et municipales de 2018 ont vu une large victoire du Parti Démocratique Gabonais (PDG), qui a conservé sa majorité des deux tiers à l'Assemblée Nationale. Malgré sa victoire lors de l'élection présidentielle, Ali Bongo a été destitué le 30 août 2023 à la suite d'une intervention militaire organisée par le Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions (CTRI).

Le Général de Brigade Brice Oligui Nguema a été désigné président de la transition gabonaise. Au début de cette période, plusieurs institutions, dont le Sénat, l'Assemblée Nationale et la Cour Constitutionnelle, ont été temporairement suspendues, puis réorganisées autour d'une charte adoptée par le CTRI. Un des objectifs de cette phase est la révision de la constitution par le biais d'un référendum, envisageant des élections sous une nouvelle constitution à la fin de la transition. La durée précise de cette transition demeure à déterminer.

La période de transition au Gabon peut être marquée par une instabilité qui peut entraver la mise en œuvre des efforts menés durant le programme conjoint UNTFHS. Plusieurs projets de décrets, notamment celui de la création de la commission nationale de lutte contre le trafic des migrants et celui de la création de l'observatoire de la migration au Gabon, pourraient être compromis. Le nouveau gouvernement pourrait avoir des priorités différentes en matière de migration, ce qui pourrait entraîner des changements dans les politiques et les lois en vigueur, ainsi que dans leur application. Ces changements peuvent créer de l'incertitude pour les migrants, qui pourraient être confrontés à des restrictions imprévues ou à des changements dans leur statut légal. Le gouvernement de la transition pourrait ne pas accorder une attention suffisante aux droits des migrants et en particulier à ceux des enfants, ce qui entraînerait des violations des droits humains et des risques accrus pour les migrants vulnérables. En matière de coopération internationale, le gouvernement de la transition peut occasionner des changements dans la politique migratoire qui vont avoir des répercussions sur les politiques migratoires des pays voisins, ce qui pourrait entraîner des incohérences et des défis supplémentaires dans la gestion de la migration régionale. De plus, ce même gouvernement pourrait rencontrer des difficultés dans la coopération avec les organisations internationales et les partenaires étrangers pour gérer efficacement la migration mixte.

## 2. OBJET DE L'ÉVALUATION

Le programme conjoint **Approche conjointe de la sécurité humaine pour renforcer la prévention, la protection et l'autonomisation dans la migration mixte vers le Gabon** (*en anglais : A Joint Human Security Approach to Strengthening Prevention of and Protection and Empowerment in Mixed Migration towards Gabon*) constitue l'objet de cette évaluation. Les agences des Nations Unies à savoir OIM, UNHCR, UNICEF(lead) et UNODC, qui ont une compétence dans le domaine de la migration mixte, ont reçu un soutien financier du Fonds des Nations Unies pour la Sécurité Humaine (abrégié UNTFHS). Ce financement visait à faciliter la mise en œuvre d'interventions en collaboration avec l'État gabonais et la société civile. Il convient de noter que les interventions étaient menées conformément aux mandats spécifiques de chaque agence, en abordant à la fois les aspects généraux et spécifiques liés à la migration mixte.

Ce programme conjoint visait principalement à améliorer la gestion de la migration mixte au Gabon et à soutenir le gouvernement à travers une approche intégrée basée sur la sécurité humaine pour mieux identifier et protéger les migrants

ayant des besoins spécifiques, y compris les victimes de la traite des êtres humains. De plus, le programme a abordé les problèmes des demandeurs d'asile non identifiés et des réfugiés.

Le programme a été prévu pour être mis en œuvre du 1er avril 2021 au 1er octobre 2022, sur une période de 18 mois. A la demande des agences de mise en œuvre, l'UNTFHS a autorisé une extension du programme jusqu'au 31 décembre 2023. Le budget total était de 350 434 dollars, dont 298 814 dollars (représentant 85% du budget total) était fournis par l'UNTFHS. Le reste relevait de la contribution des agences et de l'État gabonais sous différentes formes d'investissement en faveur des enfants, des femmes et de tout migrant et/ou victime de traite transfrontalière.

Un cadre de résultats a été élaboré sur la base de consultations avec les parties prenantes (cf. annexe 4).

Le plan de travail et de suivi des résultats était structuré autour de deux objectifs, à savoir :

- **Objectif (Outcome) 1** : une protection renforcée des femmes, des hommes et des enfants vulnérables pris dans la spirale de la migration mixte et de la traite des êtres humains, en améliorant le cadre normatif et juridique au niveau national et en sensibilisant ces groupes sur leurs droits, en fonction de leurs statuts.
- **Objectif (Outcome) 2** : une autonomisation accrue des réfugiés, des demandeurs d'asile, des victimes de la traite des êtres humains, des migrants mixtes et de leurs communautés au Gabon, à travers des campagnes de sensibilisation au sein de ces communautés, des institutions étatiques, des organisations de la société civile (OSC), de la collecte de données et de la vulgarisation de ces données sur les questions de migration mixte.

**Encadré N°02 :**

La sécurité humaine appelle des réponses axées sur l'être humain, globales, adaptées au contexte et centrées sur la prévention, qui renforcent la protection et la capacité d'action individuelle et collective.

La résolution 66/290 de l'Assemblée Générale (AG) du 10 septembre 2012 suit le paragraphe 143 des résultats du Sommet Mondial de 2005 qui dispose : « *Sécurité humaine - 143. Nous soulignons que les êtres humains ont le droit de vivre libres et dans la dignité, à l'abri de la pauvreté et du désespoir. Nous estimons que toutes les personnes, en particulier les plus vulnérables, ont le droit de vivre à l'abri de la peur et du besoin et doivent avoir la possibilité de jouir de tous leurs droits et de développer pleinement leurs potentialités dans des conditions d'égalité. À cette fin, nous nous engageons à définir la notion de sécurité humaine à l'Assemblée Générale* ».

Ces résultats devraient être réalisés notamment grâce à une collaboration renforcée entre les acteurs multilatéraux et les partenaires bilatéraux, tels que les pays d'origine des migrants ou les pays donateurs.

Les objectifs étaient déclinés en produits (outputs) soutenus par plus d'une vingtaine d'activités opérationnelles réparties entre les quatre agences, dont l'UNICEF assurait le leadership de la mise en œuvre sous la supervision globale du Bureau de la Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies (SNU). Le cadre des résultats complet se trouve dans l'annexe #4.

Le tableau ci-dessous présente les rôles et contributions spécifiques de chaque partie prenante du programme conjoint.

**Tableau 2 : Rôles et contributions des différentes parties prenantes au programme conjoint**

Acteurs clés	Rôles et responsabilités
Etat Gabonais	<p>Tous les ministères travaillant directement sur la migration mixte et la traite, notamment l'Intérieur, les Affaires Étrangères et la Défense, avaient soutenu la demande de levée de fonds, la création de la Task Force Migration, et la validation technique et administrative des documents.</p> <p>En première ligne d'intervention pour gérer les migrants entrant irrégulièrement sur le territoire, la DGDI est souvent laissée dans la position d'identifier, de protéger et d'accompagner les migrants ayant des besoins spécifiques, y compris les victimes de la traite avec les services sociaux. Le ministère de la Justice est engagé dans des poursuites pour punir et dissuader les activités criminelles, y compris la traite de personnes, et par l'intermédiaire de la Direction Général des droits de l'homme, il dirige également le Comité technique national pour les apatrides. Le ministère des Affaires sociales et le ministère de la Santé apportent un soutien et un accompagnement aux personnes ayant des besoins spécifiques. Le ministère des Affaires étrangères est responsable de l'ensemble des questions relatives aux réfugiés, la Commission nationale des réfugiés (CNR) ayant la responsabilité technique.</p> <p>Le programme conjoint a entièrement pris en charge ses interventions.</p>

Acteurs clés	Rôles et responsabilités
OIM	L'OIM a eu plusieurs interventions avec comme point de fixation le développement du cadre de sécurité humaine, permettant de mettre en place une stratégie garantissant aux migrants la sécurité dans les domaines suivants : économique, alimentaire, sanitaire, environnemental, personnel, communautaire et politique. L'agence a également publié des données sur la traite en République Gabonaise, a procédé à l'intégration des victimes de traite et au renforcement des capacités des partenaires, tout en faisant la promotion de l'approche de la sécurité humaine.
UNHCR	L'UNHCR a déployé ses efforts humanitaires en mettant l'accent sur le développement et l'application de procédures sensibles aux demandeurs d'asile. De plus, l'organisation a publié un outil schématique guidant les demandeurs tout au long du processus d'assistance administrative.
UNICEF	L'UNICEF a poursuivi dans la lancée de son mandat en matière de prise en charge psychosociale des enfants victimes ou témoins d'abus et d'exploitation tout en consolidant le système national de protection de l'enfant.
UNODC	UNODC a été le porte-flambeau de ce programme conjoint dans la rédaction des notes et les démarches initiales avec le Secrétariat Général. Cette agence a fourni une assistance technique à la modélisation de l'aspect pénal chez les professionnels des procédures judiciaires sur mer et terre pour prévenir et lutter contre la traite et le crime organisé tout en contribuant au renforcement du cadre juridique.
Donateur UNTFHS	Donateur , mise a disposition des ressources
Organisations de la société civile	L'association Arc-en-ciel et l'ONG Sifos ont soutenu le programme conjoint selon leurs statuts juridiques de centre de transit des enfants victimes de traite et d'ONG spécialisée dans la sensibilisation sur les droits des victimes de traite et la formation professionnelle.
Communautés Migrants mixtes	Les migrants et leurs communautés ont joué un rôle crucial dans l'identification et l'assistance aux victimes de trafic humain. Leur connaissance de la langue, de la culture et des réseaux locaux ont facilité l'accès des victimes aux services de soutien et de protection.

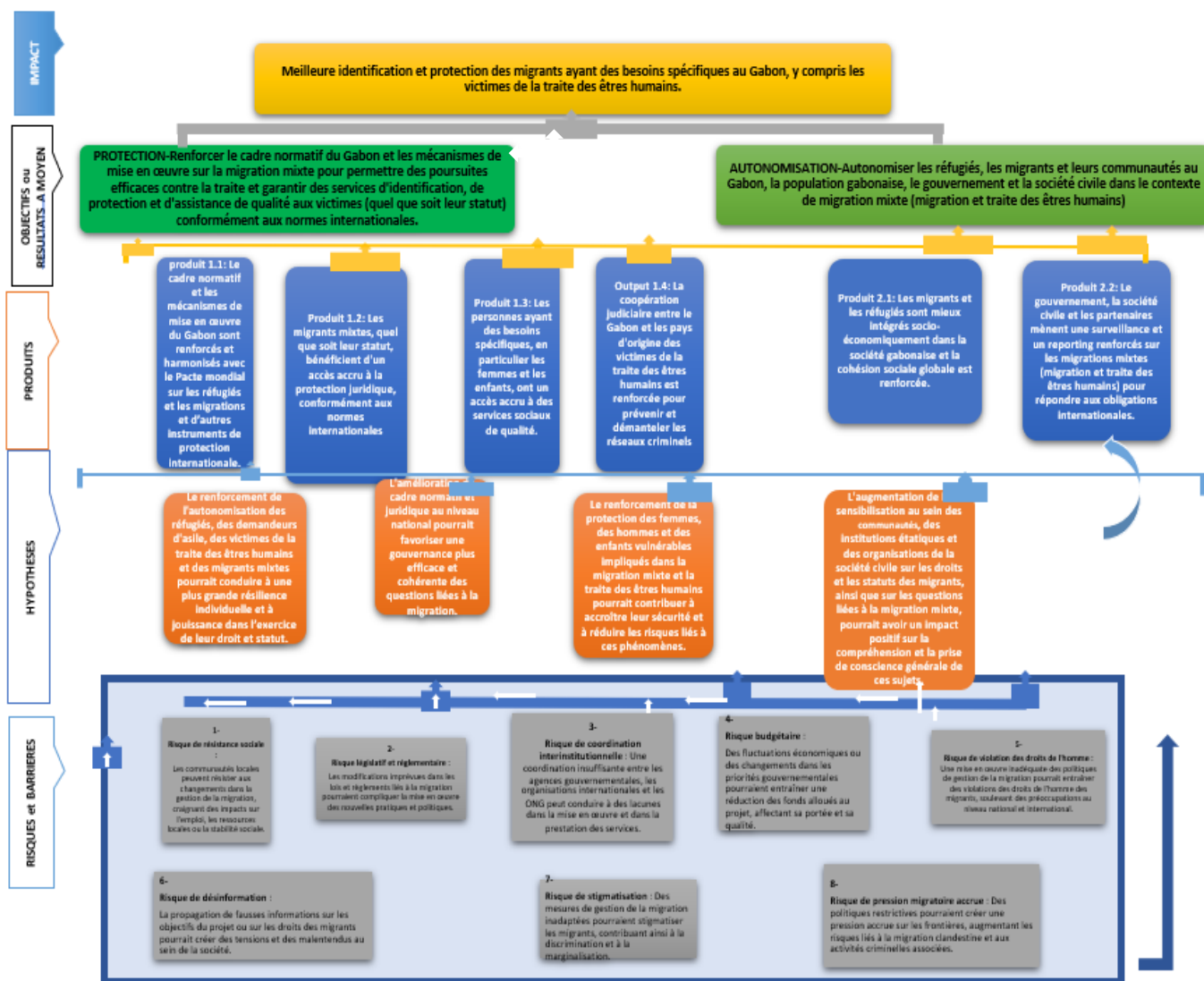
Les cibles directes sont les migrants mixtes et leurs communautés, à travers l'autonomisation des migrants mixtes et de leurs communautés. Une attention particulière a été accordée aux personnes ayant des besoins spécifiques, notamment les femmes et les enfants, afin de garantir qu'elles aient un accès accru à des services sociaux de qualité. Les cibles indirectes sont les responsables gouvernementaux concernés ; les OSC spécialisées; les communautés hôtes de migrants et de réfugiés et la société gabonaise dans son ensemble.

**Tableau 3 : Cibles du programme conjoint par catégorie**

Type de bénéficiaires	Total	Hommes	Femmes	Enfants	Jeunes
Cibles directes : Population issu de la migration mixte (migrants irréguliers, victimes de la traite des êtres humains, demandeurs d'asile, apatrides, en mettant l'accent sur les femmes et les enfants)	5 000	2 000	1 000	1 000 (Age : 0-18, 80 % filles, 20% garçons)	1 000 (Age : 19-28, 50% Jeunes hommes/50% Jeunes femmes)
Cibles indirectes : les responsables gouvernementaux concernés ; les OSC spécialisées ; les communautés hôtes de migrants et de réfugiés et la société gabonaise dans son ensemble	700 000	100 000	300 000	200 000	100000

Source : UNTFHS 2021. Document de programme conjoint « Approche conjointe de la sécurité humaine pour renforcer la prévention, la protection et l'autonomisation dans la migration mixte vers le Gabon ». Page 28

Figure 2 : Représentation schématique de la Théorie de Changement reconstruite



La théorie du changement a été reconstruite par le consultant sur la base des discussions avec l'UNICEF et de l'examen des documents pertinents.

### 3. BUT DE L'ÉVALUATION

Cette évaluation a deux buts principaux : la redevabilité et l'apprentissage.

1. En ce qui concerne **le but de redevabilité**, cette évaluation a rendu compte des résultats qui ont été atteints ou non par le programme UNTFHS vis-à-vis du bailleur (redevabilité verticale) ainsi que des détenteurs de droits (redevabilité horizontale).
2. En ce qui concerne **le but de l'apprentissage organisationnel**, cette évaluation permettra aux agences des Nations Unies et aux institutions gouvernementales gabonaises de disposer d'éléments factuels qui serviront au développement d'autres programmes conjoints inter-agences, et de mieux apprécier la transversalité des activités et des résultats obtenus pour la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) 5, 8, 10, 16 et 17.

## 4. OBJECTIFS ET UTILISATEURS DE L'ÉVALUATION

Le Programme conjoint UNTFHS visait à améliorer la gestion de la migration mixte au Gabon en utilisant une approche intégrée basée sur la sécurité humaine pour mieux identifier et protéger les migrants vulnérables, y compris les victimes de la traite des êtres humains. Il abordait également les problèmes des demandeurs d'asile non identifiés et des réfugiés des pays voisins pour susciter un changement institutionnel et sociétal positif. L'évaluation finale de ce programme conjoint est essentielle pour mesurer son efficacité, identifier les succès et les domaines à améliorer, et garantir l'atteinte des objectifs de protection et d'inclusion des migrants conformément aux engagements internationaux.

### 4.1. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de cette évaluation sont de :

- Dresser un bilan des réalisations effectuées dans la mise en œuvre du programme conjoint (du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 30 décembre 2023) par rapport aux résultats attendus ;
- Démontrer la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficacéité, la durabilité et l'impact du programme conjoint ;
- Recueillir les enseignements tirés par les acteurs de la mise en œuvre du programme conjoint ;
- Documenter les bonnes pratiques en matière de programmation et de mise en œuvre conjointe inter-agences ;
- Formuler des recommandations spécifiques aux agences selon leurs mandats respectifs et aux institutions gouvernementales dans le cadre d'un processus d'apprentissage continu sur la manière de prévenir et de lutter contre la migration désorganisée et la traite transfrontalière.

### 4.2. Utilisateurs de l'évaluation

Plusieurs parties prenantes sont intéressées par les résultats de la présente évaluation, telle que le présente le tableau ci-dessous :

**Tableau 4 : Les utilisateurs et utilisations envisagées de cette évaluation**

Utilisateurs de l'évaluation	Utilisation des conclusions et recommandations de l'évaluation
<b>Agences des Nations Unies</b> (OIM, UNHCR, UNICEF, UNODC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Tirer les enseignements du programme conjoint</li> <li>● Apprécier la magnitude du phénomène migratoire</li> <li>● Exploiter les évidences pour de futures levées de fonds.</li> </ul>
<b>Institutions/Gouvernementales</b> : Ministère de l'Intérieur (DGDI, FPN-Service des mœurs et de la protection des mineurs, COPIL suivi du programme conjoint de la migration, les mairies), Ministère de la Défense Nationale (Gendarmerie/brigade Nautique) , Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (chefs des villages frontaliers et des villages satellitaires, Commission Nationale des Frontières) , Ministère de la Justice, Garde des Sceaux (Procureurs de la République, Cour spéciale de grande criminalité ) , Ministère de la Santé et des Affaires Sociales (Service AEMO, CAPDES, Direction de la Famille), Ministère des Affaires Étrangères Chargée de l'Intégration Sous-Régionale et Des Gabonais de l'Étranger (CNR), Ministère du Travail et de la Lutte contre le Chômage ( Direction Général du Travail), Ministère en charge du Commerce et de la Concurrence, Ministère de l'Économie (direction de la Prospective), ANPN.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Apprécier leurs interventions sur base des nouveaux outils normatifs</li> <li>● Élaborer des politiques, des stratégies et des interventions recommandées par les évaluateurs.</li> </ul>
<b>Détenteurs de droits</b> (enfants guides d'aveugles, familles exilées et communautés d'immigrants)	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mieux apprécier les voies et moyens de s'approprier leurs droits de migrants.</li> </ul>
<b>Agences et ONG partenaires de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Connaître leurs forces et faibles en tant qu'obligataires des droits des migrants</li> <li>● Faire des choix dans les interventions spécifiques telles que recommandées par les évaluateurs</li> </ul>
<b>Donateur (UNTFHS)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Informer l'allocation de financement futur sur la base d'efficacité et d'efficacéités des différentes approches.</li> </ul>



## 5. PORTEE DE L'EVALUATION

Cette section détaille la portée de l'évaluation du programme UNTFHS, en précisant les dimensions thématique, temporelle et géographique, puis expose les critères et questions d'évaluation utilisés.

### Portée thématique

L'évaluation a examiné le programme UNTFHS selon trois axes :

- Exécution des activités, incluant les stratégies du programme et leur mise en œuvre.
- Mobilisation externe : partenariats, ressources mobilisées, etc.
- Processus internes : gestion, coordination et suivi

Cependant, compte tenu de l'ampleur et de la complexité de la question migratoire au Gabon, il n'a pas été possible d'examiner chaque aspect avec le même niveau de détail. L'évaluation a donc procédé à une revue globale du programme, tout en accordant une attention particulière à un sous-ensemble de questions pour un examen approfondi.

La revue documentaire a porté sur l'ensemble du programme financé par l'UNTFHS, en considérant le cadre normatif (juridique, réglementaire et les standards) ; le cadre humain, le cadre institutionnel et le cadre programmatique.

L'évaluation s'est intéressée à la transversalité des actions de protection des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés, en interrogeant les bureaux régionaux des agences sur leurs missions dans le programme et en évaluant les efforts multilatéraux entre le Gabon et les acteurs du développement. À cet effet, le consultant s'est penché sur les interventions inter-agences en complémentarité des cadres programmatiques bilatéraux entre chaque agence et la contrepartie nationale.

### Portée temporelle

L'évaluation a couvert l'ensemble des activités mises en œuvre par le programme entre avril 2021 et décembre 2023, en examinant la contribution de chaque agence des Nations Unies et des autres parties prenantes. La période effective d'évaluation sur le terrain s'est déroulée de novembre à décembre 2023, pour une durée de 45 jours.

### Portée géographique

La revue de la littérature a couvert le niveau national et, dans une certaine mesure, le niveau sous-régional. La collecte des données primaires sur le terrain s'est concentrée sur quelques sites d'interventions identifiés par les institutions et les agences parties prenantes du programme, en collaboration avec le consultant. L'attention s'est portée sur la Task-force migration de la DGDJ et les services sociaux en milieu urbain, péri-urbain et rural (voir annexe N°05 : Liste des personnes/institutions rencontrées). En raison des contraintes budgétaires et temporelles, l'équipe d'évaluation n'a pas pu se rendre physiquement dans toutes les provinces d'intervention, mais a mené des entretiens avec les parties prenantes par téléphone.

## 6. CRITERES ET QUESTIONS D'EVALUATION

Afin d'atteindre les buts et objectifs de l'évaluation, le programme conjoint a été évalué sur la base de six critères, conformément aux Termes de référence de l'évaluation et aux critères du Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE/CAD) : Pertinence, Cohérence, Efficacité, Efficience, Impact, et Durabilité. De plus, l'évaluation a pris en compte le critère transversal portant sur Droits humains, inclusion sociale, genre et équité.

### 6.1. Questions d'évaluation

Au total, 19 questions principales ont été adressées. La matrice d'évaluation (Annexe 2) détaille les questions clés pour chaque critère, ainsi que les sous-questions, les indicateurs, les moyens de vérification et les méthodes de collecte des données. Les questions d'évaluation sont basées sur celles des termes de référence. La matrice d'évaluation a été examinée et validée par le Groupe de référence de l'évaluation. Une fois finalisée, elle a guidé la collecte et l'analyse des données, et a servi de base pour structurer les constats, conclusions et recommandations de l'évaluation finale.

**Tableau 5 : Critères et questions d'évaluation**

Critères	Questions et sous-questions d'évaluation indicatives
<p><b>Pertinence</b> - La mesure dans laquelle les objectifs et la conception du programme répondent aux besoins, priorités et politiques du pays, et continuent de le faire même en cas de changement de circonstances</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dans quelle mesure les activités du programme exécutées par chaque agence répondaient-elles aux besoins des groupes cibles (hommes, femmes, jeunes et enfants) et priorités des partenaires institutionnels et des agences elles-mêmes ?</li> <li>2. Dans quelle mesure les stratégies et interventions adhèrent-elles aux directives mondiales sur la migration ?</li> </ol>
<p><b>Cohérence</b> - Le degré de cohérence interne des Agences des Nations Unies, ainsi que la cohérence avec le travail des autres parties prenantes pour faire progresser la question des droits de l'homme dans le secteur migratoire, et la mesure dans laquelle les choix stratégiques ont maximisé les avantages comparatifs des Agences.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Dans quelle mesure les interventions du programme sont compatibles avec d'autres interventions dans le pays, les acteurs du secteur ou des institutions ?</li> </ol>
<p><b>Efficacité</b> - La mission détermine dans quelle mesure les résultats atteints ont contribué à la réalisation des objectifs du programme et des objectifs de développement du Gabon, et dans quelle mesure ces résultats répondent aux attentes des populations en matière de droits de l'homme et des questions migratoires. Il s'agit, en particulier d'évaluer la réalisation des objectifs prévus dans le programme, notamment la progression vers la réalisation des droits de l'homme et de la migration mixte au Gabon. Une analyse particulière est faite concernant le caractère inclusif des Agences du SNU et partenaires dans leurs différentes composantes/domaines de résultats.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>4. Quelle est la performance globale du programme par rapport aux résultats escomptés ?</li> <li>5. Dans quelle mesure le programme a contribué au renforcement du cadre normatif de prévention de la migration non-ordonnée et de la prise en charge des personnes concernées ?</li> <li>6. Quels sont les facteurs clés qui ont facilité ou freiné l'atteinte des résultats ?</li> <li>7. Quels sont les résultats attendus ou non (positifs et négatifs) produits par le programme ? Dans quelle mesure le système de suivi est-il cohérent pour suivre les progrès vers les résultats escomptés du programme ?</li> </ol>
<p><b>Efficience</b> - La mission évalue la relation entre les différentes activités menées dans le cadre du programme, les ressources disponibles et les résultats atteints. Elle apporte une appréciation sur le coût en termes d'équilibre entre les résultats atteints et l'utilisation des ressources humaines et financières. Pour ce faire elle analyse l'organisation spécifique du programme, les outils et les ressources utilisés, la qualité de la gestion quotidienne, les actions menées par les différents acteurs, la capacité de gestion et d'adaptation des gestionnaires par rapport aux activités, aux résultats attendus et atteints ainsi qu'à l'environnement général de mise en œuvre.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>8. En tenant compte des résultats attendus, dans quelle mesure les ressources allouées sur le plan financier, logistique et humain, ont permis de résoudre l'inadéquation entre l'offre des services de protection des droits des personnes migrantes et la demande manifestée par les détenteurs des droits que sont les migrants et les victimes de traite ?</li> <li>9. Dans quelle mesure les ressources ont-elles été déployées pour obtenir des résultats de manière adéquate, économique et opportune ?</li> <li>10. Dans quelle mesure le programme est-il efficace pour atteindre les résultats escomptés ?</li> <li>11. Quelle est la performance du programme par rapport à son budget et à son calendrier ?</li> </ol>
<p><b>Impact</b> - Ce critère mesure les retombées du programme à moyen et long terme, c'est l'appréciation de tous les effets, du programme conjoint sur son environnement, effets aussi bien positifs que négatifs, prévus ou imprévus, sur le plan économique, social, politique. C'est l'ensemble des changements significatifs et durables dans la vie et l'environnement des personnes et des groupes ayant un lien de causalité direct ou indirect avec le programme conjoint.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>12. Dans quelle mesure les interventions des quatre agences ont pu ou non améliorer le respect des droits de l'homme dans les services publics directement concernées par la migration et la traite au premier contact avec le migrant ?</li> <li>13. Quels sont les avantages perçus identifiés par les groupes cibles ?</li> </ol>
<p><b>Durabilité</b> - Ce critère permet de déterminer si les résultats du programme sont susceptibles de perdurer. Une attention particulière est accordée notamment à l'implication d'une manière générale, des bénéficiaires</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>15. Dans quelle mesure le programme a conduit les autorités nationales et les organisations de la société civile à s'approprier les instruments adoptés et les pratiques humanitaires en faveur notamment des demandeurs d'asile ou</li> </ol>



Critères	Questions et sous-questions d'évaluation indicatives
nationaux (dans la conception, la réalisation et le suivi des activités en vue d'assurer leur bonne continuité, la répliation ou l'extension des résultats atteints) et plus particulièrement l'implication du Ministère de l'intérieur, de l'Enfant et de la Famille, de celui de la Justice, de la Santé, des affaires sociales, etc.	des enfants victimes d'exploitation économique ou sexuelle ?
<b>Droits humains, inclusion sociale, genre et équité</b> : ce critère indique dans quelle mesure les principes de l'approche des droits humains et l'égalité des sexes ont été pris en compte dans la conception et la mise en œuvre du programme dans ses différents axes de résultats. Elle indique également les changements suscités par le programme en termes d'équité et de respect des droits de l'homme, en s'appuyant sur des données qu'elle a recueillies, des rapports de suivi, et des interviews avec les bénéficiaires.	<p>16. Dans quelle mesure les principes de genre, de droits humains, de l'inclusion sociale et d'équité, y compris au niveau des communautés, ont-ils été dûment intégrés dans la conception et le suivi et rapportage du programme conjoint ?</p> <p>17. Dans quelle mesure la conception et la mise en œuvre du programme ont-elles réussi à intégrer, mettre en œuvre et suivre (résultats) les principes et approches d'égalité des sexes et quels types d'obstacles qui empêchent les filles et les femmes d'accéder aux services de programme ont été entièrement ou partiellement résolus ?</p> <p>18. Dans quelle mesure la conception et la mise en œuvre du programme ont-elles bien intégré les principes de la AFDH (participation, responsabilité, non-discrimination et égalité, autonomisation et légalité) ?</p> <p>19. Dans quelle mesure la conception et la mise en œuvre du programme (y compris le suivi) ont-elles réussi à identifier et à cibler les groupes les plus vulnérables avec des services appropriés ?</p>

## 6.2. Evaluabilité

L'examen de l'évaluabilité du programme UNTFHS a dépendu de l'état d'avancement des activités, telles que décrites dans les plans de travail annuels. Certaines activités étaient clôturées, d'autres en cours. Ce processus a permis de déterminer si une intervention du programme était évaluable et si son évaluation était justifiable, faisable et susceptible de fournir des informations utiles. En d'autres termes, cela a permis de déterminer si une activité pouvait être évaluée de manière significative et si l'évaluation pouvait contribuer à l'amélioration de la performance du programme.

L'analyse d'évaluabilité du programme conjoint a été menée pendant la phase de démarrage pour déterminer si des réponses fiables et crédibles peuvent être données aux questions d'évaluation. L'analyse d'évaluabilité a reposé sur la conception du programme conjoint (cadre logique du programme conjoint), la clarté des résultats et indicateurs, la disponibilité de données et l'exhaustivité du système de suivi et documentation. Cette analyse a permis d'anticiper sur les mesures de mitigations telle que la reconstruction de la théorie du changement, la conception des outils de collecte des données, et la recherche de la documentation supplémentaires.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'analyse d'évaluabilité :

**Tableau 6 : Critères choisis d'évaluabilité du programme conjoint UNTFHS**

Domaine d'évaluabilité	Critères d'évaluabilité	Commentaires	Conclusion
<b>Cadre logique du programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pertinence</li> <li>Adaptation</li> <li>Cohérence</li> <li>Validité des hypothèses sous-jacentes</li> </ul>	La Théorie du changement reconstituée ou modèle logique de l'intervention a pris en compte les questions de pertinence, l'adaptation au contexte de mise en œuvre et la cohérence de l'intervention vis-à-vis des bénéficiaires (Voir figure 2 : Théorie de changement).	<b>Positive</b>
<b>Existence et disponibilité des informations pertinentes sur le programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accessibilité</li> <li>Adéquation</li> </ul>	Les informations de l'intervention sont disponibles sur différents supports et elles sont pertinentes par rapport au besoin de l'évaluation.	<b>Positive</b>

Domaine d'évaluabilité	Critères d'évaluabilité	Commentaires	Conclusion
<b>Contexte favorable inclut dans le programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation des parties prenantes</li> <li>Disponibilité des ressources et des capacités</li> <li>Contexte socio-politique</li> </ul>	L'analyse du contexte a inclus une appréhension sur la participation des parties prenantes, les ressources et les capacités, et les conditions sociopolitiques.	<b>Positive</b>
<b>Système de redevabilité du programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Structure et responsabilités de gestion clairement définies</li> <li>Transparence du suivi et évaluation de la performance</li> <li>Existence de l'appropriation et du leadership des bénéficiaires attendus ou des partenaires de mise en œuvre</li> </ul>	La redevabilité par rapport à la structure organisationnelle, suivi et élaboration des rapports des activités, appropriation et leadership locale existant.	<b>Positive</b>

Source : consultant sur base de la documentation fournie par l'UNICEF et consultations préliminaires avec les points focaux des agences UN

## 7. APPROCHE ET METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

### 7.1. Approche et étapes méthodologiques

L'évaluation a mis l'accent sur l'appréciation des différents niveaux de résultats, en termes d'atteinte des objectifs spécifiques et des résultats finaux du programme conjoint entre avril 2021 et décembre 2023, en analysant les différents facteurs qui pourraient avoir eu une incidence sur ces résultats. Elle a adopté une approche normative axée sur la comparaison aux référentiels du cadre des résultats pour déterminer l'efficacité.

En conformité avec les Termes de Référence (TdRs), l'évaluation a suivi les directives d'évaluation du Groupe d'Évaluation des Nations Unies (UNEG), la Politique d'évaluation révisée de l'UNICEF en 2023, ainsi que les normes et éthiques en matière de recherche, d'évaluation, de collecte et d'analyse des données. Une attention particulière a été accordée aux bonnes pratiques en matière d'évaluation sensible au genre, en intégrant le critère genre en tant que critère d'évaluation à part entière. Le modèle méthodologique conçu était de type non-expérimental et visait à utiliser la meilleure combinaison d'outils de collecte de données pour obtenir les réponses les plus fiables et valides aux questions d'évaluation, en mettant l'accent sur l'apprentissage dans les limites des ressources et de la disponibilité des données.

### 7.2. Justification de l'approche méthodologique

La méthodologie choisie, basée sur une conception participative et des méthodes mixtes, s'est avérée adéquate pour plusieurs raisons :

- Elle convenait au programme UNTFHS.
- Elle était faisable et applicable, suite à l'examen préliminaire des données en phase de démarrage.
- Les approches qualitatives permettaient d'explorer et de comprendre les expériences et les perspectives des répondants plus en profondeur que les approches quantitatives.

La triangulation des données (combinant données, méthodes et sources) a été effectuée pour garantir la fiabilité et la crédibilité des constats et conclusions. Une attention particulière a été accordée à la participation des enfants, en se référant aux orientations du guide de l'UNICEF sur le respect des droits des enfants lors de la collecte d'informations. Au total, 105 personnes, dont 15 enfants (9 filles et 6 garçons), ont participé à l'exercice d'évaluation.

La performance globale du programme conjoint UNTFHS a été évaluée en se basant sur son cadre de résultats. Les questions de genre ont été traitées conformément aux directives de l'UNEG en matière de droits de l'homme et d'égalité des sexes. Tous les outils de collecte des données ont été revus et validés par le groupe de référence de l'évaluation avant leur utilisation.

## 7.3. Méthodes et outils de collecte

### 7.3.1. Revue documentaire

Au cours de la phase de démarrage, le groupe de référence de l'évaluation a partagé avec l'évaluateur des copies électroniques de documents pertinents disponibles au Bureau d'UNICEF Gabon et aux autres agences du Système des Nations Unies (l'UNHCR, l'UNODC, et de l'OIM). Des documents supplémentaires ont été recueillis auprès de certains partenaires pendant les missions sur le terrain et à mesure que l'affectation évoluait.

L'analyse documentaire a également examiné les informations contextuelles pertinentes sur le programme conjoint UNTFHS provenant des partenaires, y compris les politiques, les études, les enquêtes, et les rapports existants sur des sujets relatifs à la migration et aux droits de l'homme au Gabon.

Ces informations étaient essentielles pour répondre aux questions d'évaluation. La liste des documents est disponible en annexe numéro 17.

### 7.3.2. Collecte des données qualitatives

La collecte des données qualitative a été organisée avec les différentes parties prenantes intervenant dans le programme conjoint UNTFHS. Les principales techniques de collecte d'informations qualitatives utilisées dans le cadre de cette évaluation sont : les entretiens individuels avec les informateurs clés, les focus groups, l'observation directe et la rencontre avec l'ensemble des acteurs.

#### ● Entretiens individuels réalisés avec des informateurs clés

Les entretiens étaient individuels dans la mesure du possible, mais selon les circonstances, les entrevues ont été organisés en petits groupes (jusqu'à trois personnes). Les personnes non disponibles ou se trouvant dans les zones reculées ont participé aux entretiens téléphoniques et en ligne (WhatsApp Teams, Zoom, Meet, etc.). Les entretiens individuels ont ciblé, entre autres, les catégories suivantes :

- Les structures gouvernementales sectorielles (ministères) ;
- Les leaders des communautés/groupes bénéficiaires ciblés ;
- Les groupes d'enfants bénéficiaires ;
- Les responsables des programmes en charge de la migration et de la traite des personnes au sein des agences du Système des Nations Unies ;
- Le personnel concerné par le programme UNTFHS dans les autres Agences du Système des Nations Unies (UNICEF, UNHCR, UNODC, OIM) ;
- Les partenaires au développement (ONG internationales, ONG locales, Associations...).

#### ● Réunion de collecte des données avec l'ensemble des acteurs

Une réunion de collecte d'information a été organisée impliquant les acteurs clés du programme conjoint issus du Ministère des Affaires Étrangères, du Ministère de la Justice, des Forces de Police Nationale, de l'administration Pénitentiaire, de la DGDI, du centre d'accueil pour enfants El Jireh, et du CAPEDS, l'UNICEF, UNHCR, UNODC, OIM. La rencontre était une opportunité d'échanger sur les progrès réalisés, les contraintes et opportunités ainsi que les leçons apprises de la mise en œuvre du programme UNTFHS.

#### ● Groupes de discussion ou Focus Group

Il a été réalisé 10 focus groups homogènes et séparés (composés de 5 à 8 personnes), dont 4 groupes femmes, 3 groupes d'hommes, 3 groupes d'enfants (2 groupes de filles et 1 groupe de garçons). Les réfugiés, les demandeurs d'asile, les victimes de la traite des êtres humains, les migrants mixtes ont participé aux focus groups. De plus, des groupes de discussions avec les enfants (10-17 ans) ont été organisés avec l'outil « cadre H » décrit dans l'annexe (Annexe 10). Ainsi, les garçons et les filles ont pu exprimer leurs opinions sur la qualité des interventions du programme conjoint UNTFHS et faire des suggestions pour améliorer les futures actions.

#### ● Observation directe

Des données supplémentaires ont été collectées à l'aide de l'observation directe dans les structures de prise en charge des migrants dans les quartiers (Cocotier, La campagne, Tahiti, Angondjé, Nkok, Vallée Sainte-Marie, derrière le tribunal). Le but de cet exercice était de mieux comprendre l'environnement dans lequel les migrants sont traités et vivent. Il s'agissait également d'un moyen utile de triangulation des données provenant des entretiens et des focus groups.

### 7.3.3. Collecte des données quantitatives

L'évaluation a utilisé les données quantitatives secondaires extraites de la documentation mise à la disposition du consultant par l'UNICEF et les différents services qui s'occupent de la prise en charge des migrants et des victimes de traite. Certaines données quantitatives avaient déjà été collectées dans le cadre du programme UNTFHS dans les différents documents et rapports (rapports annuels des agences, rapport au donateur, rapports financiers...). Elles ont également servi de sources de triangulation d'informations qualitatives.

#### 7.4. Sélection de l'échantillon d'intervenants

L'évaluation a regroupé les activités de programmation autour des produits énoncés dans le cadre logique du programme conjoint UNTFHS. La **méthode d'échantillonnage raisonnée**<sup>24</sup> a été utilisée en assurant la représentation de toutes les catégories de parties prenantes du programme conjoint UNTFHS (détenteurs d'obligation, titulaires de droits) dans la sélection des parties prenantes aux entretiens et discussions de groupe. Les considérations de genre, d'équité et de droits humains ont été prises en compte dans toute la démarche de l'évaluation. L'échantillonnage a été fait en tenant compte de la région, du milieu de résidence et du genre. De plus, les outils de collectes de données primaires ont été conçus en intégrant des variables et modalités basées sur le sexe, les groupes et catégories sociaux, etc.

Le tableau ci-dessous indique le nombre de parties prenantes aux entretiens et focus groupes

**Tableau 7 : Réalisations selon la stratégie d'échantillonnage**

SECTEURS	Entrevues			Focus Group			Total réalisé ( H/F)
	Total	# Femmes	# Hommes	Total	# Femmes	# Hommes	
<b>Equipes Pays du Système des Nations Unies :</b> Bureau du Coordinateur Résident (RCO).	0	-	-	-	-	-	0
<b>Institutions/Gouvernement National :</b> (Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration (DGDI) au Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Défense, Ministère de la Justice, Ministère de la Santé et des Affaires Sociales, Ministère des Affaires Étrangères, CAPDES)	18	11	7	-	-	-	18 (11 femmes et 7 hommes)
<b>Représentants de la Société civile / ONG Internationales / ONG Nationales :</b> SIFOS, Arc-en-Ciel & Espoir, ONG MINE, Centre El JIREH, ONG SAMBA MWANA, ONG Synergies Enfants Gabon, Cri de Cœur contre le harcèlement, COFRAGA.	31	20	11	-	-	-	31 (20 femmes et 11 hommes)
<b>Bailleurs et les partenaires au développement :</b> (CEEAC, Ambassade du Togo et du Benin)	4	2	2	-	-	-	4 (2 femmes et 2 hommes)
<b>Groupes bénéficiaires et leurs membres de la communauté y compris les enfants</b>	-	-	-	12	30	18	48 (30 hommes et 18 femmes)
<b>Enfants</b>	-	-	-	-	9 (filles)	6 (Garçons)	48 (9 filles et 6 Garçons)
<b>Agences des Nations Unies partenaires</b> (OIM, UNHCR, UNICEF, UNODC)	4	1	3	-	-	-	4 (1 femme et 3 hommes)
<b>TOTAL</b>	<b>57</b>	<b>32</b>	<b>25</b>	<b>12</b>			<b>105 (52 femmes et 53 hommes, dont</b>

<sup>24</sup> Une méthode d'échantillonnage raisonnée désigne une technique où la représentativité de l'échantillon se base sur une démarche raisonnée.

SECTEURS	Entrevues			Focus Group			Total réalisé ( H/F)
	Total	# Femmes	# Hommes	Total	# Femmes	# Hommes	
							<b>15 enfants - 9 filles et 6 Garçons)</b>

Les parties prenantes étaient les personnes issues des structures qui ont bénéficié des interventions directement ou indirectement pendant la période de mise en œuvre. Compte tenu de l'étendue et de la durée du programme conjoint UNTFHS, il n'a pas été possible d'examiner chaque aspect, ni d'avoir le même niveau de détails pour chaque élément du programme conjoint dans chaque localité. Le choix des sites à investiguer a été discuté avec les gestionnaires de l'évaluation et était basé sur cinq (05) critères, à savoir :

La couverture en termes de contenu programme conjoint :

- Le volume d'investissements du programme conjoint UNTFHS ;
- L'accessibilité de la zone d'intervention ;
- L'intérêt stratégique des interventions / priorités pour les agences du SNU.

Ainsi, la collecte de données sur le terrain s'est déroulée dans la province de l'Estuaire en présentiel et en ligne dans les autres provinces du Gabon (du Haut-Ogooué et celle de l'Ogooué Maritime). Conformément aux Plans de Travail Pluri-Annuel (PPA) de chaque produit, ces provinces ont été ciblées pour des interventions comportant un volume important d'investissements. Elles font partie des zones prioritaires du programme conjoint en raison des approches et stratégies déployées pour obtenir des résultats probants.



Figure 3 : carte d'intervention de l'UNICEF Gabon 2018-2023

### 7.5. Traitement, analyse et assurance qualité des données

Les données qualitatives et primaires ont été traitées et analysées à partir des méthodes et outils spécifiques à chaque type de données. L'analyse des données a commencé par la collecte des données et s'est poursuivie tout au long du processus d'évaluation jusqu'à la production du rapport final de l'évaluation. Cela a permis de repérer rapidement les problèmes émergents, d'intégrer l'information mise à jour, et de confirmer les ententes ou de recueillir des commentaires qui ont éclairé tous les résultats, les conclusions et facilité les recommandations pertinentes. La matrice d'évaluation a fourni la structure directrice pour l'analyse des données. Un dialogue permanent entre le consultant et les gestionnaires de l'évaluation a permis d'effectuer des ajustements au fur et à mesure et au besoin.

- Données qualitatives : Les données qualitatives, obtenues à travers des Focus Groups et des entretiens semi-structurés, ont été enregistrées, transcrites, puis codées en utilisant des thèmes et sous-thèmes communs définis dans la matrice d'évaluation. L'analyse itérative de ces données a permis d'identifier des thèmes émergents et récurrents. Cette méthode inductive a permis de capturer les expériences complexes des parties prenantes, fournissant des enseignements précieux pour les interventions futures.
- Données quantitatives : Les données quantitatives secondaires ont été traitées sous Excel et analysées de manière univariée, avec des résultats présentés sous forme de graphiques et de tableaux croisés.
- Triangulation : Une triangulation a été réalisée en croisant les informations issues des méthodes qualitatives et quantitatives. Cela a permis de vérifier la cohérence des résultats et de mieux comprendre les données en combinant les perspectives des entretiens avec les informateurs clés et les données chiffrées. La triangulation des informations issues des différentes sources a permis de valider les principales conclusions à partir desquelles les principales recommandations ont été tirées.

L'évaluateur s'est basé sur la Théorie du Changement en s'attachant à comparer les résultats (effets, produits) qui avaient été visés au démarrage avec les résultats atteints en fin d'action du programme conjoint.

L'analyse de la théorie du changement a permis de vérifier si les interventions reflétaient les différents mandats des agences intervenantes (OIM, UNHCR, UNICEF, UNODC) et des autres, et de mettre en évidence les principales chaînes de causalité dans chaque domaine du programme conjoint UNTFHS pour finalement aboutir à une analyse des contributions.

### 7.6. Assurance qualité

L'évaluation a commencé par une rencontre avec le groupe de référence afin d'affiner les détails de cette mission et de mieux préciser ses objectifs au cours d'une réunion de cadrage. Tous les livrables de l'évaluation ont été examinés par les gestionnaires de l'évaluation au sein de l'UNICEF pour garantir le respect des normes et standards de l'UNEG/UNICEF en matière d'évaluation. Tous les livrables ont été examinés et validés par le groupe de référence de l'évaluation contribuant ainsi aussi à l'assurance-qualité.

Les outils d'évaluation ont été testés pour s'assurer de leur faisabilité, fluidité et pertinence, avec une attention particulière portée à leur exhaustivité et à l'absence d'ambiguïté. Le gestionnaire de l'évaluation de l'UNICEF a supervisé l'assurance qualité en examinant minutieusement tous les produits.

L'évaluation a été un processus conjoint et participatif, impliquant la "Task force migration lead" du gouvernement et toutes les parties prenantes. Un groupe de référence, composé de l'UNICEF, de partenaires gouvernementaux et de représentants de la société civile, a accompagné le processus. Le brouillon du rapport a été présenté aux parties prenantes le 19 mars 2024, pour discuter des conclusions et recommandations, suivies de rencontres bilatérales avec les responsables du bureau pays de l'UNICEF au Gabon.

La participation et l'engagement des parties prenantes ont été assurés tout au long de l'évaluation grâce à la contribution du Groupe de référence de l'Évaluation. Ce groupe a été essentiel lors de la planification, de la mise en œuvre et de l'utilisation des résultats. Pendant la phase de démarrage, les membres ont contribué aux approches, outils, contacts et calendrier de l'évaluation. Lors de la collecte des données, les principales parties prenantes ont été consultées et certaines ont participé à la collecte et à l'interprétation des données dans les provinces sélectionnées. Enfin, durant la phase de rédaction du rapport, le consultant a présenté les principaux constats, conclusions et recommandations préliminaires au Groupe de référence pour recueillir leurs avis avant de finaliser le rapport.

### 7.7. Difficultés rencontrées et mesures de mitigation

Deux difficultés ont été rencontrées durant tout le processus d'évaluation, particulièrement durant la phase de collecte des données sur terrain. Grâce aux mesures de mitigation prises en collaboration avec les gestionnaires de l'évaluation, ces difficultés ont été surmontées. Elles sont résumées dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 8 : Difficultés et mesures de mitigation**

Limites et difficultés	Mesures de mitigation
<b>L'indisponibilité de certains acteurs/informateurs clés</b> : Certains acteurs étaient affectés à l'intérieur du pays et d'autres n'étaient pas en poste à cause des changements institutionnels et la période de fin d'année et de préparation de la loi des finances 2024.	Remplacement par les intérimaires et/ou les autres membres des sections en interviews groupés.
<b>Retard dans l'obtention de documents et rapports de suivi auprès des partenaires de mise en œuvre.</b> Certains documents n'ont pas pu être mis à la disposition du consultant malgré de nombreux efforts pour les obtenir, en particulier les rapports de suivi et des données désagrégées et spécifiques ainsi que les données financières	Collecte des documents durant les entretiens avec les partenaires de mises en œuvre.

### 7.8. Prise en compte de l'Équité, Genre et Droits Humains

Conformément aux directives de l'UNEG en matière d'intégration des Droits Humains (DH) et de l'Égalité des Sexes (EGS) aux évaluations<sup>25</sup>, tout le processus de mise en œuvre de l'évaluation a été sensible au genre en prenant en compte le UN-SWAP à travers les activités suivantes :

<sup>25</sup> GNUM 2011. Document d'orientation. Intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes aux évaluations – Vers un document d'orientation du GNUM

- Description claire du niveau de participation des principales parties prenantes à la conduite de l'évaluation et de la justification du niveau de participation choisi ;
- Les preuves stylistiques de l'inclusion de ces considérations dans ce rapport peuvent inclure : l'utilisation d'un langage des droits de l'homme ; une écriture sensible au genre et aux enfants ; désagréger les données par sexe, âge et groupe de personnes vivants avec handicap ; désagréger les données par groupes socialement exclus.
- Les critères d'évaluation et les questions d'évaluation traitent spécifiquement de la manière dont le genre a été intégré à la conception, à la planification, à la mise en œuvre de l'intervention et aux résultats obtenus ;
- Garanties éthiques pour les participants et prise en compte des questions de genre, équité et droits de l'enfant dans le cadre du processus d'évaluation (GEROS 20 & 21).

## 7.9. Considérations éthiques et principe de l'évaluation

L'évaluation a tenu compte des directives éthiques et des obligations développées dans le code de conduite des évaluateurs du Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation<sup>26</sup>. Les enfants n'ont pas le droit de participer à des évaluations ou des recherches de manière autonome, sauf si les autorités compétentes ont levé l'obligation de solliciter le consentement parental. Dans cette évaluation, les tuteurs des enfants hébergés dans les centres d'accueil ont consenti à leur participation aux groupes de discussion, et les enfants ont également exprimé leur accord (*voir la fiche de consentement à l'annexe 9*). L'évaluation a pris des précautions particulières pour que les enfants ainsi que leurs parents qui se trouvent dans les zones d'intervention donnent leur consentement (*voir l'annexe 9 et 11*) et cela a été obtenu.

En outre, les normes pour assurer la protection et le respect des participants ainsi que leur confidentialité ont été appliquées tout au long du processus de cette évaluation. Les participants ont été informés de leurs droits après la phase d'explication du but et objectifs de la mission d'évaluation. L'ensemble des interviews semi-dirigées et des discussions a été réalisé avec le consentement écrit ou verbal des participants. L'indépendance de l'équipe d'évaluation a été clairement expliquée et les participants ont reçu une assurance de confidentialité des propos dès le début de l'entrevue avant d'obtenir leur consentement. Le choix des participants des groupes de discussions a été fait avec les partenaires de mise en œuvre de sorte que l'inclusion des titulaires de droits a été effective. Avec l'accord des répondants, certains entretiens individuels ont également été réalisés à distance, par appel téléphonique.

En termes d'obligations, l'évaluateur a suivi de manière stricte les principes éthiques définis par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG) et les éléments de la procédure de l'UNICEF relative aux normes éthiques dans la recherche, l'évaluation, la collecte et l'analyse de données.

Ainsi le consultant évaluateur a respecté les principes ci-après :

- **Indépendance** : l'évaluateur n'a pas été influencé par les opinions des parties prenantes.
- **Impartialité** : l'évaluateur a pris en compte les points de vue de toutes les parties prenantes et s'est efforcés à faire une présentation globale et équilibrée des résultats de l'évaluation ;
- **Crédibilité** : l'évaluateur a basé les constatations sur des données et observations fiables ;
- **Évitement de conflits d'intérêts et de responsabilité** : l'évaluateur n'a pas été impliqué dans la mise en œuvre du programme conjoint ; il n'y a donc eu aucun conflit d'intérêts. L'évaluateur a maintenu son indépendance et son impartialité à toutes les étapes de l'évaluation.

De plus, le principe de « ne pas nuire » a été strictement respecté en minimisant les risques et les charges pour ceux qui ont participé à l'évaluation, en maximisant les avantages et en réduisant les dommages inutiles pouvant survenir d'une évaluation négative ou critique, sans compromettre l'intégrité de l'évaluation.

## 8. CONSTATS ET CONCLUSION PRELIMINAIRES PAR CRITERE D'ÉVALUATION

Cette partie du rapport vise à répondre à chaque question d'évaluation en fournissant les observations (données et preuves recueillies) ainsi que les conclusions qui en découlent (interprétations et analyses des données). Les observations sont présentées par critère d'évaluation. Un encadré à la fin de cette partie résume les points essentiels de chaque section.

### 8.1. Pertinence

---

<sup>26</sup> <http://www.unevaluation.org/document/detail/102>



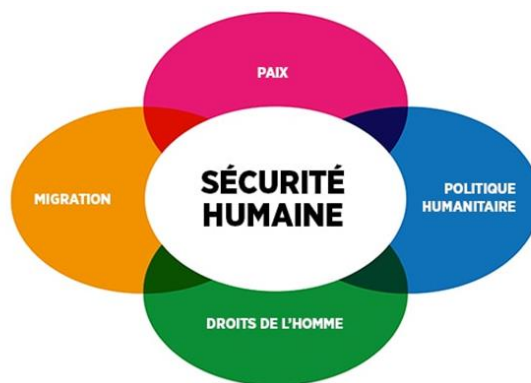
Cette section évalue la pertinence du programme conjoint en tant qu'intervention, en examinant dans quelle mesure les activités menées par chaque agence ont répondu aux besoins des groupes cibles qui sont les migrants, les victimes de la traite des êtres humains, les demandeurs d'asile non identifiés et les réfugiés (hommes, femmes, jeunes, enfants et personnes vivants avec un Handicap) ainsi qu'aux priorités des partenaires institutionnels et des agences elles-mêmes. En d'autres termes, elle met en lumière la manière dont les objectifs et la conception du programme conjoint ont pris en compte les besoins, les priorités et les politiques du Gabon, et comment ils continuent de le faire même en cas de changement de circonstances.

**Questions évaluatives (QE) relatives à la pertinence :**

QE1. Dans quelle mesure les activités du programme conjoint exécutées par chaque agence répondaient-elles aux besoins des groupes cibles (hommes, femmes, jeunes et enfants) et priorités des partenaires institutionnels et des agences elles-mêmes ?

QE2. Dans quelle mesure les stratégies et interventions adhèrent-elles aux directives mondiales sur la migration ?

**QE1: Dans quelle mesure les activités du programme conjoint exécutées par chaque agence répondaient-elles aux besoins des groupes cibles (hommes, femmes, jeunes et enfants) et priorités des partenaires institutionnels et des agences elles-mêmes ?**



**Figure 4 : Sécurité humaine<sup>27</sup>**

1. L'objectif principal du programme conjoint UNTFHS est d'améliorer significativement la gestion des migrations mixtes au Gabon par une approche intégrée basée sur la notion de sécurité humaine. La revue documentaire ainsi que les entretiens avec les informateurs clés indiquent que les activités menées par l'UNICEF, l'OIM, l'UNHCR et l'UNODC ont été conçues pour répondre aux besoins spécifiques institutionnels et des populations concernées, y compris les hommes, les femmes, les jeunes et les enfants touchés par la migration mixte et le trafic illicite des migrants irréguliers, entre autres migrants, les réfugiés, les demandeurs d'asile, les victimes de la traite des personnes et les migrants objet de trafic illicite. Ces besoins spécifiques ont été identifiés lors de la conception du programme conjoint avec l'approche de la sécurité humaine. En effet, il était impératif de renforcer la capacité de réponse du Gabon dans plusieurs aspects : juridique, procédural, de protection, d'accompagnement, d'intégration socio-économique et de cohésion sociale. Ceci était d'autant plus nécessaire compte tenu de l'opportunité spécifique de coopération avec le gouvernement gabonais pour répondre efficacement aux besoins identifiés.

Citation : "Moi, je n'ai pas travaillé ici. On mange bien, on essaye de faire ce qu'on nous dit. Même si on est bien traité, on nous rappelle toujours qu'on n'est pas chez nous, surtout avec les filles gabonaises qui sont ici avec nous. On se dispute tout le temps. Je veux juste rentrer chez moi." (Jeune fille pensionnaire au CAPEDES)

2. Les stratégies ont été élaborées en accord avec une analyse des besoins des groupes cibles, prenant en compte leurs vulnérabilités ainsi que les compétences des partenaires institutionnels, des organisations de la société civile (OSC) et des agences du Système des Nations Unies (SNU) en matière de sécurité humaine. Cette analyse a été réalisée préalablement en fonction des besoins spécifiques des migrants. Les parties prenantes de la migration y compris les partenaires institutionnels (ministères, société civile, agences des Nations Unies), ont validé ce cadre de sécurité humaine qui réponds à leurs priorités.

<sup>27</sup> Source: Division Sécurité humaine, Département Fédérale des Affaires Etrangères, Suisse



3. Un document pilote détaillant les procédures opérationnelles standards pour la détection et la prise en charge des personnes vulnérables parmi les flux de populations mixtes nouvellement arrivées à Libreville, Gabon, a été élaboré dans le cadre des activités du programme conjoint. Ces procédures portent sur l'identification, l'orientation et l'accompagnement en vue d'une assistance appropriée, des personnes vulnérables parmi les migrants arrivant à Libreville par voie maritime, aérienne ou ferroviaire. Toutefois, ces procédures ne sont pas encore validées et adoptées de façon définitive. Le formulaire d'entrée géré par la DGDJ a été revu et validé conjointement pour inclure des questions spécifiques d'identification. Ce nouveau formulaire répond désormais aux besoins des personnes recherchant une protection internationale ou une protection complémentaire.
4. Les Agences des Nations Unies ont organisé plusieurs ateliers de renforcement des capacités des acteurs pour améliorer la gestion de la migration mixte et la coordination nationale sur les questions de traite, y compris l'identification et l'assistance aux victimes de la traite. En augmentant les connaissances des acteurs nationaux, cela a renforcé les objectifs et la vision des structures de coordination. Comme résultat de ces ateliers de renforcement des capacités, les participants ont amendé les programmes conjoints de décret portant création, mandat, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de Prévention et de Lutte contre la Traite des Personnes en République du Gabon ; et celui portant sur l'Observatoire national des migrations qui encadrerait la collecte, l'analyse et le traitement des données sur la traite des êtres humains au Gabon. La coordination entre la « Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration » et la « Commission Nationale pour les Réfugiés » a été aussi renforcé.
  - Cependant, d'après les données collectées lors des groupes de discussion avec les femmes et jeunes filles, les activités du programme conjoint exécutées par les parties prenantes n'ont pas suffisamment pris en considération les besoins spécifiques des groupes cibles. Cela s'explique par le manque d'engagement direct avec les communautés migrantes résidentes, ainsi que par l'absence de prise en compte de leurs besoins et de leur implication dans la conception et la réalisation de certaines activités. Par conséquent, peu d'efforts ont été fournis pour faciliter le fonctionnement de l'administration de l'immigration dans les procédures chargées de délivrer aux travailleurs migrants les documents administratifs requis pour l'accès au travail formel et le paiement des différentes taxes. *"Je trouve que le centre fait de son mieux pour nous aider. Pourtant, parfois, j'ai l'impression que les décisions sont prises sans vraiment nous demander notre avis. Il serait bien qu'on puisse participer plus aux discussions."* (jeune fille de 16 ans)
5. L'administration manque de ressources financières, humaines ou technologiques pour moderniser et simplifier les procédures. L'investissement dans des systèmes informatisés ou la formation du personnel est limité. Certes, un cadre de sécurité humaine a été élaboré mais la mise en place des mécanismes pour fournir une assistance aux victimes de trafic des migrants, y compris des services de réhabilitation, de protection et d'accès à la justice, ne sont pas très performants à cause de la collaboration insuffisante entre les groupes cibles représentés en communautés et les Agences des Nations Unies.

**QE2: Dans quelle mesure les stratégies et interventions adhèrent-elles aux directives mondiales sur la migration ?**

6. Les stratégies et interventions du programme conjoint se basent sur l'approche de sécurité humaine qui est une directive mondiale permettant à l'ONU au Gabon de fournir une réponse cohérente et intégrée en combinant une approche descendante de protection et d'autonomisation ascendante. Cette approche met l'accent sur la protection et l'autonomisation des migrants de façon conjointe de la part des quatre entités de mise en œuvre des Nations Unies.
7. Jusqu'à présent, le Gabon a abordé la migration mixte et la traite des êtres humains principalement sous l'angle de la sécurité uniquement. Pour répondre aux directives mondiales de protection sur la gestion globale des flux migratoires mixtes, l'approche de la sécurité humaine semblait la plus appropriée pour lutter contre ce phénomène car elle tient compte des risques physiques, psychologiques et socio-économiques associés aux mouvements migratoires mixtes et encore exacerbés par la pandémie de COVID19. Les stratégies et interventions tenant compte de cette approche a nécessité une approche globale du gouvernement et de l'ensemble de la société et les partenaires telles que les Agences des Nations et les représentations diplomatiques.
8. Bien qu'un programme conjoint de décret de création de l'observatoire national de l'immigration soit en cours de rédaction, il n'existe pas de structure qui centralise et analyse de manière systématique les données liées aux mouvements migratoires, permettant ainsi une planification plus informée et une meilleure prise de décision en matière de politiques migratoires. L'existence d'une telle structure faciliterait l'élaboration d'une politique migratoire au Gabon pour orienter l'immigration par secteur et favoriser une collaboration de partage des connaissances, la surveillance des flux migratoires grâce à la collecte, à l'analyse et au partage de données ainsi que la réalisation des évaluations

régulièrement des interventions en matière d'immigration en s'assurant que ses données et analyses contribuent de manière significative à la prise de décision.

9. L'évaluation a relevé l'absence d'une stratégie nationale de lutte contre l'immigration irrégulière et le trafic des migrants. Une telle stratégie devrait établir un cadre stratégique comprenant des objectifs, des priorités d'action, des mesures législatives et des indicateurs de performance pour la lutte contre l'immigration irrégulière et le trafic des migrants. De plus, elle devrait mettre en place des mécanismes de coordination interinstitutionnelle afin d'assurer une collaboration efficace entre les ministères et les organismes impliqués.

#### **Conclusions préliminaires**

**PERT 1 :** Les objectifs du programme conjoint UNTFHS ont été clairement définis lors de sa phase de conception, en tenant compte des besoins spécifiques du pays confronté au défi de la gestion de la migration mixte. Ce programme conjoint visait à améliorer l'identification et la protection des migrants ayant des besoins particuliers au Gabon, notamment ceux qui sont victimes de la traite des êtres humains, en alignement avec les lois nationales visant à assurer la protection et les droits des migrants. Le programme conjoint a partiellement répondu aux besoins des populations concernées et de leurs partenaires institutionnels en raison du manque d'engagement direct avec les communautés migrantes résidentes et de l'absence d'intégration de leurs besoins dans la conception et la mise en œuvre des activités.

**PERT 2 :** Les stratégies et interventions du programme conjoint s'appuient sur l'approche de sécurité humaine pour fournir une réponse intégrée à la migration mixte. En combinant protection descendante et autonomisation ascendante, le programme conjoint vise à améliorer l'identification et la protection des migrants, y compris les victimes de la traite des êtres humains. Malgré la ratification par le Gabon de certains instruments internationaux importants, la mise en œuvre complète du cadre de sécurité humaine reste entravée par des contraintes de durée et de budget, limitant ainsi la capacité à répondre aux directives mondiales de manière exhaustive. Le gouvernement gabonais est également confronté à des lacunes, notamment l'absence d'une stratégie de réintégration pour les migrants de retour et l'absence d'une structure centralisant et analysant les données sur les mouvements migratoires, l'absence d'une stratégie nationale de lutte contre l'immigration irrégulière et le trafic des migrants.

## **8.2. Cohérence**

10. Cette section apprécie la mesure dans laquelle les interventions du programme UNTFHS sont compatibles avec d'autres interventions dans le pays, les acteurs du secteur ou des institutions.

#### **Question évaluative (QE) relatives à la cohérence :**

QE3: Dans quelle mesure les interventions du programme conjoint sont compatibles avec d'autres interventions dans le pays, les acteurs du secteur ou des institutions ?

QE4. Dans quelle mesure les interventions du programme conjoint UNTFHS ont été alignées sur les priorités régionales et mondiales, y compris les normes des Nations Unies concernant l'immigration ?

QE5. Comment les interventions du programme conjoint UNTFHS se sont-elles liées à d'autres interventions en matière de migration mixte et à d'autres secteurs et comment les activités des différents secteurs se sont-elles alignées les unes sur les autres ?

QE6. Dans quelle mesure y a-t-il eu des zones de discordance entre les interventions mises en œuvre par les Agences du SNU et celles mises en œuvre par d'autres partenaires et le gouvernement ? Dans l'affirmative, quels étaient ces domaines ? Comment l'harmonisation peut-elle être réalisée ?



Photo 4: Rapport 2 du progrès du programme conjoint, Atelier de renforcement des capacités

**QE 2.1.: Dans quelle mesure les interventions du programme sont compatibles avec d'autres interventions dans le pays, les acteurs du secteur ou des institutions ?**

11. Les interventions du gouvernement en collaboration avec plusieurs autres entités se font conformément au cadre législatif et réglementaire. De manière générale, l'immigration au Gabon est régie par *loi n°5/86 du 18 juin 1986 fixant le régime d'admission et de séjour des étrangers en République Gabonaise*. Elle est la principale norme encadrant la migration. Cette loi est complétée et précisée par d'autres textes comme le *décret 999/PR du 31 juillet 1986 règlementant les modalités de délivrance de la carte de séjour des résidents étrangers*. Ce cadre législatif définit clairement le statut de réfugié à travers la *loi n°5/98 du 25 mars 1998 portant statut des réfugiés en République Gabonaise*.
12. Le Ministère de l'Intérieur, par le biais de la DGI, est principalement responsable de la lutte contre l'immigration irrégulière. Souvent, il se trouve seul à mener des interventions pour identifier, protéger et accompagner les migrants ayant des besoins spécifiques, notamment les victimes de traite, lorsque les services sociaux existants sont débordés à la suite d'une saisie importante de migrations mixtes organisées de manière criminelle. Le ministère des Affaires étrangères agit sur les questions liées aux réfugiés par le biais de la Commission nationale des réfugiés (CNR), placée sous sa responsabilité hiérarchique. En outre, le ministère des Affaires étrangères a établi des accords bilatéraux entre les républiques du Togo et du Bénin. Le ministère de la Justice intervient dans les poursuites pour punir et dissuader les activités criminelles liées au trafic des migrants, et par le biais de la Direction des droits de l'homme, il supervise également le Comité technique national pour l'apatridie. La police, les forces armées, les travailleurs sociaux, les avocats, les leaders de la société civile et l'Agence des parcs nationaux sont également tous impliqués dans les efforts visant à prévenir la participation criminelle à la migration mixte.

**QE2.2. Dans quelle mesure les interventions du programme conjoint UNTFHS été alignées sur les priorités régionales et mondiales, y compris les normes des Nations Unies concernant l'immigration ?**

13. En matière de migration mixte, il n'y a pas de directives mondiales uniques ou universelles, mais il existe plutôt un ensemble de principes, de conventions et de recommandations. En raison de la nature complexe et changeante des flux migratoires, il est souvent difficile d'établir des directives mondiales strictes qui répondent à toutes les situations de migration mixte.
14. Le Gabon a ratifié et signé les quelques instruments internationaux importants (voir tableau N°01) en matière de migration mixte incluant :
  - 1) **La Convention relative au statut des réfugiés (1951)** : Elle définit qui est un réfugié, quels sont leurs droits et les devoirs des États à leur égard ;
  - 2) **La Convention sur les droits de l'enfant (1989)** : Elle énonce les droits fondamentaux des enfants, y compris ceux des enfants migrants ;
  - 3) **La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990)** : Elle vise à protéger les droits des travailleurs migrants et de leurs familles ;

4) **Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (2018)** : Il vise à renforcer la coopération internationale en matière de migration et à promouvoir une approche globale et coordonnée de la gestion des migrations.

15. Ces instruments internationaux fournissent un cadre général pour la protection et la gestion des migrations, mais leur mise en œuvre effective dépend largement de l'harmonisation des cadres juridiques, réglementaires et politiques du Gabon et sa capacité à coopérer à l'échelle internationale. Par conséquent, un cadre de sécurité humaine a été validé mais son fonctionnement nécessitera une organisation qui s'y conforme. La durée et le budget du programme conjoint n'ont pas permis de déployer tous les aspects du cadre conformément aux directives mondiales. A titre d'exemple, les stratégies de la sécurité humaine requises pour aborder les situations d'insécurité liées à la migration mixte au Gabon sur le plan de la sécurité économique, sanitaire, environnementale, humaine, communautaire et politique ne sont pas mises en œuvre à travers une politique migratoire qui incluent des mécanismes d'exécution des interventions. Le gouvernement gabonais ne dispose pas de stratégie de réintégration pour les migrants de retour, en veillant à ce qu'ils aient accès à des opportunités économiques et à des programmes d'assistance sociale. *"On parle tous la même langue ici, c'est bien, mais je veux rentrer chez moi. On nous dit que ça va arriver, mais ça n'arrive jamais."* (garçon de 16 ans)

### **Q2.3. Comment les interventions du programme conjoint UNTFHS se sont-elles liées à d'autres interventions en matière de migration mixte et à d'autres secteurs et comment les activités des différents secteurs se sont-elles alignées les unes sur les autres ?**

16. Les priorités respectives de ces Agences face à la migration mixte au Gabon ont été définies dans le document de programme UNTFHS :

- L'UNICEF Gabon a été impliqué depuis longtemps dans la lutte contre le trafic d'enfants et le soutien aux victimes. Elle a joué un rôle crucial dans la protection des enfants migrants et des enfants victimes de la traite, en veillant à ce que leurs droits soient respectés et à ce qu'ils bénéficient de mesures spécifiques de protection et d'assistance.
- Le HCR et l'OIM ont démontré leur efficacité en travaillant avec des populations mixtes arrivant en masse de pays tiers et en aidant le gouvernement à identifier les personnes nécessitant une protection internationale, puis à définir les mesures appropriées à chaque type de migrants ;
- De même, l'ONUSC était déjà engagé dans un programme significatif de soutien au Gabon dans la prévention et la répression de la criminalité maritime, y compris le trafic et la migration illégale.

17. Sous l'angle de la sécurité humaine et grâce au financement de l'UNTFHS, ces quatre agences ont établi une coordination importante, à la fois bilatérale et multilatérale, avec les principaux départements et ministères gouvernementaux dans ces domaines thématiques. Les différentes agences des Nations Unies ont collaboré avec le gouvernement pour élaborer des procédures opérationnelles standard visant à prendre en charge les migrants en mer et sur terre, à établir les lignes directrices du cadre de sécurité humaine, à développer une liste de contrôle pour les opérations maritimes, à créer un bulletin en ligne répertoriant les indicateurs critiques sur la migration, ainsi qu'à faciliter l'identification et l'orientation des migrants.

18. D'après les entretiens avec les partenaires, les interventions ont été jugées pertinentes et en accord avec les actions menées par les parties impliquées. Cependant, le renforcement des capacités demeure insuffisant pour l'ensemble des forces de défense et de sécurité du Gabon en ce qui concerne les questions migratoires, la lutte contre le trafic illicite et la traite des personnes. Les entités des Nations Unies n'ont pas pleinement exploité leurs avantages comparatifs pour investir dans le renforcement des capacités de contrôle aux frontières, notamment en fournissant des équipements modernes, des formations pour le personnel et en établissant des protocoles de collaboration transfrontalière. A travers les focus groupes les associations de migrants au Gabon ont souligné le fait que les entités des Nations Unies n'ont pas assez collaboré sur les options de retour volontaire aux frontières de leurs ressortissants. Les entretiens avec les partenaires ont fait ressortir la faible collaboration avec les centres de recherche universitaire pour mener des études/recherches sur les questions migratoires, du trafic illicite, la traite des personnes. *"Nous n'avons pas reçu l'appui nécessaire des Nations Unies pour organiser le retour volontaire de nos ressortissants. La collaboration manque cruellement."* — (représentant de la COFRAGA). *"Les options de retour volontaire ne sont pas suffisantes et nous nous sentons laissés pour compte par les entités internationales censées nous soutenir."* (Représentante de la communauté des femmes migrantes). *"Les centres de recherche universitaire sont une ressource précieuse qui reste sous-exploitée. Une meilleure collaboration pourrait apporter des solutions innovantes aux défis du trafic illicite et de la traite des personnes."* (Personnes interviewées à l'ONUSC).

**COH 1** : Les interventions gouvernementales, menées en collaboration avec plusieurs autres entités, sont conformes au cadre législatif et réglementaire en vigueur. Le gouvernement gabonais s'engage dans diverses actions de lutte contre l'immigration irrégulière et assure la prise en charge des migrants en fonction de leurs besoins spécifiques. Dans cette perspective, les agences des Nations Unies ont apporté leur soutien en consolidant le cadre normatif et en collaborant avec le gouvernement pour élaborer des procédures opérationnelles standard. Ces mesures comprennent la gestion des migrants en mer et sur terre, l'établissement de lignes directrices pour la sécurité humaine, le développement de listes de contrôle pour les opérations maritimes, la création de bulletins en ligne sur les indicateurs critiques de la migration, ainsi que l'identification et l'orientation des migrants. Les interventions du programme sont ainsi cohérentes avec celles du gouvernement gabonais. Malgré cela, le renforcement des capacités institutionnelles reste insuffisant pour relever les défis liés aux questions migratoires, à la lutte contre le trafic illicite et à la traite des personnes, selon les parties prenantes impliquées.

### 8.3. Efficacité

2. Dans cette section, nous examinons si les actions prévues ont été mises en œuvre et si les objectifs fixés ont été atteints grâce aux activités entreprises et aux moyens déployés. L'évaluation a adopté une approche normative axée sur la comparaison aux référentiels du cadre des résultats du programme conjoint.

#### **Questions évaluatives (QE) relatives à la cohérence :**

QE 4 : Quelle est la performance globale du programme par rapport aux résultats escomptés ?

QE 5 : Dans quelle mesure le programme a contribué au renforcement du cadre normatif de prévention de la migration non-ordonnée et de la prise en charge des personnes concernées ?

QE 6 : Quels sont les facteurs clés qui ont facilité ou freiné l'atteinte des résultats ?

QE 7 : Quels sont les résultats attendus ou non (positifs et négatifs) produits par le programme ?

QE 8 : Dans quelle mesure le système de suivi est-il cohérent pour suivre les progrès vers les résultats escomptés du programme ?



**Figure 5 : Atelier de renforcement de capacités des acteurs et parties prenantes**

#### **QE 4 : Quelle est la performance globale du programme par rapport aux résultats escomptés ?**

3. Les interventions des quatre Agences des Nations Unies étaient axées sur 4 principaux points :
  - Une autonomisation plus forte des réfugiés, des demandeurs d'asile, des victimes de la traite des êtres humains, des migrants mixtes ;
  - Un cadre normatif et juridique amélioré au niveau national ;
  - Une protection renforcée des femmes, hommes et enfants vulnérables pris dans la spirale de la migration mixte et de la traite des êtres humains ;
  - Une sensibilisation accrue au sein de ces communautés, des institutions étatiques, des OSC, sur les droits et statuts des migrants et les questions de migration-mixte.

Toutes ces interventions se basaient sur la stratégie d'amélioration de la gestion de la migration mixte au Gabon et celle du soutien du gouvernement à travers une approche intégrée basée sur la sécurité humaine afin d'améliorer l'identification et la protection des migrants ayant des besoins spécifiques au Gabon, y compris les victimes de la traite des êtres humains.

- Le taux des indicateurs atteints en fonction des cibles préfinies en début de période est de 97%, en octobre 2023. En d'autres termes, le niveau de performance a été excellent malgré les défis et risques contextuels car il est au-dessus de 75%. Ainsi, les résultats ont grandement contribué à améliorer la gestion de la migration mixte au Gabon, en offrant un soutien crucial au gouvernement grâce à une approche intégrée axée sur la sécurité humaine. Le



programme a joué un rôle essentiel dans l'amélioration de l'identification et de la protection des migrants ayant des besoins spécifiques au Gabon, notamment les victimes de la traite des êtres humains. "Grâce à ce programme conjoint, nous avons pu identifier beaucoup plus rapidement les migrants vulnérables, ce qui a considérablement amélioré notre capacité à les protéger." (Personne interviewée de l'ONUUDC). "L'initiative a permis de mettre en place des mécanismes d'identification plus efficaces des victimes de la traite, ce qui était auparavant un grand défi pour nos équipes." (Personne interviewée de l'UNICEF). "Le soutien apporté par ce programme conjoint a été crucial pour offrir des protections spécifiques aux migrants, surtout à ceux qui ont été victimes de la traite des êtres humains." (Personne interviewée de l'ONG Sifos). "Nous avons pu fournir des services adaptés, comme un soutien psychologique et des abris temporaires, grâce aux ressources et à l'expertise fournies par le programme." (Personne interviewée du Centre d'accueil Arc-en-ciel). "Ce programme a fait une différence significative en termes de visibilité et de protection des migrants au Gabon. Les résultats parlent d'eux-mêmes." (Personnes interviewées de la Task-force Immigration de la DGI). "Nous étions arrêtés à la frontière et j'étais très inquiet pour ma famille. Au centre CAPEDES, ils nous ont donné des vêtements et de la nourriture, mais je trouve qu'on n'est pas assez informés sur ce qui se passe pour notre réinsertion et combien de temps ça dure. On se sent un peu oubliés." (enfant de 15 ans)

4. Malgré un taux de réalisation des indicateurs de 97%, plusieurs facteurs ont entravé l'atteinte globale des objectifs spécifiques du programme pour plusieurs raisons dont notamment : un budget limité, un changement d'indicateurs en cours du programme et un manque de collaboration avec certaines communautés. La situation serait différente s'il y avait des financements adéquats, une note au dossier pour prévenir les changements fréquents d'indicateurs et un renforcement des partenariats collaboratifs avec toutes les parties prenantes, notamment les communautés de migrants. Le tableau ci-dessous présente les principaux résultats atteints par le programme, les autres détails sur les activités par agence se trouvent en annexe numéro 7.

**Tableau 9 : Résultats attendus produits par le programme conjoint UNTFHS**

Résultats attendus	Indicateurs objectivement vérifiables* (IOV)	Progrès	Taux d'Exécution 100%	Remarques/ Observations
<b>Objectif 1 : PROTECTION - Renforcer le cadre normatif et les mécanismes de mise en œuvre du Gabon en matière de migration mixte afin de permettre des poursuites efficaces contre la traite et d'assurer des services d'identification, de protection et d'assistance de qualité aux victimes (quel que soit leur statut) conformément aux normes internationales</b>	Renforcement du nombre d'instruments normatifs nationaux sur le trafic illicite de migrants	<b>8</b>	<b>100</b>	Huit (8) de ces instruments ont été mis en place ou améliorés pour traiter le trafic illicite de migrants. Cela signifie que depuis la mise en œuvre de ce plan, il y a eu la création ou l'amélioration de huit lois, règlements ou politiques visant à combattre ce problème. <b>De ce fait, le résultat est considéré comme pleinement atteint.</b>
Résultat 1.1 : Le cadre normatif et les mécanismes de mise en œuvre du Gabon sont renforcés et harmonisés avec le Pacte mondial sur les réfugiés et les migrations et d'autres instruments de protection internationale	Nombre de mécanismes qui intègrent les lignes directrices du Pacte mondial sur les réfugiés et les migrations	<b>2</b>	<b>100</b>	Le résultat actuel montre que deux (2) de ces mécanismes ont été effectivement alignés avec les lignes directrices internationales. Cela montre un début de conformité avec les normes internationales, bien qu'il reste encore du travail à faire pour intégrer davantage de mécanismes selon ces lignes directrices. <b>Ce résultat est considéré comme pleinement atteint.</b>
Résultat 1.2 : Les migrants mixtes, quel que soit leur statut, bénéficient d'un accès accru à la protection juridique, conformément aux normes internationales	Nombre de lignes directrices élaborées contribuant à améliorer l'accès des migrants à la	<b>1</b>	<b>100</b>	Le questionnaire d'entrée géré par la DGI a été revu et validé conjointement pour inclure des questions spécifiques d'identification. La coordination entre la « Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration » et la « Commission

Résultats attendus	Indicateurs objectivement vérifiables* (IOV)	Progrès	Taux d'Exécution 100%	Remarques/ Observations
	protection juridique			Nationale pour les Réfugiées » a été aussi renforcé. Les entités des Nations Unies ont également contribué à renforcer la capacité des acteurs chargés de l'application des lois et de la justice pénale à lutter contre la traite des êtres humains, le trafic de migrants et les infractions connexes. <b>Ce résultat est considéré comme pleinement atteint.</b>
Extrant 1.3 : Les personnes ayant des besoins spécifiques, en particulier les femmes et les enfants, ont un meilleur accès à des services sociaux de qualité	Nombre de centres de transit réhabilités	3	75	Les agences des Nations Unies impliquées dans le programme conjoint ont rédigé des lettres de recommandation pour aider à lever des fonds. AHE (Agir pour le Handicap à l'École) a reçu 56 000 \$, et le centre de transit Arc-En-Ciel a noué un nouveau partenariat avec la commune de Vitoria-Gasteiz en Espagne. De plus, les locaux du CAPEDES ont été rénovés par le secteur privé. Trois (3) centres sur 4 ont été atteints. <b>De ce fait, le résultat est considéré comme partiellement atteint.</b>
Extrant 1.4 : Renforcement de la coopération judiciaire entre le Gabon et les pays d'origine des victimes de la traite des êtres humains pour prévenir et démanteler les réseaux criminels	Nombre de dialogues multilatéraux	2	100	Les entités des Nations Unies ont soutenu la facilitation de la consultation multilatérale. La CEDEAO, des représentants consulaires du Nigeria, du Togo, du Bénin, du Burkina Faso et du Ghana y ont participé. 10 experts sont venus du ministère gabonais des Affaires sociales, du ministère de la Justice, du ministère de l'Intérieur et du ministère du Travail. Cinq leaders d'organisations de la société civile ont participé en tant que personnes ressources (Sifos, Arc-en-ciel, Mission Nissi, El-Jireh et Samba Mwanas). <b>Le résultat est considéré comme pleinement atteint.</b>
<b>Objectif 2 : AUTONOMISATION - Autonomiser les réfugiés, les migrants et leurs communautés au Gabon, la population gabonaise, le gouvernement et la société civile dans le contexte des migrations mixtes (migration et traite des êtres humains)</b>	1) Mini-enquête auprès de groupes représentatifs de bénéficiaires ; 2) Mise à disposition d'un plan national de campagne de sensibilisation signé	1)1; 2)1	100	1. Une mini-enquête a été réalisée auprès de groupes représentatifs de bénéficiaires pour collecter des données détaillées sur leurs expériences et perceptions concernant la traite des êtres humains et la migration mixte. Cette enquête visait à obtenir des informations qualitatives et quantitatives précises pour mieux comprendre les dynamiques en jeu et les besoins des personnes affectées. 2. Un plan national de campagne de sensibilisation a été signé et mis à disposition pour informer le public et

Résultats attendus	Indicateurs objectivement vérifiables* (IOV)	Progrès	Taux d'Exécution 100%	Remarques/ Observations
				sensibiliser les différentes parties prenantes sur les questions de migration mixte et de traite des êtres humains. <b>Le résultat est considéré comme pleinement atteint.</b>
Produit 2.1 : Les migrants et les réfugiés sont mieux intégrés socio-économiquement dans la société gabonaise et la cohésion sociale globale est renforcée	1) le nombre de plans de travail de réinsertion socio-économique conçus ; 2) Nombre de migrants/réfugiés employés	1) 202) 20	100	La mise en œuvre de l'activité a permis d'identifier 20 victimes de traite et migrants vulnérables à Libreville et Port-Gentil qui ont été formés à la couture et à d'autres secteurs. La formation professionnelle s'est terminée au deuxième trimestre 2023 par une cérémonie d'ouverture publique. Le résultat est considéré comme pleinement atteint.
Produit 2.2 : Le gouvernement, la société civile et les partenaires assurent un suivi et un signalement renforcés des migrations mixtes (migration et traite des êtres humains) afin de respecter les obligations internationales	Nombre de rapports de surveillance	4	100	Le programme conjoint a produit 4 rapports qui permettent de documenter et d'évaluer la situation de la migration mixte et de la traite des êtres humains au Gabon, en fournissant des informations cruciales pour le respect des obligations internationales et l'amélioration des pratiques nationales en matière de droits de l'homme. (1) Rapport général sur la situation de la traite ; (2) Bulletin trimestriel sur les indicateurs de migration et de traite ; (3) Rapport de l'Examen Périodique Universel (EPU) ; (4) Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme. <b>Le résultat est considéré comme pleinement atteint.</b>

Source : Rapport de progrès du programme conjoint, octobre 2023

- Les interventions ont inclus des programmes de formation et de sensibilisation destinés aux professionnels des services publics, tels que la police, les agents des services sociaux et de santé, sur les droits de l'homme des migrants et des victimes de la traite. En effet, les compétences techniques de 17 agents de protection de l'enfance (dont 50% de femmes) ont été renforcées grâce à la fourniture d'ordinateurs de bureau dans les unités de protection de l'enfance à travers le système de protection de l'enfance. Désormais, la DGDI est en mesure de transmettre les profils des migrants vers les centres de soins d'Agondje (CAPEDS) ou d'Arc-En-Ciel sans recourir aux véhicules ni aux téléphones pour le transfert des données. Avant que la Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration ne transporte physiquement un migrant à Arc-En-Ciel en voiture, les policiers ont pu échanger des informations avec les institutions d'accueil afin que celles-ci puissent prendre en charge des aspects tels que l'hébergement et la nourriture.
- Le programme conjoint a également permis de doter de capacités les institutions gouvernementales, la société civile et les communautés locales et de les renforcer, afin de fournir de meilleurs services de protection aux migrants à destination et en transit. L'exploitation des rapports d'activités indique que le programme UNTFHS a soutenu la formation de 50 travailleurs sociaux (45% de femmes) du CAPEDS et de 60 travailleurs para-sociaux (50% de femmes) issus de 12 organisations de la société civile à la compréhension et à l'application des cinq étapes de la sécurité humaine ainsi qu'à la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants. Cela représente environ 110 professionnels supplémentaires formés (dont 42% de femmes) en plus des 50 policiers, 50 magistrats et 17 agents de



protection de l'enfance formés au cours de la mise en œuvre du programme conjoint. En outre, 60 journalistes (dont 30% de femmes) ont bénéficié d'une formation dispensée par des experts en communication des agences de l'ONU.

7. Une formation de formateurs (ToT) s'est déroulée à Libreville, au Gabon, rassemblant un total de 40 agents des forces de l'ordre (dont 40% des femmes), comprenant des représentants de la police et de la gendarmerie en provenance du Gabon, de la Guinée équatoriale, de Sao Tomé et Príncipe, ainsi que du Congo Brazzaville. L'objectif de cette formation était de **renforcer les compétences des participants dans l'identification des cas de traite des êtres humains et de trafic de migrants aux frontières, tout en veillant au respect des principes des droits de l'homme**. De plus, elle visait à établir un réseau collaboratif pour mener des enquêtes conjointes dans la lutte contre les réseaux criminels.
8. Trente-trois (33) individus (dont 40% des femmes) provenant du ministère de l'Intérieur, du ministère de la Santé et des Affaires sociales, du ministère de la Défense, de la Marine nationale, du ministère de la Justice et de la Commission nationale pour les réfugiés **ont reçu une formation sur la protection internationale dans les mouvements mixtes**. Seize (16) gardes-frontières (dont 20% des femmes), comprenant deux du Centre Administratif de Rétention et deux de la Marine Marchande, ont été instruits sur l'identification des personnes nécessitant une protection internationale. De plus, dix-sept (17) membres (dont 25% des femmes) d'organisations de la société civile, dont des représentants de communautés étrangères, ont été consultés et formés sur les enjeux de la sécurité mondiale.
9. Le renforcement des capacités des centres de transit constituait une composante essentielle de la consolidation du système national de protection de l'enfance, et le programme conjoint a apporté un soutien aux services sociaux existants. Par conséquent, **au moins 280 (dont 48% des filles) des 604 enfants enregistrés par les divers services publics et de la société civile ont été accueillis dans des centres de transit. Grâce à l'autonomisation des filles et des femmes dans les centres de transit, 20 filles ont pu faire valoir leurs droits devant les juges pour enfants**.
10. En outre, les agences des Nations Unies ont assuré une coordination efficace entre les différentes organisations et les institutions gouvernementales. Cela a été essentielle pour **garantir une réponse cohérente et complète aux défis de la migration mixte et de la traite des êtres humains**. Ces actions ont permis l'amélioration des interventions envers les bénéficiaires y compris enfants victimes de traite et l'amélioration du cadre juridique.

**QE 5 : Dans quelle mesure le programme conjoint a contribué au renforcement du cadre normatif de prévention de la migration non-ordonnée et de la prise en charge des personnes concernées ?**

11. Les activités mises en œuvre dans le cadre du programme conjoint étaient basées sur des recommandations élaborées conjointement avec les autorités sur les changements juridiques et réglementaires nécessaires pour garantir le respect des normes internationales en matière de protection et d'accès aux droits fondamentaux des migrants, des demandeurs d'asile et des victimes de la traite.
12. A cet effet, les 4 (quatre) agences des Nations Unies ont organisé une série d'ateliers pour examiner le cadre juridique et législatif. Les différentes parties prenantes ont identifié certaines lacunes entre les instruments juridiques internationaux des Nations Unies et les lois nationales. A titre d'exemple, après examen de la loi n°006/2020 du 30 juin sur la loi pénale au Gabon, le groupe d'experts de l'Agence des Affaires Criminelles a constaté que l'article n° 225, les articles 225-1 jusqu'à l'article 225-7 nécessitent une mise à jour pour s'aligner sur la loi n° 09/2004 du 21 septembre 2004 relative à l'interdiction de traite des enfants, loi n°003/2018 du 8 février 2019 portant code de l'enfant en République Gabonaise.
13. La récente étude de recherche d'un consultant indépendant (Wali Wali, 2023), financée par ce programme conjoint, a confirmé les lacunes juridiques entre les traités internationaux ratifiés ou signés par le Gabon et son code pénal actuel. En effet, selon le rapport d'étude, l'arsenal juridique gabonais est suffisamment répressif envers les auteurs de traite. En dépit de l'introduction des sanctions dans la loi, celles-ci ne criminalisent pas encore la traite des adultes. La traite des adultes n'est considérée encore que comme un délit. Le rapport d'étude constate que les procédures ne sont pas toujours menées à terme et que les victimes de traite ne sont pas indemnisées par les auteurs, selon plusieurs acteurs impliqués dans la lutte contre la traite. Concernant le premier point, les acteurs au Gabon notent que, souvent, les trafiquants ou les auteurs de traite des personnes sont relâchés avant la fin des procédures judiciaires. En ce qui concerne le second point, une des faiblesses majeures est que les trafiquants ne sont pas jugés rapidement, empêchant ainsi l'indemnisation des enfants victimes de traite. Ce problème touche particulièrement les enfants victimes originaires d'autres pays. Lorsque ces enfants retournent dans leurs pays, ils ne reçoivent pas les compensations dues pour les préjudices subis. Dans certains cas, les trafiquants restent en détention préventive jusqu'à sept ans, tandis que les enfants passent seulement quelques mois dans des centres d'accueil avant d'être renvoyés dans leurs pays d'origine. Ainsi, une fois de

retour chez eux, il devient difficile pour les enfants de recevoir une indemnisation, bien qu'ils en aient droit en tant que victimes.

14. Par conséquent, plusieurs textes législatifs existants au niveau national ne sont pas encore révisés et harmonisés pour qu'ils soient en conformité avec les normes internationales en matière de migration et de droits de l'homme.
15. Dans le cadre du programme conjoint, un Cadre de Sécurité Humaine a été élaboré et, les membres du Groupe de Travail sur la Migration et du Comité de Pilotage du Programme conjoint, composé de toutes les parties prenantes de la migration (ministères, société civile, agences des Nations Unies), ont procédé à la validation finale de ce Cadre. De plus, un projet des procédures opérationnelles standards qui portent sur l'identification, l'orientation et l'accompagnement en vue d'une assistance appropriée, des personnes vulnérables parmi les migrants arrivant à Libreville par voie maritime, aérienne ou ferroviaire, a été validé. Cependant, ils n'ont pas encore été adoptés officiellement, diffusés et opérationnalisés par le Gouvernement. Une fois adoptée, les Standards Opérationnels devraient être mis en œuvre par les administrations concernées. Cela implique souvent des actions concrètes, des allocations budgétaires, des programmes de formation, etc. La proposition de décret de création de l'observatoire national de l'immigration n'a pas été adoptée au moment de l'évaluation. Le cadre normatif demeure faible sans la révision, l'adoption, la promulgation et l'opérationnalisation de certains textes et documents clés proposés par le programme pour le Gouvernement. Ainsi, le programme aurait atteint des performances louables avec des impacts moindres sur le plan normatif. Des entretiens et les focus groupes, les dispositions de la Loi n°5/86 du 18 juin 1986, fixant le régime d'admission et de séjour des étrangers en République Gabonaise, sont à réviser afin de réduire le prix de la carte de séjour et ces coûts afférents et, d'allonger la durée de sa validité.
16. Le programme UNTFHS a contribué dans une moindre mesure au renforcement de la prise en charge des personnes issues de la migration irrégulière et au trafic d'êtres humains. En effet, le questionnaire d'entrée des migrants sur le territoire gabonais géré par la DGDI a été revu et validé conjointement pour inclure des questions spécifiques d'identification. La coordination entre la « Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration » et la « Commission Nationale pour les Réfugiés » a été aussi renforcée. Les entités des Nations Unies ont également contribué à renforcer la capacité des acteurs chargés de l'application des lois et de la justice pénale à lutter contre la traite des êtres humains, le trafic de migrants et les infractions connexes. *"Quand je suis arrivée au centre Arc-en-ciel, les gens étaient gentils et nous ont appris beaucoup de choses sur nos droits. J'ai suivi des formations qui m'ont aidée à comprendre comment me protéger et protéger ma famille."* (Titulaire de droits, Arc-en ciel).
17. Un appui numérique a été apporté à la DGDI dans la fourniture d'ordinateurs aux services cibles et la liaison des services via Google SharePoint avec un seul fichier Excel partagé et utilisé par tous les services liés. Les données d'une structure chargée de l'application de la loi peuvent être instantanément consultées par une autre structure à des fins d'analyse. Le fichier Excel contient 12 feuilles, réparties en thèmes sociaux allant des « enfants en conflit avec la loi » aux « enfants ayant des problèmes de santé mentale ». La DGDI est désormais en mesure d'envoyer les profils des migrants vers les centres de soins d'Agondje (CAPEDS) ou d'Arc-En-Ciel sans avoir à utiliser les voitures et les téléphones pour le transfert des données. Cependant, l'absence d'un système numérique de gestion des données et de sélection rendant possible le filtre des profils et de déterminer les statuts juridiques des individus dans la migration mixte et des victimes de la traite des personnes aux points d'entrée et de traversée aux frontières rend difficile les possibilités d'une analyse approfondie des mouvements de la population mixte et empêche de détecter les indicateurs liés à la présence et à la structure des groupes criminels organisés transnationaux.
18. De plus, le Gabon n'a pas renouvelé ses protocoles d'accord avec le Bénin et le Togo, qui sont arrivés à expiration. Il n'existe pas d'accords bilatéraux entre les Républiques du Burkina Faso, du Niger et du Cameroun et du Nigeria pour favoriser une coordination plus étroite et efficace entre les autorités gabonaises et les représentations diplomatiques. Ces accords impliqueraient des échanges réguliers d'informations et l'élaboration de stratégies conjointes visant à lutter contre la migration irrégulière et le trafic de migrants.

#### **QE 6 : Quels sont les facteurs clés qui ont facilité ou freiné l'atteinte des résultats ?**

19. L'atteinte des résultats du programme conjoint avec l'approche d'un cadre de sécurité humaine impliquant l'UNICEF, l'OIM, l'UNHCR et l'UNODC a été facilitée par quelques facteurs clés :
  - **La Coordination et la Collaboration entre les entités des Nations Unies** : Une coordination efficace entre les l'UNICEF, l'OIM, l'UNHCR et l'UNODC au tour des questions de migration mixte au Gabon a été essentielle pour éviter les duplications d'efforts, identifier les lacunes dans la réponse et assurer une approche holistique. Les différentes

agences des Nations Unies ont mené des activités conjointement auprès des mêmes bénéficiaires selon leurs mandats respectifs (voir Annexe 7).

- **L'Approche intégrée** : Les interventions ont adopté une approche intégrée qui tient compte des besoins complexes des migrants au Gabon, y compris les enfants, les femmes, les victimes de traite et les personnes vulnérables. Cela a nécessité une identification et compréhension approfondie de leurs besoins en matière de protection, de santé, d'éducation et de sécurité. Les activités ont été mises en œuvre dans une approche fondée sur le respect des droits de l'homme, en accordant une attention particulière à la protection des droits des enfants migrants et de leurs familles, plus spécifiquement en ce qui concerne l'accès à la justice, à l'éducation, aux soins de santé et à d'autres services essentiels. A titre illustratif, la DGDI est désormais en mesure de transmettre les profils des migrants aux centres de soins d'Agondje (CAPEDS) ou d'Arc-En-Ciel sans recourir à l'utilisation de voitures ou de téléphones pour le transfert des données. Avant que la DGDI ne transporte physiquement un migrant à Arc-En-Ciel en voiture, les policiers ont pu échanger des informations avec les institutions d'accueil pour organiser des aspects tels que l'hébergement et la nourriture. De plus, la mise en place de cette activité a permis d'identifier 20 victimes de traite et de migrants vulnérables à Libreville et Port-Gentil, qui ont ensuite été formés dans des domaines tels que la couture et d'autres secteurs<sup>28</sup>.
- *"Quand je suis arrivée ici, je ne savais pas ce qui allait se passer. Maintenant, on nous apprend des métiers et je peux parler à ma maman parfois. Mais je veux toujours rentrer chez moi." (enfant, 16 ans CAPEDS) "Nous étions arrêtés à la frontière et j'étais très inquiet pour ma famille. Au centre CAPEDES, ils nous ont donné des vêtements et de la nourriture, mais je trouve qu'on n'est pas assez informés sur ce qui se passe pour notre réinsertion et combien de temps ça dure. On se sent un peu oubliés."* (Enfant pris de 16 ans)

20. L'évaluation a pu identifier quelques facteurs qui ont entravé l'atteinte des résultats :

- **Contraintes budgétaires et temporelles** : Les ressources financières (USD 350 434) affectées à ce programme conjoint pour une durée de 18 mois étaient très limitées face à l'ampleur des défis et des interventions à mener pour améliorer la gestion de la migration mixte avec l'approche de cadre de sécurité humaine. Cela a limité la portée et l'efficacité des interventions, notamment en ce qui concerne la fourniture de services essentiels des migrants au Gabon, y compris les enfants, les femmes, les victimes de traite et les personnes vulnérables. Le cadre normatif et réglementaire de la migration mixte n'a pas pu atteindre le stade d'adoption et de promulgation des textes de loi, de stratégies et de politiques. Les communautés de migrants ont témoigné ne pas avoir ressenti les effets de ce programme conjoint afin de répondre efficacement à leurs besoins spécifiques.
- **Stigmatisation et le manque de formation** : La stigmatisation des migrants à l'égard des services gouvernementaux et des interventions à leur égard a entravé leur accès à ces services et compromis leur intégration sociale, économique et culturelle dans les sociétés d'accueil. Les communautés de migrants ont exprimé leur perception d'une stratégie répressive de la part du gouvernement gabonais. Certains ont manifesté de la méfiance envers les consultants nationaux chargés de l'évaluation, les considérant comme des agents déguisés. Leur collaboration n'a pas été significative en termes de représentativité, notamment parce qu'une organisation telle que la COFRAGA, regroupant 18 communautés de migrants au Gabon, aurait dû participer à toutes les étapes du programme conjoint.

21. L'insuffisance de formation des intervenants sur les questions de migration mixte compromet leur capacité à identifier et à répondre efficacement aux besoins des migrants, en particulier des groupes vulnérables tels que les enfants non accompagnés et les victimes de traite humaine. Bien que le programme conjoint ait prévu d'atteindre 5000 bénéficiaires (2000 hommes, 1000 femmes, 1000 jeunes avec 50% filles et 50% des garçons et 1000 enfants avec 80 % de filles et 20 % de garçons), les communautés de migrants témoignent qu'une partie très minime a pu bénéficier des interventions en raison du manque de collaboration. Les migrants ont témoigné rencontrer des difficultés pour accéder à l'information sur leurs droits, ainsi qu'aux services de base tels que l'éducation, les soins de santé, l'octroi de la nationalité, et l'aide des Agences des Nations Unies. "Nous ne savons pas où trouver des informations fiables sur nos droits en tant que migrants. Sans cette connaissance, nous sommes vulnérables à l'exploitation." (Groupe de discussion des filles). "Mes enfants ont été privés d'éducation parce que nous ne pouvions pas accéder aux écoles locales. C'est déchirant de voir leur potentiel être ainsi limité." (Groupe de discussion des femmes migrantes). "Nous vivons ici depuis des années, mais obtenir la nationalité semble être un rêve lointain. Sans papiers, nous vivons dans l'ombre." (Groupe de discussion des hommes). "Nous entendons parler de l'aide des agences des Nations Unies, mais en réalité, nous ne savons pas comment y accéder. Nous nous sentons souvent abandonnés et sans soutien." (Groupe de discussion des hommes et femmes).

## QE 7 : Quels sont les résultats attendus ou non (positifs et négatifs) produits par le programme ?

---

<sup>28</sup> UNICEF, OIM, UNHCR, ONUDC 2023. Rapport de progrès N°02. Programme conjoint UNTFHS.

22. Les résultats attendus sur le renforcement du cadre normatif et des mécanismes de mise en œuvre du Gabon en matière de migration mixte ont concentré les efforts de production des instruments normatifs nationaux relatifs au trafic illicite de migrants. Le programme conjoint a atteint 99% des résultats escomptés dans ce domaine, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Deux mécanismes ont été élaborés, alignés sur les lignes directrices du Pacte mondial sur les réfugiés et les migrations, et des directives spécifiques ont été formulées pour améliorer l'accès des migrants à la protection juridique. De plus, le programme conjoint a permis la réhabilitation de trois centres de transit grâce à ses interventions. Pendant sa mise en œuvre, deux dialogues multilatéraux ont eu lieu pour renforcer la coopération judiciaire entre le Gabon et les pays d'origine des victimes de la traite des êtres humains, dans le but de prévenir et de démanteler les réseaux criminels.
23. Concernant les résultats attendus visant l'autonomisation des réfugiés, des migrants et de leurs communautés au Gabon, la réalisation des objectifs est à 100% dans les délais impartis et avec les ressources allouées du programme conjoint. Après une enquête auprès de bénéficiaires représentatifs réalisée par l'OIM en 2022, un plan de réinsertion socio-économique des migrants a été élaboré, conduisant à l'intégration de 20 migrants dans la société gabonaise et au renforcement de leur cohésion sociale avec l'appui de l'ONG Sifos. En outre, quatre rapports de surveillance ont été produits pour respecter les normes internationales, grâce à une collaboration étroite avec le gouvernement, la société civile et les partenaires pour surveiller et signaler les migrations mixtes, y compris la traite des êtres humains.
24. D'après les entretiens avec les partenaires, les résultats obtenus sont jugés insuffisants par rapport aux attentes gouvernementales et aux défis que le pays doit relever en matière de migration mixte. Le cadre réglementaire et les dispositifs de mise en œuvre au Gabon concernant la migration mixte n'ont pas permis de mettre en place une stratégie nationale efficace de lutte contre l'immigration irrégulière et le trafic des migrants, ni d'établir un observatoire national sur la migration pour centraliser et analyser de manière systématique les données relatives aux flux migratoires. Cette lacune entrave une planification plus éclairée et une meilleure prise de décision en matière de politiques migratoires. De plus, peu d'effort a été déployé pour opérationnaliser les outils des procédures opérationnelles standardisées (SOPs), du Cadre de sécurité humaine, ainsi que ceux de la cartographie des services d'assistance et de protection destinés aux migrants vulnérables et aux migrants gabonais de retour. L'activation de ces outils, combinée à la révision et à l'harmonisation de la législation nationale pour qu'elle soit conforme aux normes internationales en matière de migration et de droits de l'homme, aurait un impact significatif sur l'amélioration du cadre réglementaire et des mécanismes de mise en œuvre du Gabon en matière de migration mixte.
25. D'après les entretiens avec la communauté des migrants et les focus groups, les efforts visant à autonomiser les réfugiés, les migrants, et leurs communautés au Gabon ont été largement insuffisants. Bien que les migrants représentent environ 20% de la population totale gabonaise, soit environ 462 380 personnes, seuls 20 migrants ont directement bénéficié des initiatives visant à les intégrer socialement et économiquement dans la société gabonaise, avec une amélioration de la cohésion sociale générale. Cependant, ces actions touchent à peine de 0.1% de la communauté, en particulier les femmes, les jeunes filles, et les enfants. Une réintégration durable des migrants exige une réponse plus étendue, couvrant à la fois leurs besoins humanitaires immédiats et leur résilience socio-économique. Il n'existe pas de plan conjoint de réintégration des migrants entre les agences des Nations Unies et les diverses associations de migrants, incluant des dimensions humanitaires et de développement pour faciliter leur retour et promouvoir leur résilience ainsi que leur réintégration à long terme.
26. Les partenaires consultés ainsi que les personnes ressources reconnaissent que les entités des Nations Unies impliquées dans le programme conjoint UNTFHS ont rencontré des difficultés en termes de capacités et de moyens pour répondre efficacement aux défis. Plus précisément, l'OIM, l'UNODC et l'UNICEF (dans le secteur de la protection de l'enfance) n'ont pas une capacité suffisante pour atteindre une portée significative, car elles ne disposent pas de programmes stratégiques détaillés définissant les objectifs à court, moyen et long terme, mettant l'accent sur l'amélioration des capacités opérationnelles en matière d'immigration. De plus, ces entités des Nations Unies doivent établir des partenariats avec des institutions locales, des ONG et d'autres acteurs de la migration pour renforcer la coordination et maximiser l'impact des interventions. Par conséquent, il est impératif d'identifier les besoins en ressources humaines en termes de compétences et de recruter davantage de professionnels. Une fois les besoins actuels et futurs des agences des Nations Unies dans le pays, adaptés aux défis spécifiques et aux opportunités, il sera alors plus facile de favoriser l'engagement direct avec les communautés migrantes résidentes, en prenant en compte leurs besoins et en les impliquant dans la conception et la mise en œuvre des programmes.

**QE 8 : Dans quelle mesure le système de suivi est-il cohérent pour suivre les progrès vers les résultats escomptés du programme ?**

27. Faisant suite à l'analyse du cadre de résultats (voir annexe 7) et à la performance du programme conjoint, il convient de constater que le système de suivi a été cohérent pour suivre les progrès vers les résultats escomptés de ce programme conjoint de plusieurs manières :

1. **Définition d'un cadre de résultats avec une clarté des objectifs** : la note conceptuelle du programme conjoint a débuté par l'élaboration d'un cadre de résultats, qui sert de document de référence pour le système de suivi des résultats attendus. Les deux objectifs du programme , concernant la gestion de la migration mixte et la sécurité humaine, ont été clairement définis et ont été atteints à 99% dans le délai de 18 mois précédemment fixé. Ces objectifs sont conformes aux critères SMART (mesurables, spécifiques, réalisables, pertinents et temporellement définis) et ont été assortis d'indicateurs appropriés.
2. **Indicateurs pertinents** : Les indicateurs pertinents pour mesurer les progrès vers les objectifs du programme conjoint ont été mis en place conformément au document de programme conjoint. Ces indicateurs ont été alignés avec les principes de sécurité humaine et couvrir les différents aspects de la migration mixte, tels que la sécurité des migrants, l'accès à la protection, l'intégration sociale, etc. Toutefois, certaines activités n'ont pas été en accord avec les indicateurs (voir tableau ci-dessous #11).
3. **Collecte et analyse régulière de données fiables** : Des mécanismes fiables pour la collecte de données ont été mis en place en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et celui des Affaires Sociales. Ces mécanismes incluent des mini-enquêtes, des entretiens, des observations sur le terrain et l'utilisation de données administratives. Les données collectées se sont révélées précises, opportunes et pertinentes pour évaluer les progrès du programme conjoint. Ces données ont été analysées régulièrement afin de mesurer les avancées par rapport aux objectifs définis, de repérer les lacunes et de cibler les domaines nécessitant une attention particulière. Cependant, il convient de noter que le programme conjoint ne disposait pas d'un cadre complet de suivi et évaluation (S&E). Bien que des mécanismes de collecte de données aient été en place, un cadre de S&E complet nécessite plusieurs éléments constitutifs. Parmi ceux-ci figurent la présence d'un chargé de S&E, un plan détaillé de S&E avec des procédures de rapportage et des outils définis au préalable. Ces éléments essentiels manquaient dans le cadre du programme conjoint.
4. **Adaptabilité et flexibilité** : Le système de suivi a été adaptable et flexible car il a tenu compte des changements de contexte dans le pays et des leçons apprises tout au long de la mise en œuvre du programme. Cela a impliqué des ajustements aux indicateurs, aux méthodes de collecte de données ou même aux objectifs du programme lui-même.

**Tableau 10 : Analyse de certaines activités en désaccords avec les indicateurs**

Activités en désaccord	Agences d'exécution	Indicateurs Objectivement Vérifiable	Analyse des indicateurs vs activités en désaccords
Activité 1.1.2. : Élaboration d'un cadre de sécurité humaine pour le Gabon	OIM	Mise en place d'un cadre de sécurité humaine	Il y a une inadéquation entre l'indicateur qui parle de mise en place du cadre et l'activité qui porte sur l'élaboration (pourtant elle a été atteinte à 100%).
Activité 1.2.1 : Innovation des procédures de travail pour les services de gestion des bases de données sur la migration et la traite des êtres humains entre la DGDI, les centres de transit et d'autres parties prenantes clés afin de mettre en réseau le centre de rétention administrative et les refuges	UNICEF	Mise en place d'un système de gestion des connaissances numérisé	L'indicateur parle de mise en place d'un système de gestion des connaissances numérisé alors que les résultats parlaient d'utilisation d'une solution numérique (pourtant elle a été atteinte à 100%).
Extrant 2.1 : Les migrants et les réfugiés sont mieux intégrés socio-économiquement dans la société gabonaise et la cohésion sociale globale est renforcée	OIM, UNICEF, UNHCR, ONUDC	1) le nombre de plans de travail de réinsertion socio-économique conçus ; 2) Nombre de migrants/réfugiés employés	L'indicateur parle du nombre de plans de travail de réinsertion socio-économique conçus alors qu'il ne devrait avoir d'un seul plan conçu avec l'approche de sécurité humaine.

28. Le système de suivi a été cohérent dans son suivi des progrès vers les résultats attendus du programme conjoint, grâce à sa conception bien élaborée, son orientation vers des indicateurs pertinents, et sa capacité à permettre une analyse régulière ainsi qu'une adaptation aux changements de contexte et aux enseignements tirés. Cependant, certaines activités n'étaient pas en accord avec les indicateurs.



**EFFICA 1 :** Le programme conjoint a globalement atteint la performance, avec un taux de réalisation de 97% résultats prévus malgré les défis contextuels. Cette performance est considérée comme excellente, dépassant le seuil de réussite de 75%. Les résultats ont significativement contribué à améliorer la gestion de la migration mixte au Gabon en soutenant le gouvernement à travers une approche intégrée axée sur la sécurité humaine. Le programme conjoint a été essentiel dans l'identification et la protection des migrants ayant des besoins spécifiques, notamment les victimes de la traite des êtres humains.

**EFFICA 2 :** Bien que le cadre juridique et législatif ait été renforcé, le programme conjoint a apporté une contribution limitée au renforcement de la prise en charge de plus de 50 personnes issues de la migration irrégulière et du trafic d'êtres humains. L'absence d'un système numérique de gestion des données et de sélection pour filtrer les profils et déterminer les statuts juridiques des individus dans la migration mixte et les victimes de la traite des personnes aux points d'entrée et de traversée des frontières a rendu difficile l'analyse approfondie des mouvements de la population mixte et empêche la détection des indicateurs liés à la présence et à la structure des groupes criminels organisés transnationaux. Le Gabon n'a pas d'accords bilatéraux avec les républiques du Burkina Faso, du Niger et du Cameroun et du Nigeria pour favoriser une coordination plus étroite et efficace entre les autorités gabonaises et les représentations diplomatiques pour lutter contre la migration irrégulière et le trafic de migrants. Les entretiens avec les migrants et les focus groups ont révélé la nécessité de réviser les dispositions de la Loi n°5/86 du 18 juin 1986, fixant le régime d'admission et de séjour des étrangers en République Gabonaise, afin de réduire le coût de la carte de séjour et ses coûts associés, ainsi que d'allonger sa durée de validité.

**EFFICA 3 :** L'atteinte des résultats des interventions a été facilitée par plusieurs facteurs, notamment une coordination efficace entre l'UNICEF, l'OIM, l'UNHCR et l'UNODC concernant les questions de migration mixte au Gabon. Cette coordination a été essentielle pour éviter les doublons d'efforts, identifier les lacunes dans la réponse et garantir une approche holistique. De plus, les interventions ont adopté une approche intégrée prenant en compte les besoins complexes des migrants au Gabon, y compris les enfants, les femmes, les victimes de traite et les personnes vulnérables.

Cependant, plusieurs facteurs ont entravé l'atteinte des résultats escomptés notamment les ressources financières limitées (350 434 USD). La stigmatisation des migrants à l'égard des services gouvernementaux et des interventions a entravé leur accès à ces services et compromis leur intégration sociale, économique et culturelle dans les sociétés d'accueil. Les communautés de migrants ont exprimé leur perception d'une approche répressive de la part du gouvernement gabonais. De plus, l'insuffisance de formation de certains acteurs sur les questions de migration mixte compromet leur capacité à identifier et à répondre efficacement aux besoins des migrants, en particulier des groupes vulnérables tels que les enfants non accompagnés et les victimes de traite humaine.

**EFFICA 4 :** Le programme conjoint a réussi à atteindre 99% des résultats attendus en renforçant le cadre normatif et les mécanismes de mise en œuvre du Gabon en matière de migration mixte. Les mécanismes élaborés sont alignés sur les lignes directrices du Pacte mondial sur les réfugiés et les migrations, et des directives spécifiques ont été formulées pour améliorer l'accès des migrants à la protection juridique. En ce qui concerne l'autonomisation des réfugiés, des migrants et de leurs communautés au Gabon, les objectifs ont été réalisés à 100% dans les délais impartis et avec les ressources allouées au programme conjoint. Cependant, les partenaires interviewés, ainsi que les personnes ressources, reconnaissent que l'OIM, l'UNODC et l'UNICEF ont des capacités techniques mais l'insuffisance de ressources financières n'a pas permis de répondre efficacement aux défis et avoir une portée à l'échelle nationale.

Selon les entretiens avec les partenaires, les résultats obtenus sont jugés insuffisants par rapport aux attentes gouvernementales et aux défis que le pays doit relever en matière de migration mixte. Le programme conjoint n'a pas mis en place de stratégie nationale efficace de lutte contre l'immigration irrégulière et le trafic des migrants, ni établi un observatoire national sur la migration pour centraliser et analyser de manière systématique les données relatives aux flux migratoires. De plus, les procédures opérationnelles standards (SOP) et la cartographie des services d'assistance et de protection destinés aux migrants vulnérables et aux migrants gabonais de retour n'ont pas été promulguées. Les efforts visant à autonomiser les réfugiés, les migrants et leurs communautés au Gabon ont été largement insuffisants selon les entretiens avec la communauté des migrants et les focus groups. De plus, il n'existe pas de plan conjoint de réintégration des migrants entre les agences des Nations Unies et les diverses associations de migrants, incluant des dimensions humanitaires et de développement pour faciliter leur retour et promouvoir leur résilience ainsi que leur réintégration à long terme.

**EFFICA 5 :** Le système de suivi s'est avéré cohérent pour suivre et évaluer les avancées vers les résultats anticipés de ce programme conjoint. Un cadre de résultats a été établi au démarrage du programme, servant de référence pour le système de suivi des indicateurs de résultats prévus. Les deux objectifs du programme, portant sur la gestion de la migration mixte et la sécurité humaine, ont été clairement définis et atteints à 99% à la fin du programme. Ces objectifs répondent aux critères SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, pertinents et temporellement définis) et sont assortis d'indicateurs appropriés. Des mécanismes fiables de collecte de données ont été mis en place en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et celui des Affaires sociales. Les données recueillies ont été régulièrement analysées pour examiner les progrès réalisés par rapport aux objectifs du programme. Le système de suivi s'est montré adaptable et flexible, tenant compte des changements de



contexte dans le pays et des leçons tirées tout au long de la mise en œuvre du programme. Toutefois, certaines activités n'ont pas été en accord avec les indicateurs fixés.

#### 8.4. Efficience

29. Cette section détermine la relation entre les différentes activités menées dans le cadre du programme, les ressources disponibles et les résultats atteints. Elle offre une évaluation du rapport coût-efficacité, en comparant les résultats obtenus avec l'utilisation des ressources humaines et financières. Pour ce faire, elle analyse l'organisation spécifique du programme, les outils et les ressources utilisés, la qualité de la gestion quotidienne, les actions entreprises par les différents intervenants, ainsi que la capacité de gestion et d'adaptation des responsables par rapport aux activités, aux résultats attendus et obtenus, ainsi qu'à l'environnement général de mise en œuvre.

##### **Questions évaluatives (QE) relatives à l'efficience :**

QE 9 : En tenant compte des résultats attendus, dans quelle mesure les ressources allouées sur le plan financier, logistique et humain, ont permis de résoudre l'inadéquation entre l'offre des services de protection des droits des personnes migrantes et la demande manifestée par les détenteurs des droits que sont les migrants et les victimes de traite ?

QE 10 : Dans quelle mesure les ressources ont-elles été déployées pour obtenir des résultats de manière adéquate, économique et opportune ?

QE 11 : Dans quelle mesure le programme est-il efficace pour atteindre les résultats escomptés ?

QE 12 : Quelle est la performance du programme par rapport à son budget et à son calendrier ?



**Figure 6 : ©UNICEF/Michel Ikamba/2022/ Témoignage d'adolescents sur la traite des enfants et l'approvisionnement en refuges de l'UNTFHS**

**QE 9 : En tenant compte des résultats attendus, dans quelle mesure les ressources allouées sur le plan financier, logistique et humain, ont permis de résoudre l'inadéquation entre l'offre des services de protection des droits des personnes migrantes et la demande manifestée par les détenteurs des droits que sont les migrants et les victimes de traite ?**

30. L'évaluation n'a pas pu apprécier pleinement l'efficacité de l'utilisation des ressources humaines, opérationnelles (en termes de qualité de gestion du programme conjoint) et financières disponibles dans le cadre du programme conjoint. Toutefois, les aspects opérationnels du programme conjoint sont étroitement liés à ceux de la Task Force de l'immigration sous la direction de la DGI en tant que principal partenaire d'exécution du programme conjoint.

31. Néanmoins, les quatre entités des Nations Unies étaient, dans une large mesure, capables de mettre en œuvre les interventions du programme conjoint et d'obtenir les résultats escomptés parce qu'ils disposaient de ressources financières et humaines suffisantes conformément aux objectifs assignés, ainsi que d'une vaste expérience dans l'offre des services de protection des droits des personnes migrantes et les victimes de la traite des humains.

32. Il est évident que les ressources allouées au programme conjoint ont été conformes pour soutenir le travail sur le renforcement du cadre normatif et des mécanismes de mise en œuvre du Gabon en matière de migration mixte d'une part, et l'autonomisation des réfugiés, des migrants et de leurs communautés au Gabon d'autres part. L'utilisation du budget a été optimale et, plus particulièrement, l'allocation des ressources financières était suffisamment flexible et ventilée par Agence des Nations Unies pour l'optimisation des résultats escomptés du programme conjoint. Par

conséquent, l'obtention d'une performance dans l'atteinte des résultats escomptés prouve l'adéquation entre l'offre des services de protection des droits des personnes migrantes et celles victimes de traites, et les ressources sur les plans financier, logistique et humain.

**Tableau 11 : Ressources et dépenses déployées pour le programme conjoint**

Intitulé	Budget (USD)	Dépenses (USD)	Taux d'exécution (%)
Coût total du programme conjoint	\$ 279 265	\$ 279 265	100
Coûts de soutien indirect estimé	\$ 19 549	\$ 19 549	100
Budget total estimé du programme	\$ 298 814	\$ 298 814	100
Total fonds externes (ONU DC)	\$ 51 620	\$ 51 620	100
<b>Budget Total du programme conjoint (de l'UNTFHS + fonds externe)</b>	<b>\$ 350 434</b>	<b>\$ 350 434</b>	<b>100</b>

Source : Programme conjoint UNTFHS, Rapport financier.

**Tableau 12 : Ressources et dépenses déployées Agences des Nations Unies**

Agences des Nations Unies	Budget (USD)	Dépenses (USD)	Source de financement
UNICEF	\$ 109 220	\$ 109 220	UNTFHS
IOM	\$ 81 277	\$ 81 277	UNTFHS
UNODC	\$ 72 865	\$ 72 865	UNTFHS
UNHCR	\$ 35 451	\$ 35 451	UNTFHS
<b>Budget Total UNTFHS</b>	<b>\$ 298 814</b>	<b>\$ 298 814</b>	
<b>Total fonds externes (ONU DC)</b>	<b>\$ 51 620</b>	<b>\$ 51 620</b>	ONU DC
<b>Budget Total du programme conjoint (de l'UNTFHS + fonds externe)</b>	<b>\$ 350 434</b>	<b>\$ 350 434</b>	

Source : Document du Programme conjoint UNTFHS, Rapport financier.

33. Selon les entrevues avec la communauté des migrants et quelques partenaires, les ressources n'ont pas permis d'étendre la couverture géographique et sectorielle des services de protection des droits, afin de répondre aux besoins diversifiés des migrants et des victimes de traite dans différentes provinces affectées par le phénomène (Haut-Ogoue, Ogooué-Maritime et Woleu-Ntem). Par exemple, il n'existe pas de centres d'accueil répondant aux normes internationales pour assurer une prise en charge temporaire dans les provinces sujettes aux flux migratoires, notamment à Haut-Ogoue, Woleu-Ntem, Ogooué Maritime (dans leurs capitales provinciales : Franceville, Oyem et Port Gentil). De plus, les centres d'accueil existants ne disposent pas d'un personnel renforcé suffisant pour fournir des services de qualité, tels que des éducateurs spécialisés en travail social, des psychologues sociaux et cliniciens, des infirmières pédiatres, ou des volontaires pour dispenser les formations nécessaires.

**QE 10 : Dans quelle mesure les ressources ont-elles été déployées pour obtenir des résultats de manière adéquate, économique et opportune ?**

34. Le déploiement efficacement des ressources du programme conjoint a été fait en suivant plusieurs principes clés :
- **Analyse des besoins** : Une évaluation des besoins du Gouvernement, des partenaires et des migrants, des victimes de traite dans une certaine mesure a été réalisée avant la mise en œuvre des interventions pour identifier les priorités et les difficultés existantes en matière de protection des droits et de gestion de la migration mixte au Gabon. Cette analyse s'est faite sur la base de la documentation disponible et de la consultation des parties prenantes clés des 4 Agences des Nations Unies (voir document de programme conjoint).

- **Planification stratégique** : Sur la base de l'analyse des besoins, le programme conjoint de la sécurité humaine pour renforcer la prévention, la protection et l'autonomisation dans la migration mixte vers le Gabon a été développée avec un cadre de résultats détaillé qui inclut les objectifs, les activités, les résultats attendus, ainsi que les ressources nécessaires pour mettre en œuvre le programme conjoint. Les résultats attendus sur les deux principaux objectifs ont été atteints à 99%. Cela prouve que l'analyse des besoins et la planification stratégique s'est faite efficacement.
- **Allocation des ressources** : Les ressources financières, humaines et logistiques doivent être allouées de manière judicieuse en fonction des besoins identifiés pour soutenir le travail sur le renforcement du cadre normatif et l'autonomisation des migrants et de leurs communautés au Gabon. Une répartition de celles-ci a été faite par Agences des Nations Unies pour couvrir différents aspects de la migration mixte, tels que la protection des droits, l'accès à l'offre de service, la formation et la coordination des acteurs.
- **Partenariats stratégiques** : La mise en œuvre des interventions du programme a nécessité une collaboration avec le Gouvernement, les Agences des Nations Unies, les organisations de la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs. Du côté du Gouvernement, la gestion de l'immigration a nécessité une coordination étroite entre plusieurs ministères et directions gouvernementales, notamment le Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Défense Nationale, Ministère de la Justice, Garde des Sceaux, Ministère de la Santé et des Affaires Sociales, Ministère des Affaires Étrangères chargée de l'Intégration Sous-Régionale et Des Gabonais de l'Étrangers, Ministère du Travail et de la Lutte contre le Chômage, Ministère en charge du Commerce et de la Concurrence, Ministère de l'Économie et des participations, Ministère de l'environnement, afin d'assurer une approche holistique et efficace. Cela a été essentiel pour maximiser l'efficacité des ressources et éviter les duplications d'efforts.
- **Formation et renforcement des capacités** : Le programme conjoint a beaucoup investi dans le renforcement des capacités des institutions chargées de la gestion de l'immigration, de la coordination interministérielle et des dispositifs réglementaires et juridiques. Ces actions ont permis d'améliorer des interventions envers les bénéficiaires y compris enfants victimes de traites et l'amélioration du cadre juridique. Cela a aussi été utile pour garantir des résultats de qualité et durables.

**QE 11 : Dans quelle mesure le programme est-il efficace pour atteindre les résultats escomptés ?**

35. La manière dont les ressources ont été allouées par Agence des Nations Unies et par année, la stratégie de mise en œuvre pour améliorer la migration mixte et la prise en charge des migrants au Gabon à travers le programme conjoint, les partenariats établis avec les parties prenantes, et le suivi et de l'évaluation des résultats, montrent que le programme a été efficace pour atteindre les résultats escomptés. L'allocation des ressources financières, humaines et matérielles a été efficace et judicieuse. Les ressources ont été utilisées de manière efficace pour maximiser les résultats et minimiser les coûts. La stratégie de mise en œuvre a été claire et bien définie pour garantir l'efficacité du programme conjoint. Les partenariats avec le Gouvernement, les ambassades, les ONG et d'autres acteurs ont été essentiels pour renforcer l'efficacité du programme conjoint en fonction des ressources octroyées.

**QE 12 : Quelle est la performance du programme par rapport à son budget et à son calendrier ?**

36. Les ressources financières ont été réparties entre les différentes agences des Nations Unies. Selon le rapport financier, les dépenses se sont élevées à 350 434 \$ du Budget Total du programme, pour un taux global d'exécution de 100%. Les fonds ont été dépensés de manière judicieuse et rentable, permettant d'atteindre largement les objectifs fixés par le programme.

37. Les dépenses et l'utilisation de ces ressources ont été faites de manière efficace afin d'obtenir un niveau de performance dans la réalisation des activités par Agence des Nations Unies. La performance globale du programme conjoint par rapport aux résultats escomptés est de 97%, en octobre 2023. Les ressources financières allouées au programme sont adéquates au regard des objectifs poursuivis eu égard aux forts taux d'utilisation de ces ressources et des résultats opérationnels globalement satisfaisants.

38. De façon globale, la réalisation des activités par Agence des Nations Unies s'est faite dans les délais. La plupart des résultats escomptés ont été livrés selon le calendrier initial prévu. Les petits écarts entre les dates prévues et réelles pour chaque étape du programme conjoint étaient dus à la période électorale dans le pays de juillet à août 2023 et au changement de régime de septembre à octobre 2023. Malgré ce retard, le programme conjoint a été efficace dans la gestion du temps, y compris la capacité à respecter les échéanciers fixés et à réagir de manière appropriée aux retards éventuels.

**EFFICI 1** : Les résultats de performance obtenus prouvent que les ressources financières, logistiques et humaines allouées étaient suffisantes pour répondre aux besoins identifiés en matière de protection des droits des migrants et des victimes de traite. Le budget a été utilisé de manière à garantir l'accessibilité des services de protection des droits aux migrants et aux victimes de traite, en tenant compte de leurs besoins spécifiques et des obstacles potentiels à l'accès aux services pour les cibles identifiées. Toutefois, les partenaires témoignent que les ressources disponibles n'ont pas permis d'étendre la couverture des services de protection des droits des migrants et des victimes de traite dans différentes provinces touchées, telles que Haut-Ogoue, Ogooué-Maritime et Woleu-Ntem. Par exemple, il manque des centres d'accueil conformes aux normes internationales pour offrir une prise en charge temporaire, notamment dans les capitales provinciales de Franceville, Oyem et Port-Gentil. De plus, les centres existants ne disposent pas du personnel adéquat pour fournir des services de qualité, comme des éducateurs socio-spécialisés, des psychologues sociaux, des cliniciens, des infirmières pédiatres, et des volontaires pour dispenser des formations

**EFFICI 2** : L'analyse coût-efficacité du programme révèle une gestion rigoureuse des ressources financières, avec des dépenses totalisant 350 434 \$, correspondant à une exécution du budget. Cette allocation optimale des fonds a permis aux agences de réaliser leurs activités, culminant dans une performance globale impressionnante de 97% en octobre 2023. La forte adéquation entre les ressources allouées et les résultats atteints démontre une efficacité opérationnelle. En somme, les fonds ont été dépensés de manière judicieuse et rentable, permettant d'atteindre largement les objectifs fixés par le programme. Les partenariats avec les gouvernements, les ambassades, les ONG et d'autres acteurs ont renforcé l'efficacité du programme conjoint. La stratégie de mise en œuvre était claire, visant à améliorer la gestion de la migration mixte et la prise en charge des migrants au Gabon. La répartition des ressources par agence des Nations Unies, la collaboration avec les parties prenantes, ainsi que le suivi et l'évaluation des résultats, ont démontré l'efficacité du programme conjoint dans l'atteinte de ses objectifs.

## 8.5. Impact

39. Cette section vise à évaluer les impacts à moyen et long terme du programme conjoint. Elle examine tous les effets, positifs ou négatifs, prévus ou imprévus, sur les plans économique, social et politique. Nous considérons l'ensemble des changements significatifs et durables dans la vie et l'environnement des individus et des groupes ayant un lien direct ou indirect avec le programme conjoint.

### **Questions évaluatives (QE) relatives à l'impact :**

QE 13 : Dans quelle mesure les interventions des quatre agences ont pu ou non améliorer le respect des droits de l'homme dans les services publics directement concernées par la migration et la traite au premier contact avec le migrant ?

QE 14 : Quels sont les avantages perçus identifiés par les groupes cibles ?

- Quels changements les interventions des quatre agences ont pu apporter ?
- Quelles effets le programme conjoint a eu sur les services publics directement concernées par la migration et la traite au premier contact avec le migrant ?

### **QE 13 : Dans quelle mesure les interventions des quatre agences ont pu ou non améliorer le respect des droits de l'homme dans les services publics directement concernées par la migration et la traite au premier contact avec le migrant ?**

40. L'UNICEF Gabon a joué un rôle crucial dans la protection des enfants migrants et des enfants victimes de la traite. Grâce à des programmes spécifiques, elle a veillé à ce que les droits de ces enfants soient respectés et qu'ils bénéficient de mesures de protection et d'assistance appropriées. Selon la Brigade des mœurs de la Police Nationale Gabonaise dépendant du Ministère de l'Intérieur, « grâce à des initiatives telles que la formation des agents publics et la sensibilisation aux droits des enfants, les services publics sont devenus plus aptes à identifier et à protéger ces enfants vulnérables ». L'UNICEF a également mis en place des mécanismes de soutien psychosocial et juridique, essentiels pour ces enfants.
41. Le HCR et l'OIM ont démontré leur efficacité en travaillant avec des populations mixtes arrivant de pays tiers et en aidant le gouvernement gabonais à identifier les personnes nécessitant une protection internationale. La personne interviewée du CNR au Gabon, explique que « par le biais d'ateliers et de programmes de formation, nous avons aidé à former les agents publics à mieux comprendre les droits des migrants et à appliquer les normes internationales ». La création de protocoles spécifiques pour traiter les différents types de migrants a permis une réponse plus structurée et respectueuse des droits humains par les services publics.

42. L'ONUDC était déjà engagé dans un programme significatif de soutien au Gabon pour la prévention et la répression de la criminalité maritime, y compris le trafic et la migration illégale. Les personnes interrogées de la Brigade Nautique de la Gendarmerie, déclarent que « *en formant les autorités locales et en fournissant des outils pour mieux surveiller et contrôler les activités maritimes, nous avons contribué à une meilleure application des lois et à une réduction des abus* ».
43. Les quatre agences ont organisé une série d'ateliers pour examiner le cadre juridique et législatif, permettant ainsi d'identifier les lacunes entre les instruments juridiques internationaux et les lois nationales. Les communautés des migrants, soulignent que « *en collaboration avec les parties prenantes locales, nous avons proposé des réformes pour harmoniser les lois nationales avec les normes internationales, ce qui est essentiel pour le respect des droits de l'homme* ». Les programmes de formation et de sensibilisation destinés aux professionnels des services publics sur le respect des droits des migrants et des victimes de la traite ont contribué à une meilleure protection de ces groupes vulnérables, à une réponse plus efficace à leurs besoins, à la réduction des préjugés et au renforcement de la collaboration entre les parties prenantes.
44. Plusieurs ateliers et tables rondes ont été tenus pour appuyer la révision et harmoniser la législation nationale existante pour qu'elle soit en conformité avec les normes internationales en matière de migration et de droits de l'homme. Par exemple, un atelier a été organisé en collaboration avec les experts des ministères de la Marine Marchande, des Affaires Étrangères, de l'Intérieur et de la Défense afin d'évaluer la loi n°006/2020 du 30 juin portant sur la législation pénale au Gabon, en vue de son alignement sur le Protocole de Palerme relatif à la définition de la traite des êtres humains, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, ainsi que l'accord multilatéral CEEAC-CEDEAO sur la traite des êtres humains. Une table ronde a été tenue pour élaborer et valider le Cadre de Sécurité Humaine, avec la participation des membres du Groupe de Travail sur la Migration et du Comité de Pilotage du Programme conjoint, comprenant toutes les parties prenantes de la migration, notamment les ministères, la société civile et les agences des Nations Unies. Une autre table ronde a été organisée pour recueillir les commentaires des autorités nationales compétentes sur les grandes lignes proposées des SOP (Standard Operating Procédures) et pour valider le document final provisoire. Un atelier a été organisé pour permettre aux participants de réviser le questionnaire d'entrée de la DGDI afin d'y intégrer des questions sur l'apatridie.
45. Les membres de la Task-Force immigration ont souligné que c'était la première fois que les Nations Unies mettaient en œuvre un programme conjoint sur l'immigration au Gabon, créant ainsi un effet durable dans la coopération internationale sur cette question. Les groupes cibles ont bénéficié d'un renforcement des partenariats et de la coordination entre les parties prenantes, ce qui a créé des relations durables et renforcé la collaboration dans le temps. Selon les responsables de la Task-force, « *l'impact des interventions peut aussi être limité par des facteurs politiques et institutionnels, y compris des résistances au changement et des niveaux de corruption* ». Cependant, la sensibilisation et la formation continues sont nécessaires pour maintenir et améliorer le respect des droits de l'homme dans un contexte de migration et de traite.
46. Le soutien de l'UNTFHS a apporté une valeur ajoutée significative en favorisant le développement de compétences durables chez les travailleurs sociaux chargés de prendre en charge plus de 604 enfants issus de divers milieux sociaux défavorisés. Grâce à cette assistance, l'offre et la demande de soins ont connu une augmentation notable, renforçant ainsi la visibilité des partenaires de mise en œuvre. En conséquence, plusieurs centres de transit ont bénéficié de nouveaux financements provenant du secteur privé et de pays étrangers. Les agences des Nations Unies impliquées dans le programme conjoint ont rédigé des lettres de recommandation afin de soutenir les efforts de collecte de fonds des organisations de la société civile. Certains des partenaires d'exécution soutenus ont également obtenu des subventions supplémentaires de la part d'autres donateurs. AHE (Agir pour le Handicap à l'École) a reçu une allocation de \$ 56 000. De même, le centre de transit Arc-En-Ciel a établi un nouveau partenariat avec la commune de Vitoria-Gasteiz en Espagne. Enfin, le CAPEDS a vu ses installations rénovées grâce à un soutien du secteur privé.
47. La mise en œuvre des interventions a encouragé la collaboration entre les forces de l'ordre, les services sociaux, les organisations non gouvernementales et autres acteurs, renforçant ainsi l'efficacité des réponses et des interventions dans la protection des droits des migrants et des victimes de la traite sur le long terme.

#### **QE 14 : Quels sont les avantages perçus identifiés par les groupes cibles ?**

48. Les rapports de progrès du programme conjoint et les parties prenantes interrogées ont affirmé avoir amélioré leurs compréhensions des enjeux dans la gestion de la migration mixte sous l'approche de la sécurité humaine. Les formations et renforcement des capacités ont permis de mieux comprendre les réalités et les défis auxquels sont confrontés les migrants et les victimes de la traite, les défis du cadre normatif et législatif et ceux liés à la coordination des acteurs. Les

ateliers, tables rondes et autres programmes de formation ont offert aux professionnels des opportunités d'améliorer leurs compétences et leurs connaissances dans le domaine des droits de l'homme et de la protection des migrants et des victimes de la traite.

49. Selon certains membres de la Task-Force immigration, c'est la première fois que les Nations Unies mettent en œuvre un programme conjoint sur l'immigration au Gabon. Et grâce à ces temps de renforcement des capacités, l'apprentissage sur les droits de migrants et la réponse que les acteurs peuvent apporter a été continue et édifiante.
50. L'autre avantage perçu identifié par les groupes cibles est le renforcement des partenariats et de la coordination entre parties prenantes. La mise en œuvre des interventions a favorisé la collaboration entre les différents acteurs impliqués dans la protection des droits des migrants et des victimes de la traite. Il s'agit des partenariats entre les forces de l'ordre, les services sociaux, les organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes, qui ont renforcé l'efficacité des réponses et des interventions.

**IMPACT 1 :** Les interventions des quatre agences des Nations Unies (UNICEF, HCR, OIM, et ONUDC) ont eu un impact notable sur le respect des droits de l'homme dans les services publics gabonais, en particulier ceux directement concernés par la migration et la traite au premier contact avec les migrants. Les interventions des quatre agences ont significativement contribué à améliorer le respect des droits de l'Homme dans les services publics gabonais directement concernés par la migration et la traite, mais des efforts soutenus et une collaboration continue sont nécessaires pour surmonter les défis et assurer des progrès durables.

**IMPACT 2 :** grâce à l'autonomisation des migrants mixtes et de leurs communautés, le programme a créé un environnement propice à un changement positif de perception des migrants mixtes et des migrants. Les activités de formation et de sensibilisation destinées aux professionnels des services publics sur les droits de l'homme des migrants et des victimes de la traite ont contribué à une meilleure protection de ces populations vulnérables, à une réponse plus efficace aux besoins, à la réduction des préjugés et à une collaboration renforcée entre les acteurs concernés. Certains membres de la Task Force immigration ont souligné que c'était la première fois que les Nations Unies mettaient en œuvre un programme conjoint sur l'immigration au Gabon.

## 8.6. Durabilité

51. Ce critère vise à évaluer la durabilité des résultats du programme conjoint. Il s'agit d'accorder une attention particulière à l'engagement général des bénéficiaires nationaux, notamment dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des activités pour garantir leur continuité, ainsi que la possibilité de reproduire ou d'étendre les résultats obtenus. Nous nous concentrons spécifiquement sur l'implication des ministères de l'Intérieur, de l'Enfance et de la Famille, de la Justice, de la Santé, des Affaires sociales, et autres.

**Question évaluative (QE) relative à la Durabilité :**

QE 15 : Dans quelle mesure le programme conjoint a conduit les autorités nationales et les organisations de la société civile à s'approprier les instruments adoptés et les pratiques humanitaires en faveur notamment des demandeurs d'asile ou des enfants victimes d'exploitation économique ou sexuelle ?

QE 15.1 : Quels éléments (intrinsèques et/ou extrinsèques) suggèrent que les avantages des interventions dureront ?

QE 15.2 : Quels aspects des interventions les parties prenantes gouvernementales sont-elles mieux placées que les autres acteurs pour mettre en œuvre et suivre ?

QE16. Dans quelle mesure les avantages nets des interventions sont-ils susceptibles de se poursuivre après l'arrêt du soutien des Agences du SNU ? Quelle est la probabilité que les prestations durent et dans quelles conditions ?

**QE 15 : Dans quelle mesure le programme conjoint a conduit les autorités nationales et les organisations de la société civile à s'approprier les instruments adoptés et les pratiques humanitaires en faveur notamment des demandeurs d'asile ou des enfants victimes d'exploitation économique ou sexuelle ?**

**QE 15.1 Quels éléments (intrinsèques et/ou extrinsèques) suggèrent que les avantages des interventions dureront ?**

52. Les interventions des quatre agences des Nations Unies au Gabon ont plusieurs éléments intrinsèques et extrinsèques qui suggèrent que leurs avantages dureront.



53. Quant aux éléments sont intrinsèques au programme conjoint, il y a : les initiatives de sensibilisation et de formation qui ont permis aux acteurs concernés de comprendre les normes et bonnes pratiques internationales en matière de protection des droits de l'homme. En améliorant les compétences des autorités et des organisations de la société civile, ces formations assurent une application continue et efficace des pratiques humanitaires recommandées ; le développement d'un cadre de sécurité humaine pour les migrants, couvrant divers domaines tels que l'économie, l'alimentation, la santé, l'environnement, le personnel, la communauté et la politique, garantit une approche holistique et durable de la protection des migrants. Ce cadre, conforme aux normes internationales, constitue une base solide pour des interventions futures. La création d'une cartographie détaillée des services disponibles pour les migrants vulnérables et les migrants gabonais de retour offre une vue d'ensemble claire et accessible des ressources. En incluant une gamme variée de services, cette cartographie renforce l'accessibilité et l'efficacité du soutien fourni. Le développement et la validation des procédures opérationnelles standards pour le contrôle aux frontières et la gestion des migrants ne remplissant pas les conditions d'entrée et de séjour assurent une approche cohérente et respectueuse des droits de l'homme. L'inclusion des acteurs coordonnant l'assistance aux personnes vulnérables renforce la capacité de réponse en cas de besoin. En effet, l'établissement de mécanismes de soutien psychosocial et juridique pour les enfants migrants et victimes de traite garantit que ces enfants continuent de recevoir l'aide nécessaire pour leur réhabilitation et leur réintégration.
54. Concernant les éléments qui sont extrinsèques peuvent être mentionnés les réformes législatives proposées pour harmoniser les lois nationales avec les normes internationales créent un cadre juridique solide et durable. Les interventions ont également renforcé les partenariats et la coordination entre les différentes parties prenantes, y compris les forces de l'ordre, les services sociaux, les ONG et d'autres acteurs. Ces relations durables favorisent une collaboration continue et une réponse plus cohérente aux défis liés à la migration et à la traite des personnes. Le fait que les Nations Unies aient mis en œuvre un programme conjoint sur l'immigration au Gabon pour la première fois a créé un précédent pour une coopération internationale renforcée. Les membres de la Task-Force immigration ont souligné cet aspect, indiquant un effet durable dans la coopération internationale sur cette question.
55. La création et l'activité continue du Groupe de travail sur les migrations mixtes et la traite des personnes, soutenu par les agences des Nations Unies, ont facilité la collaboration entre les différentes agences et capitalisé sur leurs avantages comparatifs respectifs. Ce mécanisme élargi permet une coordination renforcée et une réponse plus efficace aux défis de la migration.
56. Les autorités nationales et les organisations de la société civile, ayant validé et intégré les instruments internationaux pertinents et les pratiques humanitaires, sont désormais mieux équipées pour promouvoir une réponse respectueuse des droits de l'homme. Cette intégration institutionnelle assure la durabilité des pratiques adoptées.
57. Les programmes de renforcement des capacités, incluant la formation du personnel et le développement de compétences techniques et opérationnelles, ont créé une base solide pour l'application continue des instruments et pratiques humanitaires. L'établissement de mécanismes de coordination et de suivi assure que les compétences développées sont maintenues et améliorées.
58. Le soutien constant des agences des Nations Unies garantit que les progrès réalisés sont maintenus. Les mécanismes de suivi et d'évaluation des interventions permettent d'ajuster les stratégies et d'assurer une meilleure conformité aux normes internationales.
59. Enfin, la transformation du comité national de lutte contre la traite des enfants en un mécanisme plus large incluant les migrations mixtes et la traite des personnes assure une réponse plus complète et intégrée. Cela renforce la capacité du Gabon à traiter les différentes dimensions de la migration et de la traite des êtres humains.

**QE 15.2 Quels aspects des interventions les parties prenantes gouvernementales sont-elles mieux placées que les autres acteurs pour mettre en œuvre et suivre ?**

60. Les parties prenantes gouvernementales sont mieux placées que les autres acteurs pour mettre en œuvre et suivre plusieurs aspects des interventions liées à la migration et à la traite des personnes. Les initiatives de sensibilisation et de formation sur les instruments internationaux pertinents, telles que les conventions des Nations Unies et les normes régionales (CEDEAO, CEEAC, CEMAC), ont été orchestrées par les autorités nationales. Elles ont facilité la compréhension des normes internationales de protection des droits de l'homme et de la dignité humaine par les acteurs concernés, assurant ainsi une mise en œuvre plus cohérente et conforme aux standards internationaux.

61. L'élaboration d'un cadre de sécurité humaine, visant à garantir la sécurité des migrants dans divers domaines (économique, alimentaire, sanitaire, etc.), a été dirigée par les autorités gouvernementales. Ce cadre stratégique reflète l'engagement institutionnel à long terme pour assurer une protection globale des migrants conformément aux normes internationales établies.
62. La création d'une cartographie détaillée des services d'assistance et de protection pour les migrants vulnérables et les migrants de retour a également été conduite par les autorités nationales. Ce travail a permis de fournir une vue d'ensemble exhaustive des ressources disponibles, allant de l'assistance juridique et médicale à l'hébergement et à l'éducation, assurant ainsi une réponse coordonnée et efficace aux besoins des migrants.
63. Les autorités nationales ont développé des procédures opérationnelles standards pour le contrôle aux frontières et la gestion des migrants ne remplissant pas les conditions d'entrée et de séjour au Gabon. Ces procédures incluent la participation des acteurs coordonnant l'assistance aux personnes vulnérables, ce qui garantit une application équitable et respectueuse des droits lors des situations de rétention ou de retour forcé.
64. Enfin, la contribution des autorités nationales au renforcement des capacités, y compris la formation du personnel et le développement de compétences techniques, ainsi que l'établissement de mécanismes de coordination et de suivi, souligne leur rôle essentiel dans la mise en œuvre efficace des instruments et pratiques humanitaires.

**QE16 : Dans quelle mesure les avantages nets des interventions sont-ils susceptibles de se poursuivre après l'arrêt du soutien des Agences du SNU ? Quelle est la probabilité que les prestations durent et dans quelles conditions ?**

65. Les avantages nets des interventions sont susceptibles de se prolonger même après l'arrêt du soutien des Agences du SNU, à condition que plusieurs conditions favorables soient maintenues : i) Tout d'abord, **l'intégration institutionnelle** : les pratiques et les mécanismes développés sont solidement intégrés dans les structures gouvernementales et les organisations de la société civile, ils sont plus susceptibles de perdurer. Cela nécessite un engagement continu des autorités nationales à financer et à soutenir les programmes initiés, même après le retrait initial du soutien des agences des Nations Unies ; ii) de plus, **le renforcement des capacités du personnel et des institutions locales est essentiel**. Maintenir une formation continue et développer les compétences techniques permet de soutenir une réponse efficace et durable aux défis de la migration et de la traite des personnes. Un leadership national fort est également déterminant : la volonté politique de prioriser la protection des droits des migrants et des victimes de la traite, ainsi que la mise en œuvre des obligations internationales, est cruciale pour la pérennité des bénéfices des interventions ; iii) **Maintenir des partenariats efficaces entre les différents acteurs**, tels que les agences gouvernementales, les organisations de la société civile, le secteur privé et les communautés locales, est un autre facteur clé. Une coordination continue et une collaboration stratégique peuvent compenser le retrait éventuel du soutien financier des agences internationales. En outre, l'établissement de mécanismes solides de suivi et d'évaluation est essentiel pour mesurer l'impact à long terme des interventions, ajuster les stratégies et assurer une adaptation continue aux besoins changeants des migrants et des victimes de la traite.
66. La probabilité que les prestations durent dépendra donc de la gestion efficace de ces conditions après la fin du soutien des agences du SNU. En consolidant les acquis, en maintenant les partenariats, en renforçant les capacités locales et en garantissant un engagement continu des autorités nationales, les avantages des interventions sont plus susceptibles de se prolonger dans le temps. Cependant, il est important de reconnaître que des facteurs externes tels que la stabilité politique, les ressources financières limitées et les changements de priorités gouvernementales peuvent également influencer la durabilité des prestations.

**DUR** : Le programme conjoint a conduit les autorités nationales et les organisations de la société civile à s'approprier de façon efficace les instruments adoptés et les pratiques humanitaires en faveur notamment des demandeurs d'asile ou des enfants victimes d'exploitation économique ou sexuelle grâce aux multiples initiatives de sensibilisation et de formation. Ces activités ont permis aux acteurs concernés de comprendre les normes et les bonnes pratiques internationales en matière de protection des droits de l'homme et de la dignité humaine. Les autorités nationales et les organisations de la société civile ont contribué au renforcement des capacités en vue de mettre en œuvre de manière efficace les instruments et les pratiques humanitaires. Ce renforcement des capacités incluait la formation du personnel, le développement de compétences techniques et opérationnelles, ainsi que l'établissement de mécanismes de coordination et de suivi visant à assurer la protection des droits des migrants et à prévenir la traite des êtres humains.

## 8.7. Droits humains, inclusion sociale, genre et équité

67. Ce critère évalue l'intégration des principes de l'approche des droits humains et de l'égalité des sexes dans la conception et la réalisation du programme, à travers ses divers objectifs. Il examine également les évolutions induites par le programme en termes d'équité et de respect des droits de l'homme, en se basant sur les données collectées, les rapports de suivi et les entretiens avec les bénéficiaires.

### **Questions évaluatives (QE) relatives aux droits humains, l'inclusion sociale, le genre et l'équité :**

**QE 17 :** Dans quelle mesure les principes de genre, de droits humains, de l'inclusion sociale et d'équité, y compris au niveau des communautés, ont-ils été dûment intégrés dans la conception et le suivi et rapportage du programme? Autrement dit, dans quelle mesure la conception et la mise en œuvre du programme ont-elles réussi à intégrer, mettre en œuvre et suivre (résultats) les principes et approches d'égalité des sexes et quels types d'obstacles qui empêchent les filles et les femmes d'accéder aux services de programme ont été entièrement ou partiellement résolus ?

**QE 18** Dans quelle mesure la conception et la mise en œuvre du programme ont-elles bien intégré les principes de la AFDH (participation, responsabilité, non-discrimination et égalité, autonomisation et légalité) ?

**QE 19** Dans quelle mesure la conception et la mise en œuvre du programme (y compris le suivi) ont-elles réussi à identifier et à cibler les groupes les plus vulnérables avec des services appropriés ?



Figure 7 : UNICEF-Gabon /Fanja Alida/2023- Enfants du centre de transit CAPEDS soutenus par UNTFHS

**QE 17 :** Dans quelle mesure les principes de genre, de droits humains, de l'inclusion sociale et d'équité, y compris au niveau des communautés, ont-ils été dûment intégrés dans la conception et le suivi et rapportage du programme ?

68. La conception du programme a réussi à prendre en compte l'intégration des principes d'égalité des sexes en effectuant une analyse de genre. En effet, dans le document de programme, une analyse de genre approfondie a été effectuée pour comprendre les différents besoins, rôles et réalités des femmes, des hommes, des filles et des garçons dans le contexte de la migration mixte. De cette analyse il ressort que parmi les populations mixtes qui traversent les frontières du Gabon, les femmes et les enfants sont dans la plupart des cas victimes de la traite des êtres humains et d'autres violations des droits humains, y compris la Violences Basées sur le Genre (VBG)<sup>29</sup>. Une analyse de la vulnérabilité a été effectuée, permettant de répartir les besoins en fonction de différentes catégories de cibles : les femmes, les enfants, les réfugiés et demandeurs d'asile, les personnes vivant avec un handicap et les personnes âgées<sup>30</sup>.
69. La mise en œuvre du programme a pris en compte les aspects de l'égalité des sexes en veillant à ce que les femmes soient activement impliquées à toutes les étapes de la mise en œuvre y compris les formations, renforcements des capacités et l'élaboration des documents stratégique tels que le cadre de sécurité humaine et les SOP. Les policiers, les juges et autres parties prenantes ont été sensibilisés aux questions d'égalité des sexes et formés pour intégrer une perspective de genre dans leur travail. Tout au long de la mise en œuvre des approches inclusives et sensibles au genre ont été adoptées. Les entités des Nations Unies ont veillé à ce que les filles et des femmes aux services aient accès aux services.

<sup>29</sup> UNTFHS 2020. Document du programme conjoint . Page 6

<sup>30</sup> UNTFHS 2020. Document du programme conjoint . Page 7

70. D'après les discussions en groupe avec les femmes migrantes, il apparaît que leurs associations et leurs besoins ne sont pas pris en compte dans l'offre de services des organismes des Nations Unies, car elles ne sont pas expressément sollicitées. Les femmes et les jeunes filles migrantes se demandent si leurs associations sont enregistrées spécifiquement dans les registres de ces organismes, car elles ne sont pas informées des activités menées avec leurs communautés.

**QE 18. Dans quelle mesure la conception et la mise en œuvre du programme ont-elles bien intégré les principes de la AFDH (participation, responsabilité, non-discrimination et égalité, autonomisation et légalité) ?**

Critères	Observations	Appréciation de l'évaluateur
<b>Participation</b>	Implication limitée des parties prenantes locales ; manque de visibilité sur l'organisation des migrants ; insuffisante communication.	Insuffisant
<b>Redevabilité</b>	Mécanismes de responsabilité initiés avec la Task Force de la DGDI ; objectifs et responsabilités des acteurs clairement définis.	Satisfaisant
<b>Non-discrimination</b>	Le Programme conjoint a été conçu pour garantir l'égalité et éviter la discrimination; accès équitable aux services offerts.	Acceptable
<b>Autonomisation</b>	Renforcement des capacités des structures et individus à travers la formation et le renforcement des compétences.	Positif
<b>Légalité</b>	Respect des lois nationales et internationales ; migrants informés de leurs droits et des procédures légales.	Conforme

71. Conformément au principe de participation, les parties prenantes locales, y compris les migrants eux-mêmes, les communautés d'accueil, les organisations de la société civile et les autorités locales, ont été impliquées dès le début du programme conjoint et dans la mise en œuvre dans une moindre mesure. Étant donné que le Gouvernement gabonais et les entités des Nations Unies manquent de visibilité sur l'organisation des communautés de migrants, qui ne sont pas très collaboratives en raison du contexte répressif des autorités gabonaises.

72. D'après les entretiens avec les communautés de migrants, il ressort que le gouvernement gabonais n'investit pas suffisamment dans la communication et la sensibilisation des migrants afin d'établir une collaboration efficace, à l'exception de la période électorale. La Task Force de la DGDI et les représentations diplomatiques présentes au Gabon n'ont pas des mécanismes de participation inclusifs et accessibles à tous les groupes de migrants concernés, en particulier les groupes marginalisés tels que les femmes, les enfants et les personnes vivant avec le handicap. A travers ces mécanismes, les consultations régulières et la prise en compte des retours d'information des participants devront se faire avec ces mécanismes afin d'adapter le programme aux besoins réels et émergents des personnes vulnérables.

73. Concernant le principe de responsabilité, des mécanismes de responsabilité ont été mis en place à la conception et durant la phase de mise en œuvre du programme. En effet, la Task-Force de l'immigration logée à la DGDI est la principale actrice des questions d'immigration, des points focaux dans les administrations et les organisations de la société civile ont été désignés pour participer aux activités. Du côté des entités des Nations Unies, les objectifs, les activités et les résultats des interventions du programme ont été clairement définis et documentés, et les responsabilités de chaque acteur ont été précisées.

74. S'agissant du principe de non-discrimination et égalité, les interventions du programme conjoint ont été conçues et mises en œuvre de manière à garantir l'égalité des chances et à éviter toute forme de discrimination, que ce soit sur la base du sexe, de l'âge, de l'origine ethnique, de la religion ou d'autres caractéristiques. Les résultats escomptés ont été bénéfiques à toutes les catégories des migrants. Les services et les opportunités offerts par le programme ont été accessibles à tous, sans distinction.

75. Le principe d'autonomisation a permis de guider le programme à renforcer la capacité des structures, organisations et individus à choisir des options informées et à prendre des mesures pour améliorer leur situation. Ces activités incluaient la formation, le renforcement des compétences et d'autres interventions visant à accroître l'autonomie.

76. Sur le principe de la légalité, le programme a respecté les lois nationales et internationales pertinentes, y compris les droits de l'homme, le droit du travail et le droit des migrants. A travers les ateliers et les sensibilisations menées, les

migrants ont été informés de leurs droits et des procédures légales auxquelles ils sont soumis dans les pays de transit et de destination.

**QE 19. Dans quelle mesure la conception et la mise en œuvre du programme (y compris le suivi) ont-elles réussi à identifier et à cibler les groupes les plus vulnérables avec des services appropriés ?**

77. Dès la phase de conception du programme, une analyse approfondie des vulnérabilités liées à la migration mixte au Gabon a été réalisée. Cette analyse a révélé que les flux de migrants faisant l'objet de trafic illicite au Gabon comprenaient des groupes particulièrement vulnérables, notamment les femmes, les enfants non accompagnés et les personnes handicapées. Par conséquent, les femmes, les enfants, les réfugiés, les personnes handicapées et les personnes âgées sont intrinsèquement les plus vulnérables en raison de conditions spécifiques telles que la discrimination sexuelle ou raciale, l'isolement, les barrières linguistiques, le manque de structures de soutien, les difficultés financières, etc.
78. Pendant la phase de mise en œuvre et de suivi et évaluation, ces catégories de personnes ont été systématiquement incluses. À titre d'exemple, le cadre de sécurité intègre la protection et des stratégies spécifiques pour ces groupes. De même, la cartographie des services d'assistance et de protection pour les migrants en situation de vulnérabilité et les migrants gabonais de retour au Gabon propose une représentation détaillée et exhaustive de ces services selon les catégories. Cette gamme de services comprend une variété d'assistance, allant de l'assistance juridique et médicale à l'aide à l'insertion professionnelle, en passant par le soutien psychosocial, l'hébergement, l'éducation, et d'autres formes de soutien. Les procédures opérationnelles standards (SOP) du programme ont été adaptées aux besoins spécifiques des groupes vulnérables identifiés, ce qui inclut des services de protection, d'assistance psychosociale, de santé reproductive, d'éducation, d'hébergement et d'autres formes de soutien approprié à chaque groupe cible. Le personnel chargé de la mise en œuvre du programme a été formé pour identifier et répondre de manière sensible et respectueuse aux besoins des groupes vulnérables, avec une sensibilisation aux questions de genre, de diversité culturelle, de droits de l'homme et de protection de l'enfance.

**DHISGE :** Le programme UNTFHS intègre efficacement les principes d'égalité des sexes à travers une analyse de genre, assurant la participation active des femmes à toutes les étapes, y compris les formations et l'élaboration de documents stratégiques. Les intervenants, tels que les policiers et les juges, sont sensibilisés et formés à l'intégration des perspectives de genre dans leur travail. Des approches inclusives et sensibles au genre sont adoptées tout au long du programme conjoint, et les filles et les femmes ont un accès approprié aux services. Les principes de participation, de responsabilité, de non-discrimination, d'autonomisation et de l'égalité guident la conception et la mise en œuvre du programme, respectant les lois nationales et internationales pertinentes. Cependant, les entrevues révèlent des lacunes dans la communication et la sensibilisation des migrants en dehors des périodes électorales, ainsi que l'absence de mécanismes de participation inclusifs pour les groupes marginalisés.

## 9. CONCLUSIONS FINALES ET LEÇONS APPRISSES

### 9.1. Rappel sommaire des conclusions

#### Pertinence

Les objectifs du programme UNTFHS sont alignés aux besoins du pays et des populations cibles. Ces besoins ont été identifiés lors de la phase de conception, en tenant compte des besoins pertinents du pays confronté au défi de la gestion de la migration mixte. Le programme conjoint **UNTFHS** visait à améliorer l'identification et la protection des migrants ayant des besoins spécifiques au Gabon, notamment les victimes de la traite des êtres humains, en conformité avec les lois gabonaises visant à garantir la protection et les droits des migrants. Les activités menées par l'UNICEF, l'OIM, l'UNHCR et l'UNODC ont répondu aux besoins des populations concernées et de leurs partenaires institutionnels. L'existence d'une stratégie de réintégration des migrants de retour d'une part et d'une stratégie nationale de lutte contre l'immigration irrégulière et le trafic des migrants d'autre part contribuerait à améliorer la gestion de la migration mixte au Gabon et de répondre efficacement à leurs besoins.

#### Cohérence

Les interventions du programme UNTFHS sont en conformité avec d'autres initiatives du Gouvernement gabonais et des quatre agences des Nations Unies et acteurs clés du secteur. Les quatre agences ont collaboré avec le gouvernement pour élaborer des procédures opérationnelles standards visant à prendre en charge les migrants en mer et sur terre, à établir les lignes directrices du cadre de sécurité humaine, à développer une liste de contrôle pour les opérations maritimes, à créer un bulletin en ligne répertoriant les indicateurs critiques sur la migration, ainsi qu'à faciliter l'identification et l'orientation des migrants.

Cependant, il faudrait améliorer le volet investissement à travers le renforcement des capacités institutionnelles en fournissant des équipements modernes de contrôle des frontières, en établissant des protocoles de collaboration transfrontalière et en appuyant le retour volontaire des migrants aux frontières de leurs ressortissants.

#### Efficacité

Le programme conjoint a globalement atteint une performance avec un taux de 97% des résultats prévus malgré les défis contextuels. Cette performance est considérée comme excellente, dépassant le seuil de réussite de 75%. L'atteinte des résultats des interventions a été facilitée par plusieurs facteurs, notamment une coordination efficace entre l'UNICEF, l'OIM, l'UNHCR et l'UNODC concernant les questions de migration mixte au Gabon. Cette coordination a été essentielle pour éviter les doublons d'efforts, identifier les lacunes dans la réponse et garantir une approche holistique. De plus, les interventions ont adopté une approche intégrée prenant en compte les besoins complexes des migrants au Gabon, y compris les enfants, les femmes, les victimes de traite et les personnes vulnérables. Les résultats ont significativement contribué à améliorer la gestion de la migration mixte au Gabon en soutenant le gouvernement à travers une approche intégrée axée sur la sécurité humaine. Le programme a été essentiel dans l'identification et la protection des migrants ayant des besoins spécifiques, notamment les victimes de la traite des êtres humains.

Cependant, plusieurs facteurs ont entravé l'atteinte des résultats escomptés. Les ressources financières limitées (350 434 USD) allouées à ce programme pour une durée de seulement 18 mois ont restreint la portée et l'efficacité des interventions, notamment en ce qui concerne la fourniture de services essentiels aux migrants au Gabon, notamment aux enfants, aux femmes, aux victimes de traite et aux personnes vulnérables. L'insuffisance de formation des intervenants sur les questions de migration mixte compromet leur capacité à identifier et à répondre efficacement aux besoins des migrants, en particulier des groupes vulnérables tels que les enfants non accompagnés et les victimes de traite humaine. De ce fait, le programme conjoint a apporté une contribution limitée au renforcement de la prise en charge des personnes issues de la migration irrégulière et du trafic d'êtres humains. L'absence d'un système numérique de gestion des données et de sélection pour filtrer les profils et déterminer les statuts juridiques des individus dans la migration mixte et les victimes de la traite des personnes aux points d'entrée et de traversée des frontières rend difficile l'analyse approfondie des mouvements de la population mixte et empêche la détection des indicateurs liés à la présence et à la structure des groupes criminels organisés transnationaux. Les entretiens avec les migrants et les focus groups ont révélé la nécessité de réviser les dispositions de la Loi n°5/86 du 18 juin 1986, fixant le régime d'admission et de séjour des étrangers en République Gabonaise, afin de réduire le coût de la carte de séjour et ses coûts associés, ainsi que d'allonger sa durée de validité. Le Gabon n'a pas d'accords bilatéraux entre les républiques du Burkina Faso, du Niger et du Cameroun et du Nigeria pour favoriser une coordination



plus étroite et efficace entre les autorités gabonaises et les représentations diplomatiques pour lutter contre la migration irrégulière et le trafic de migrants.

## Efficiace

L'analyse coût-efficacité du programme conjoint UNTFHS révèle une gestion rigoureuse des ressources financières, avec des dépenses totalisant 350 434 \$, correspondant à une exécution parfaite du budget. Cette allocation optimale a permis aux agences de réaliser efficacement leurs activités, culminant dans une performance globale impressionnante de 97% en octobre 2023. La forte adéquation entre les ressources allouées et les résultats atteints témoigne d'une grande efficacité opérationnelle. Les partenariats avec les gouvernements, les ambassades, les ONG et d'autres acteurs ont renforcé l'efficacité du programme, tandis que la répartition des ressources par agence des Nations Unies, la collaboration avec les parties prenantes et le suivi des résultats ont démontré l'efficacité du programme dans l'atteinte de ses objectifs. En somme, les fonds ont été dépensés de manière judicieuse et rentable, permettant d'atteindre largement les objectifs du programme.

Cependant, malgré ces succès, les ressources disponibles n'ont pas permis d'étendre la couverture des services de protection des droits des migrants et des victimes de traite dans certaines provinces, comme Haut-Ogoue, Ogooué-Maritime et Woleu-Ntem. Il manque des centres d'accueil conformes aux normes internationales dans les capitales provinciales de Franceville, Oyem et Port-Gentil. De plus, les centres existants ne disposent pas du personnel adéquat, tel que des éducateurs socio-spécialisés, des psychologues sociaux, des cliniciens, des infirmières pédiatres, et des volontaires pour dispenser des formations. Ces lacunes indiquent que, bien que les ressources aient été utilisées de manière efficace, elles n'étaient pas suffisantes pour répondre pleinement à tous les besoins identifiés en matière de protection des droits des migrants et des victimes de traite.

## Impact

Les programmes de formation et de sensibilisation destinés aux professionnels des services publics sur le respect des droits des migrants et des victimes de la traite ont contribué à une **meilleure protection de ces groupes vulnérables**, à une réponse plus efficace à leurs besoins, à la **réduction des préjugés et au renforcement de la collaboration entre les parties prenantes**. Les membres de la Task Force immigration ont souligné que c'était la première fois que les Nations Unies mettaient en œuvre un programme conjoint sur l'immigration au Gabon, soulignant ainsi un effet durable dans la coopération internationale sur cette question. De plus, les groupes cibles ont reçu un renforcement des partenariats et de la coordination entre les parties prenantes, créant ainsi des **relations durables et renforçant la collaboration dans le temps**. La mise en œuvre des interventions a encouragé la collaboration entre les forces de l'ordre, les services sociaux, les organisations non gouvernementales et autres acteurs, renforçant ainsi l'efficacité des réponses et des interventions dans la protection des droits des migrants et des victimes de la traite sur le long terme.

## Durabilité

Les interventions du programme conjoint ont efficacement incité les autorités nationales et les organisations de la société civile à s'approprier les instruments et les pratiques humanitaires, en particulier en faveur des demandeurs d'asile et des enfants victimes d'exploitation économique ou sexuelle. Les sessions de sensibilisation et d'orientation des migrants ont permis de connaître les procédures et les facilités administratives offertes par le pays pour encourager la migration régulière et légale. Le renforcement des capacités des acteurs gouvernementaux et de la société civile constitue une stratégie pour garantir la protection des droits des migrants et prévenir la traite des êtres humains.

## Droits humains, inclusion sociale, genre et équité

Des approches inclusives et sensibles au genre ont été adoptées tout au long de la mise en œuvre et les entités des Nations Unies ont veillé à ce que les filles et les femmes aient accès aux services de manière équitable. L'évaluation a noté la participation active des femmes dans les activités de renforcement des capacités et l'élaboration de documents stratégiques tels que le cadre de sécurité humaine et les procédures opérationnelles standard (SOP). Les policiers, les juges et d'autres parties prenantes ont été sensibilisés aux questions d'égalité des sexes et formés pour intégrer une perspective de genre dans leur travail. Des mécanismes de responsabilité et non-discrimination ont été mis en place dès la conception du programme et tout au long de sa mise en œuvre, en accord avec le principe de responsabilité. Cependant, la Task Force de la DGDII et les représentations diplomatiques présentes au Gabon ne disposent pas de mécanismes structurés et formels de participation inclusifs et accessibles à tous les groupes de migrants concernés, en particulier les groupes marginalisés tels que les femmes, les enfants et les personnes handicapées.

## 9.2. Leçons apprises

- LA 1 : La gestion de l'immigration nécessite une approche holistique et une coordination étroite entre plusieurs parties prenantes. Pour le cas du Gabon, plusieurs ministères et directions gouvernementales étaient parties prenantes de la prévention et réponse aux défis de la migration en collaboration avec les agences des Nations Unies, les missions diplomatiques et la société civile. L'approche de collaboration multi-sectorielle entre les différents acteurs Gouvernement- agences UN- société civile pour aborder les défis liés à la migration mixte, y compris les défis liés à la santé, à la sécurité, à la protection des enfants, aux droits de l'homme et à la lutte contre la traite des personnes. Cette approche facilite le partage d'informations, la coordination des actions et le développement des stratégies communes pour répondre aux défis.
- LA 2 : L'investissement dans le renforcement des capacités des acteurs chargés de la gestion de la migration et les migrants eux-mêmes permet d'améliorer l'accès des migrants et victimes de la traite aux différents services.

## 10. RECOMMANDATIONS

Au terme de cette évaluation et sur la base des différentes constatations et conclusions mis en évidence, des recommandations stratégiques et opérationnelles ont ainsi été formulées en vue de l'amélioration future des interventions pour faire face aux défis de la migration mixte et la lutte contre le trafic d'êtres humains sous l'approche de la sécurité humaine. Ces recommandations ont fait l'objet d'échanges de validation lors d'un atelier de présentation et validation du rapport par le groupe de référence. Des pistes d'actions à mettre en œuvre par les différents acteurs de la migration ont été proposées pour garantir une gestion efficace et efficiente et intégrée de la migration au Gabon.

### Recommandations stratégiques

1. **Elaborer de nouveaux accords bilatéraux entre les République du Burkina Faso, du Niger et du Cameroun et du Nigéria, renforcer celles qui existent entre les Républiques du Togo et du Bénin afin de favoriser une coordination plus étroite et efficace entre les autorités gabonaises et les représentations diplomatiques**, en s'engageant dans des échanges réguliers d'informations et en élaborant des stratégies conjointes pour lutter contre la migration irrégulière et le trafic de migrants/ Ministère des Affaires Etrangères du Gabon (Haute);
2. **Etablir une coopération directe entre les services judiciaires et policiers des différents Etats qui permettrait de lutter efficacement contre le trafic des migrants**. Puis, d'avoir une surveillance des réseaux des « passeurs » auteurs de traite afin de limiter ces pratiques inhumaines/ Ministère de l'Intérieur (Moyenne) ;
3. **Mener un plaidoyer auprès du Gouvernement et du parlement Gabonais pour élaborer les procédures opérationnelles standards pour la détection et la prise en charge des personnes vulnérables parmi les flux de populations mixtes primo-arrivantes au Gabon) en particulier les femmes et les enfants /SENAT/(Haute);**
4. **Établir un observatoire national sur la migration afin de centraliser et analyser de manière systématique les données liées aux mouvements migratoires, permettant ainsi une planification plus informée et une meilleure prise de décision en matière de politiques migratoires /Ministère de l'Intérieur/ (Haute);**
5. **Elaboration d'une stratégie nationale de la lutte contre l'immigration irrégulière et le trafic des migrants/ Ministère de l'Intérieur /(Haute);**
6. **Réviser et harmoniser la législation nationale existante pour qu'elle soit en conformité avec les normes internationales en matière de migration et de droits de l'homme/Ministère des Affaires Etrangères/(Moyenne)**
7. **Augmenter la capacité de la présence des agences (OIM et UNODC) au Gabon et renforcer l'équipe du l'UNICEF dans le secteur de la protection de l'enfant /Bureau de coordination du SNU au Gabon/ (Moyenne)**

### Recommandations opérationnelles

1. **Investir dans le renforcement des capacités de contrôle aux frontières avec des équipements modernes, des formations pour le personnel et des protocoles de collaboration transfrontalière/ Ministères en charge de l'Intérieur (Haute);**
2. **Mettre en place des mécanismes pour fournir une assistance aux victimes de trafic des migrants, y compris des services de réhabilitation, de protection et d'accès à la justice/ Ministères en charge de l'intérieur (Moyenne);**
3. **Organiser régulièrement des ateliers de renforcement des capacités de l'ensemble des forces de défense et de sécurité du Gabon sur les questions de migration, de la lutte contre le trafic illécite et la traite des personnes/Ministère de l'Intérieur/(Moyenne)**
4. **Collaborer avec les associations de migrants au Gabon sur les options de retour volontaire aux frontières /Ministère de l'Intérieur (Haute)**

5. **Mettre en place un système biométrique à la DGDI pour renforcer le contrôle identitaire des migrants** /Ministères en charge de l'Intérieur (Moyenne)
6. **Construire des centres d'accueil pour une prise en charge temporaire dans les provinces sujettes aux flux migratoires notamment au Haut-Ogoue, Woleu Ntem, Ogooué Maritime (dans leurs capitales provinciales : Franceville, Oyem et Port Gentil)/Ministère des Affaires Sociales (Moyenne)**
7. **Renforcer les centres d'accueil existants de personnel adéquat (éducateur socio spécialisé-psychologue social et clinicien-infirmière pédiatre- volontaire pour dispenser les formations...)** /Ministère des Affaires Sociales (Haute)
8. **Collaborer avec les centres de recherche universitaire pour mener des études/recherches sur les questions migratoires, du trafic illicite, la traite des personnes** /Ministère de l'Intérieur/(Moyenne)
9. **Renforcer les capacités des équipes pluridisciplinaires de sécurités aux frontières terrestre et maritime sur l'interpellation concernant le traitement des migrants (tenir compte des droits de l'homme et des accords inter Etat, identifier les besoins de chaque migrant, prendre en charge rapidement les personnes vulnérables...)** /Ministère en charge de la Défense/(Haute)

## 11.ANNEXES

### Annexe 1 : Termes de références



### Annexe 2 : Matrice d'évaluation

Questions évaluatives	Sous-questions	Indicateurs	Source de données	Méthodes de collecte des données	Approche d'analyse des données
<b>PERTINENCE</b>					
Dans quelle mesure les activités de chaque agence répondaient-elles aux besoins des partenaires institutionnels, des femmes, des enfants et des agences elles-mêmes ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les interventions sur la migration ont-elles répondu aux besoins spécifiques des partenaires et bénéficiaires attendus (directs et indirects) aux niveaux national, provincial et local ?</li> <li>Dans quelle mesure les stratégies et interventions adhèrent-elles aux directives mondiales sur la migration ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Alignement des besoins des bénéficiaires avec les interventions :               <ul style="list-style-type: none"> <li>Effectivité d'une analyse des besoins des bénéficiaires ;</li> <li>Besoins planifiés par rapport aux besoins identifiés/existants correspondant au mandat des Agences du SNU...</li> </ul> </li> <li>Alignement des appuis des Agences du SNU à des interventions d'autres partenaires en faveur des besoins des populations victimes et besoin de résilience économique.</li> <li>Adéquation les interventions aux besoins émergents des bénéficiaires (Réfugiés, migrants, victimes...) ;</li> </ul>	<p><b>Documents :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Documents du programme (CPD, PTA, MOU, Rapports, rapports Atlas...)</li> <li>Rapports d'activités et financiers</li> <li>Rapports de suivi-évaluation</li> <li>Notes de levée de fonds pour financement supplémentaires ;</li> <li>Documents de plaidoyer, revues des PTA</li> </ul> <p><b>Personnes/institutions clés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>UNICEF, OIM, UNHCR, UNICEF, UNODC, SNU,</li> <li>Ministères étatiques, ONG...</li> </ul> <p><b>Bénéficiaires :</b></p> <p>Enfants, Femmes, Hommes, leaders communautaires/religieux, autorités administratives,</p>	<p>Revue documentaire ;</p> <p>Entretiens Individuels au moyen de Guides d'Entretien</p> <p>Discussions de Groupe au moyen de guides de Focus Group Discussion</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse descriptive</li> <li>Analyse thématique</li> <li>Analyse de la Triangulation des différentes sources de données</li> </ul>
<b>EFFICACITE</b>					
Dans quelle mesure le programme a contribué au renforcement du cadre normatif de prévention de la migration non-ordonnée et de la prise en charge des personnes concernées ?	<p>14. Quelle est la performance globale du programme par rapport aux résultats escomptés ?</p> <p>15. Quels sont les facteurs clés qui ont facilité ou freiné l'atteinte des résultats ?</p> <p>16. Quels sont les</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résultats attendus au niveau du programme</li> <li>Résultats obtenus dans la mise du programme</li> <li>Niveau de contribution des agences dans l'atteinte des résultats nationaux de développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>UNSDCF ;</li> <li>CPD</li> <li>PTA, MOU</li> <li>Rapports d'activités et financiers</li> <li>Rapports de suivi-évaluation</li> <li>Notes de levée de fonds pour financement supplémentaires ;</li> </ul>	<p>Revue documentaire ;</p> <p>Entretiens Individuels au moyen de Guides d'Entretien</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse descriptive</li> <li>Analyse thématique</li> <li>Analyse de la Triangulation des différentes sources de données</li> <li>Analyse du</li> </ul>

	<p>résultats attendus ou non (positifs et négatifs) produits par le programme ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans quelle mesure le système de suivi est-il cohérent pour suivre les progrès vers les résultats escomptés du programme ?</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents de plaidoyer, revues des PTA</li> </ul>		<p>contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Analyse de la théorie du changement (TdC) du programme et de ses hypothèses</li> </ul>
<b>COHERENCE</b>					
<p>Dans quelle mesure les interventions du programme sont compatibles avec d'autres interventions dans le pays, les acteurs du secteur ou des institutions ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Dans quelle mesure les interventions du programme UNTFHS été alignées sur les priorités régionales et mondiales, y compris les normes des Nations Unies concernant l'immigration ?</li> <li>•Comment les interventions du programme UNTFHS se sont-elles liées à d'autres interventions en matière de migration mixte et à d'autres secteurs et comment les activités des différents secteurs se sont-elles alignées les unes sur les autres ?</li> </ul> <p>Dans quelle mesure y a-t-il eu des zones de discordance entre les interventions mises en œuvre par les Agences du SNU et celles mises en œuvre par d'autres partenaires et le gouvernement ? Dans l'affirmative, quels étaient ces domaines ? Comment l'harmonisation peut-elle être réalisée ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de partenariats et d'alliances stratégiques par programmes/secteurs</li> <li>• Contribution des partenaires aux résultats atteints</li> <li>• Contribution des programmes/secteurs à la conception et mise en œuvre du programme</li> <li>• Cohérence entre les effets prévus et les résultats escomptés en fonction des délais, ressources des interventions</li> <li>• Adaptation de la réponse du programme aux changements de l'environnement externe, notamment des rôles en constante évolution des autres acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• UNSDCF ;</li> <li>• CPD</li> <li>• PTA, MOU</li> <li>• Rapports d'activités et financiers</li> <li>• Rapports de suivi-évaluation</li> <li>• Notes de levée de fonds pour financement supplémentaires ;</li> <li>• Documents de plaidoyer, revues des PTA</li> </ul>	<p>Revue documentaire ;</p> <p>Entretiens Individuels au moyen de Guides d'Entretien</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Analyse descriptive</li> <li>•Analyse thématique</li> <li>• Analyse de la Triangulation des différentes sources de données</li> <li>•Analyse du contenu.</li> </ul>

EFFICIENCE					
<p>En tenant compte des résultats attendus, dans quelle mesure les ressources allouées sur le plan financier, logistique et humain, ont permis de résoudre l'inadéquation entre l'offre des services de protection des droits des personnes migrantes et la demande manifestée par les détenteurs des droits que sont les migrants et les victimes de traite ?</p>	<p>17. Dans quelle mesure les ressources ont-elles été déployées pour obtenir des résultats de manière adéquate, économique et opportune ?</p> <p>18. Dans quelle mesure le programme est-il efficient pour atteindre les résultats escomptés ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelle est la performance du programme par rapport à son budget et à son calendrier ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adéquation entre le budget et les résultats</li> <li>• Taux de mobilisation des ressources</li> <li>• Taux d'allocation des ressources par partenaire selon les prévisions <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d'exécution budgétaire</li> <li>• Montant des ressources financières mobilisées</li> </ul> </li> <li>• Nombre d'approches alternatives plus efficaces, plus efficaces</li> </ul>	<p>Documents :</p> <p>PTA, MOU et avenants ;</p> <p>Rapports d'audit ;</p> <p>Rapports d'activités et financiers/ Rapports de suivi-évaluation</p>	<p>Revue documentaire ;</p> <p>Entretiens Individuels au moyen de Guides d'Entretien</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Analyse descriptive</li> <li>•Analyse thématique</li> <li>• Analyse de la Triangulation des différentes sources de données</li> <li>•Analyse du contenu</li> </ul>
DURABILITE					
<p>Dans quelle mesure le programme a conduit les autorités nationales et les organisations de la société civile à s'approprier les instruments adoptés et les pratiques humanitaires en faveur notamment des demandeurs d'asile ou des enfants victimes d'exploitation économique ou sexuelle ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Quels éléments (intrinsèques et/ou extrinsèques) suggèrent que les avantages des interventions dureront ?</li> <li>•Quels aspects des interventions les parties prenantes gouvernementales sont-elles mieux placées que les autres acteurs pour mettre en œuvre et suivre ?</li> <li>•Dans quelle mesure les avantages nets des interventions sont-ils susceptibles de se poursuivre après l'arrêt du soutien des Agences du SNU ? Quelle est la probabilité que les prestations durent et dans quelles conditions ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de partenaires ayant bénéficié d'activités de renforcement des capacités par rapport aux prévisions</li> <li>• Besoins en renforcement non satisfaits chez les partenaires</li> <li>• Taux de décaissement des fonds en direction des partenaires par rapport aux prévisions en matière de renforcement des capacités</li> <li>• Mécanismes mis en place pour assurer l'appropriation et la durabilité</li> <li>• Proportion des partenaires de la société civile mobilisés par rapport aux besoins</li> </ul>	<p>Rapports, PTA, rapports d'activités</p> <p>Revue annuelle des PTA</p> <p>Rapports financiers ;</p> <p>Rapports de formation</p> <p><b><u>Personnes/institutions clés :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• UNICEF, OIM, UNHCR, UNICEF, UNODC, SNU,</li> <li>• Ministères étatiques, ONG...</li> </ul>	<p>Revue documentaire ;</p> <p>Entretiens Individuels au moyen de Guides d'Entretien</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Analyse descriptive</li> <li>•Analyse thématique</li> <li>• Analyse de la Triangulation des différentes sources de données</li> <li>•Analyse du contenu</li> <li>•Analyse de la théorie du changement (ToC) du programme et de ses hypothèses</li> </ul>



		<p>planifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de réalisation des activités de renforcement des capacités des partenaires par rapport aux prévisions</li> </ul>			
<b>DROITS HUMAINS, INCLUSION SOCIALE, GENRE ET EQUITE</b>					
<p>Dans quelle mesure les principes de genre, de droits humains, de l'inclusion sociale et d'équité, y compris au niveau des communautés, ont-ils été dûment intégrés dans la conception et le suivi et rapportage du programme?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans quelle mesure la conception et la mise en œuvre du programme ont-elles réussi à intégrer, mettre en œuvre et suivre (résultats) les principes et approches d'égalité des sexes et quels types d'obstacles qui empêchent les filles et les femmes d'accéder aux services de programme ont été entièrement ou partiellement résolus ?</li> <li>• Dans quelle mesure la conception et la mise en œuvre du programme ont-elles bien intégré les principes de la AFDH (participation, responsabilité, non-discrimination et égalité, autonomisation et légalité)?</li> <li>• Dans quelle mesure la conception et la mise en œuvre du programme (y compris le suivi) ont-elles réussi à identifier et à cibler les groupes les plus vulnérables avec des services appropriés ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de plaidoyer fait en faveur des droits de l'homme, droits de l'enfant, des femmes, personnes vulnérables et l'égalité des sexes</li> <li>• Nombre d'avancés juridiques et réglementaires en matière des droits de l'homme et l'égalité des sexes</li> </ul>	<p>Rapports, PTA, rapports d'activités</p> <p>Revue annuelle des PTA</p> <p>Rapports financiers ;</p> <p>Rapports de formation</p> <p>Rapports d'activités et financiers/ Rapports de suivi-évaluation</p>	<p>Revue documentaire ;</p> <p>Entretiens Individuels au moyen de Guides d'Entretien</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse descriptive</li> <li>• Analyse thématique</li> <li>• Analyse de la Triangulation des différentes sources de données</li> <li>• Analyse du contenu</li> <li>• Analyse de la théorie du changement (ToC) du programme et de ses hypothèses</li> </ul>
<b>IMPACT DU PROGRAMME</b>					
<p>Dans quelle mesure les interventions des quatre agences ont pu ou non améliorer le respect des droits</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels changements les interventions des quatre agences ont pu apporter ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de résultats obtenus par les mécanismes de suivi et de coordination</li> </ul>	<p>Rapports, PTA, rapports d'activités</p> <p>MoU</p> <p>Revue annuelle des PTA</p>	<p>Revue documentaire ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse descriptive</li> <li>• Analyse thématique</li> </ul>

<p>de l'homme dans les services publics directement concernées par la migration et la traite au premier contact avec le migrant ?</p>	<p>•Quelles effets le programme a eu sur les services publics directement concernées par la migration et la traite au premier contact avec le migrant ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de résultats obtenus à travers les mécanismes de synergie</li> <li>• Nombre de synergies dans lequel les Agences participent</li> <li>• Nombre d'optimisation des résultats obtenus en synergie pour une bonne prise en charge des problèmes des migrants</li> </ul>	<p>Rapports financiers ; Rapports de formation Rapports de suivi-évaluation</p>	<p>Entretiens Individuels au moyen de Guides d'Entretien</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse de la Triangulation des différentes sources de données</li> <li>•Analyse du contenu</li> <li>•Analyse de la théorie du changement (ToC) du programme et de ses hypothèses</li> </ul>
---	---	--	---	--	---

### Annexe 3 : Théorie de changement

FORMULATION DE LA TOC	Si ces <b>PRODUITS</b> sont atteints...	Alors ils vont contribuer à la réalisation des <b>EFFETS du programme</b>	Ainsi les <i>quatre agences des Nations Unies avec leurs partenaires</i> auront contribué au changement souhaité sous forme d' <b>IMPACT</b>
<i>Explications</i>	<i>Produits directement liés à l'intervention des quatre agences des Nations Unies avec leurs partenaires</i>	<i>Effets attendus comme décrits dans le programme</i>	<i>Impacts attendus comme décrits dans le programme</i>
<i>Sources d'information</i>	<i>Documents du programme</i>		
<b>PRODUITS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une autonomisation plus forte des réfugiés, des demandeurs d'asile, des victimes de la traite des êtres humains, des migrants mixtes</li> <li>- Un cadre normatif et juridique amélioré au niveau national</li> <li>- Une protection renforcée des femmes, hommes et enfants vulnérables pris dans la spirale de la migration mixte et de la traite des êtres humains</li> <li>- Sensibilisation accrue au sein de ces communautés, des institutions étatiques, des OSC, sur les droits et statuts des migrants et les questions de migration-mixte.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• . Améliorer la gestion de la migration mixte au Gabon</li> <li>• <b>Soutenir le gouvernement à travers une approche intégrée basée sur la sécurité humaine</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Meilleur identification et protection des migrants ayant des besoins spécifiques au Gabon, y compris les victimes de la traite des êtres humains.</b></li> </ul>

<p style="text-align: center;">HYPOTHESES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Le renforcement de l'autonomisation des réfugiés</b>, des demandeurs d'asile, des victimes de la traite des êtres humains et des migrants mixtes pourrait conduire à une plus grande résilience individuelle et à jouissance dans l'exercice de leur droit et statut.</li> <li>- L'amélioration du cadre normatif et juridique au niveau national pourrait favoriser une gouvernance plus efficace et cohérente des questions liées à la migration.</li> <li>- <b>Le renforcement de la protection des femmes</b>, des hommes et des enfants vulnérables impliqués dans la migration mixte et la traite des êtres humains pourrait contribuer à accroître leur sécurité et à réduire les risques liés à ces phénomènes.</li> <li>- <b>L'augmentation de la sensibilisation au sein des communautés</b>, des institutions étatiques et des organisations de la société civile sur les droits et les statuts des migrants, ainsi que sur les questions liées à la migration mixte, pourrait avoir un impact positif sur la compréhension et la prise de conscience générale de ces sujets.</li> </ul>	
<p style="text-align: center;">RISQUES</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Risque de résistance sociale</b> : Les communautés locales peuvent résister aux changements dans la gestion de la migration, craignant des impacts sur l'emploi, les ressources locales ou la stabilité sociale.</li> <li>b. <b>Risque législatif et réglementaire</b> : Les modifications imprévues dans les lois et règlements liés à la migration pourraient compliquer la mise en œuvre des nouvelles pratiques et politiques.</li> <li>c. <b>Risque de coordination interinstitutionnelle</b> : Une coordination insuffisante entre les agences gouvernementales, les organisations internationales et les ONG peut conduire à des lacunes dans la mise en œuvre et dans la prestation des services.</li> </ol>	

	<p>d. <b>Risque budgétaire</b> : Des fluctuations économiques ou des changements dans les priorités gouvernementales pourraient entraîner une réduction des fonds alloués au programme, affectant sa portée et sa qualité.</p> <p>e. <b>Risque de violation des droits de l'homme</b> : Une mise en œuvre inadéquate des politiques de gestion de la migration pourrait entraîner des violations des droits de l'homme des migrants, soulevant des préoccupations au niveau national et international.</p> <p>f. <b>Risque de désinformation</b> : La propagation de fausses informations sur les objectifs du programme ou sur les droits des migrants pourrait créer des tensions et des malentendus au sein de la société.</p> <p>g. <b>Risque de stigmatisation</b> : Des mesures de gestion de la migration inadaptées pourraient stigmatiser les migrants, contribuant ainsi à la discrimination et à la marginalisation.</p> <p>h. <b>Risque de pression migratoire accrue</b> : Des politiques restrictives pourraient créer une pression accrue sur les frontières, augmentant les risques liés à la migration clandestine et aux activités criminelles associées.</p>	
--	---	--

#### Annexe 4 : Cadre des résultats du programme UNTFHS



ANNEX  
II\_UNTFHS\_Workpla

## Annexe 5 : Rôles et responsabilités des parties prenantes dans le processus d'évaluation

Qui (parties prenantes)	Quoi (rôle dans l'intervention)	Pourquoi (avantages découlant de la participation dans l'évaluation)	Comment (à titre d'information, groupe de référence, groupe de gestion, collecte de données, etc.)	Quand (à quelle étape de l'évaluation)	Priorité (importance de la participation dans le processus d'évaluation)
<b>Titulaires d'obligations ayant un pouvoir de décision sur l'intervention comme des instances dirigeantes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des agences du SNU, les points focaux</li> <li>Gouvernement (Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration (DGDI) au Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Défense, Ministère de la Justice, Ministère de la Santé et des Affaires Sociales, Ministère des Affaires Étrangères)</li> </ul>	<p>Adhésion</p> <p>Changements potentiels dans les politiques, les pratiques et les investissements</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Groupe de gestion,</li> <li>Collecte de données</li> <li>Groupe de référence</li> <li>Validation des données primaires</li> </ul>	<p>Toutes les étapes</p> <p>Début des visites de terrain et atelier</p>	Importante
<b>Titulaires d'obligations ayant une responsabilité directe pour l'intervention, comme les gestionnaires de programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Responsable de programme ;</li> <li>Senior Program Officer, Monitoring and Evaluation à l'UNICEF et agences du SNU, les points focaux,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>À titre d'information et d'apprentissage</li> <li>Orienter sur la prise de décision</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>À titre d'information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toutes les étapes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Très importante</li> </ul>
<b>Titulaires d'obligations secondaires et de responsabilités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>UNICEF, UNODC, OIM, UNHCR</li> <li>Ministères sectoriels du gouvernement gabonais</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>À titre d'information et d'apprentissage</li> <li>Tirer des leçons apprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Groupe de discussion</li> <li>Collecte de données</li> <li>Groupe de référence</li> <li>Validation des données primaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mission sur le terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Très importante</li> </ul>
<b>Titulaires de droits (individuellement ou par l'entremise d'organismes de la société civile agissant en leur nom) qui sont les bénéficiaires visés et non visés par l'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'association Arc-en-ciel et l'ONG Sifos, ont soutenu le programme selon leurs statuts juridiques de centre de transit des enfants victimes de traite et d'ONG spécialisée dans la sensibilisation sur les droits des victimes de traite et la formation professionnelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>À titre d'information et d'apprentissage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte de données,</li> <li>Facilitation pour le contact avec les bénéficiaires,</li> <li>Validation des résultats préliminaires ;</li> <li>Groupe de référence</li> <li>Groupe de discussion et atelier</li> <li>Entrevues</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mission sur le terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Très importante</li> </ul>



<p><b>Titulaires de droits (individuellement ou par l'entremise d'organismes de la société civile agissant en leur nom) qui ne sont pas représentés au sein de l'intervention, mais qui devraient l'être, ou qui sont affectés négativement par l'intervention</b></p>	<p>Responsables de services décentralisés, élus locaux, dignitaires, communicateurs traditionnels, dirigeants d'associations locales de proximité, dirigeantes d'associations féminines ; et associations des jeunes bénéficiaires finaux du programme</p>	<p>Meilleure prise en compte et intervention en faveur de la migration et de Droits Humains</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Collecte de données,</li> <li>● Interprétation en langue locale,</li> <li>● Validation des résultats préliminaires ;</li> <li>● Groupe de référence</li> <li>● Groupe de discussion</li> </ul>	<p>Mission sur le terrain</p>	<p>Niveau de priorité moyen</p>
--	--	---	---	-------------------------------	---------------------------------

**Annexe 6 : Liste des personnes/institutions rencontrées**

NOM ET PRENOM	SEXE	INSTITUTION/ ORGANISATION	FONCTION/ TITRE	TELEPHONE/ E-MAIL
1. Mme Josiane MARTINS ELINGUI	F	OIM	Officier de programme OIM	jelingui@iom.int, 074 373 943
2. M. Guenolé Gilmar MAGOUMBA	M	OIM	Assistant de programme OIM	065 488 408
3. M. Luigi LIMONE	M	UNODC	Associé au programme	luigi.limone@un.org, +221 77 155 50 02
4. M. Kevin Marius NZENGUET	M	UNHCR	Point focal UNHCR/GABON	ndzengue@unhcr.org, 07 74 57 98
5. Colonel EYA EMIAGHE Louis	M	DGDI	Membre de la Task-Force	eyaguy66@yahoo.fr, 066040101 077 708 000
6. M. André Jude ENGOHANG NA NKOGHE	M	DGDI	Membre de la Task-Force	missmideuil@gmail.com, 077 535 617
7. M. Patrick TCHIKOMO	M	DGDI	Membre de la Task-Force	077 913 371
8. M. Rodrigue MEGNE	M	CAPEDS	Assistant social	066 483 357
9. Mme Ida Tatiana BEKA	F	CAPEDS	Psychologue Education et Développement/Mentaliste	066 137 455
10. Mme Marie- Florentine NDEMBET	F	« Cri de cœur contre le harcèlement ».	Fondatrice	066 240 139
11. Mme Marina Edith MAVIOGA epse MOULOUNGUI	F	« Cri de cœur contre le harcèlement ».	Chargée de Programmes	066 633 854
12. Colonel Yolande ITOUYA	F	Sécurité Pénitentiaire : Direction des Affaires Sociales et de la réinsertion)	Colonel	077 511 735 <a href="mailto:yolandetouille@gmail.com">yolandetouille@gmail.com</a>
13. Capitaine Landry IBINGA IBINGA	M	Sécurité Pénitentiaire : Chef de service surveillance masculine	Capitaine	066000490
14. Capitaine Willy MBOUITY	M	Sécurité Pénitentiaire : Chef de Service Insertion et Réinsertion	Capitaine	074222430
15. Lieutenant DIACK FAREIL ADIME	M	Sécurité Pénitentiaire : Chef de Service des Ouvres Sociales	Lieutenant	074203479 062161459
16. M. Alphonse NGWAMENE	M	COFRAGA	Secrétaire Général Adjoint/coordonnateur	062 755 010

17. M. Soli HAROUNA	M	COFRAGA	Point focal de la communauté nigérienne	062 618 361
18. M. Raymond AKUMA	M	COFRAGA	Chargé de l'organisation	066 744 810 074 466 664
19. M. Génie IKOMBI	M	COFRAGA	Chargé des programmes	077 323 565
20. Mme Gertrude MENGUE EKOMO epse TAMINI	F	SAMBA MWANA	DIRECTRICE EXECUTIVE	077 054 684 <a href="mailto:Ruthmengue64@gmail.com">Ruthmengue64@gmail.com</a>
21. Mme Astrid N'GNINGONE	F	Ministère en charge Des Affaires Etrangères	DGA des AFFAIRES ETRANGERES	066 242 064 <a href="mailto:classastrid2017@gmail.com">classastrid2017@gmail.com</a>
22. Mme Yannick Sandra NYINGONE	F	Ministère en charge Des Affaires Etrangères	Chef de Division En Charge De La Coopération Migratoire	-
23. Mme Bertille MIMBEKA	F	Ministère en charge Des Affaires Etrangères	Directrice De l'Administration Consulaire	077 940 534
24. Mme Yasmine Arielle PENGUE	F	Ministère en charge Des Affaires Etrangères	Directrice de La Réciprocité, Du Contentieux Et Des Mœurs	066 954 504 074 150 062
25. Mme Ghislaine THEOLEY ONTSIA	F	Ministère en charge Des Affaires Etrangères	Directrice De l'Etat Civil Consulaire Et Des Etrangers aux Gabon	
26. M. Hugues Michel NKOMA	M	Commission Nationale des Réfugiés (CNR)	Responsable De La Base des Données, Statut Du Réfugié, Aspect Education, Renforcement Des Capacités	066 005 590
27. Mme SAGBO Chantal	F	ONG SIFOS	Présidente Exécutive	077 77 39 91
28. Mme Mélanie MBADINGA MATSANGA	F	Personne-ressource, Centre El-Jireh	Consultante indépendante, Ancienne directrice générale des affaires sociales	077 855 249 <a href="mailto:mmbadingamatsanga@gmail.com">mmbadingamatsanga@gmail.com</a>
29. M. Jean Pierre NIMBA BANGUEBE	M	Ministère en charge de la justice/ AEMO	Chef de Service/AEMO	065 501 616 <a href="mailto:jeanpierredidiern@gmail.com">jeanpierredidiern@gmail.com</a>
30. M. Davy Roger MINKO	M	Ministère en charge de la justice/ AMO	Agent/AEMO	066 265 215
31. Colonelle Sylvie MOUSSAVOU	F	Ministère en charge de l'Intérieur Force de Police Nationale	Colonelle	066 261 883
32. Lieutenant MENGUE Frédérique épse BOUSSENGUI	F	Ministère en charge de l'Intérieur Force de Police Nationale	Lieutenant	077 775 010

33. Colonelle KOUMBA BAGAFU S.L épse MAPINGA	F	Colonel Ministère en charge de l'Intérieur Force de Police Nationale	Colonelle	074 022 749
34. Colonelle MAPISSA Rufine Ida epse MOMBO	F	Colonel Ministère en charge de l'Intérieur Force de Police Nationale	Colonelle	066 324 422
35. Colonelle DIAMBO MANICKA Christelle epse MBOMGO	F	Colonel Ministère en charge de l'Intérieur Force de Police Nationale	Colonelle	077 549 300
36. Colonel MEMIOGHE NZIENGUI Devlin	M	Ministère en charge de l'Intérieur Force de Police Nationale	Colonel	077 585 444
37. Lieutenant Max Orphé BIBANG BI-NDONG	M	Ministère en charge de l'Intérieur Force de Police Nationale	Lieutenant	066 987 991
38. Lieutenant Clémentine NDONG DOKOLA	F	Ministère en charge de l'Intérieur Force de Police Nationale	Lieutenant	077 997 414
39. Mme PAMBO Pierrette	F	Centre El-Jireh	Fondatrice	062 253 322
40. Mme Raïssa Pierre BIA	F	Centre El-Jireh	Personnel El-Jireh	074 510 627
41. M. Bertrand HELIEZ	M	Centre El-Jireh	Personnel El-Jireh	074 510 627
42. Révérend Pasteur MENGOMO Marcelin Ferry	M	Centre El-Jireh	Personnel El-Jireh	
43. Mme Pamela NGWENBYT	F	Ministère en charge de la justice/DGBE	DGA	062 211 528/077 920 753, <a href="mailto:pamelangwabyt@gmail.com">pamelangwabyt@gmail.com</a>
44. Mme Judith Carine AKOUNDA	F	Ministère en charge de la justice/DGBE	Chargé d'Etudes	066 295 205
45. Mme NANA epse BENENI Madeleine	F	COFRAGA	Reine Mère Afrique/Présidente des femmes camerounaises	066 253 479
46. Mme MVOU Maryse	F	COFRAGA	Vice-présidente de la communauté des femmes congolaises	077 808 211
47. Mme ADAMA Aïcha	F	COFRAGA	Communauté des femmes togolaises	066 028 917
48. M TCHADJOB OOURO-TAGBA	M	COFRAGA	Président de la communauté togolaise	077 894 636 065 051 116
49. MOUNASSIROU Abou	M	COFRAGA	Communauté togolaise	077 701 599 062 822 061
50. M.Davy NZE NZE NDONG	M	Ministère en charge de l'Intérieur/DGCL	DG	062 309 529, <a href="mailto:Deniocfa@yahoo.fr">Deniocfa@yahoo.fr</a>

51. Mme Rose Petunia EVOUNA	F	Ministère en charge de la justice/Tribunal	Présidente de la juridiction pour enfants	074 505 658
52. Mme Aïcha EFOULOU	F	Ministère en charge de la justice/Tribunal	Substitut du Procureur pour mineur	074 616 797
53. M. Sidibé Issiaka Cheick	M	Fédération des Associations Ivoiriennes au Gabon	Président de la FAIGA	077 502 695
54. Mme AMANI Laure Béatrice	F	Association du groupe ANOUANZE	Présidente des femmes ivoiriennes	077 372 178
55. M. Yannick Edson ONGOUNDJA	M	Ministère en charge de l'Intérieur	SGA	066 305 101, <a href="mailto:Esdson.ongoundja@gmail.com">Esdson.ongoundja@gmail.com</a>
56. Commandant MACKOBI-MIHINDOU	M	Brigade Nautique/Gendarmerie Nationale/ Ministère de la Défense Nationale	Chef d'escadron de gendarmerie	066 795 606 077 129 780
57. Adjudant-chef major MBEMBANGOYE Roger	M	Brigade Nautique/Gendarmerie Nationale/ Ministère de la Défense Nationale	Adjudant-Chef Major	066 642 206

#### Annexe 7 : Focus group menés par la composante migrante

Lieux	Nombre et type de Participants	Thèmes traités abordés
1. CAPEDES, Agondjé	04 filles Enfants Victime de Traite	Migration mixte-traite-traffic-sécurité humaine-bien être
2. CAPEDES, Agondjé	06 garçons Enfants Victime de Traites	Migration mixte-traite-traffic-sécurité humaine-bien être
3. Arc-En-Ciel, Vallée Ste-Marie	05 filles Enfants Victime de Traites	Migration mixte-traite-traffic-sécurité humaine-bien être
4. Cocotier	06 femmes de la communauté camerounaise	Migration mixte-traite-traffic-sécurité humaine-social-santé-économie-foncier-éducation-bien être
5. Tahiti	06 femmes de la communauté congolaise	Migration mixte-traite-traffic-sécurité humaine-social-santé-économie-foncier-éducation-bien être
6. Derrière le tribunal	06 femmes de la communauté togolaise	Migration mixte-traite-traffic-sécurité humaine-social-santé-économie-foncier-éducation-bien être
7. La Campagne	06 hommes toutes les communautés incluses	Migration mixte-traite-traffic-sécurité humaine-social-santé-économie-foncier-éducation-bien être
8. La Campagne	06 hommes toutes les communautés incluses	Migration mixte-traite-traffic-sécurité humaine-social-santé-économie-foncier-éducation-bien être
9. Derrière le tribunal	06 hommes toutes les communautés incluses	Migration mixte-traite-traffic-sécurité humaine-social-santé-économie-foncier-éducation-bien être

10. 4eme cité, Agondjè château	06 femmes de la communauté ivoirienne	Migration mixte-traite-traffic-sécurité humaine-social-santé-économie-foncier-éducation-bien être
11. 4eme cité, Agondjè château	06 femmes de la communauté ivoirienne	Migration mixte-traite-traffic-sécurité humaine-social-santé-économie-foncier-éducation-bien être
12. 4eme cité, Agondjè château	07 hommes de la communauté ivoirienne	Migration mixte-traite-traffic-sécurité humaine-social-santé-économie-foncier-éducation-bien être

**Annexe 8 : Tableau des résultats du programme annoté avec les progrès**

Titre du programme : Une approche conjointe de la sécurité humaine pour renforcer la prévention, la protection et l'autonomisation des migrations mixtes vers le Gabon. Agences d'exécution : UNICEF (en tant qu'agence principale), HCR, OIM, ONUDC						
Activités	Organisme de mise en œuvre	Indicateurs objectivement vérifiables* (IOV)	Baseline*	Cible*	Progrès	Notes / raison de la variation (le cas échéant)
<b>Objectif 1 : PROTECTION - Renforcer le cadre normatif et les mécanismes de mise en œuvre du Gabon en matière de migration mixte afin de permettre des poursuites efficaces contre la traite et d'assurer des services d'identification, de protection et d'assistance de qualité aux victimes (quel que soit leur statut) conformément aux normes internationales</b>		<i>Renforcement du nombre d'instruments normatifs nationaux sur le trafic illicite de migrants</i>	6	8	8	
Résultat 1.1 : Le cadre normatif et les mécanismes de mise en œuvre du Gabon sont renforcés et harmonisés avec le Pacte mondial sur les réfugiés et les migrations et d'autres instruments de protection internationale		<i>Nombre de mécanismes qui intègrent les lignes directrices du Pacte mondial sur les réfugiés et les migrations</i>	0	2	2	
Activité 1.1.1 : Procéder à un examen documentaire et à une analyse du cadre juridique et politique du Gabon en ce qui concerne le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains et préparer des recommandations pour l'aligner sur les exigences des Protocoles des Nations Unies sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants	<b>ONUDC (ONUDC)</b>	<i>Nombre de recommandations visant à aligner la législation nationale sur les Protocoles sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, ainsi que sur d'autres normes internationales pertinentes</i>	0	10	10	N/A
Activité 1.1.2. : Élaboration d'un cadre de sécurité humaine pour le Gabon	<b>OIM</b>	<i>Mise en place d'un cadre de sécurité humaine</i>	0	1	1	



Activité 1.1.3 : Organiser des tables rondes avec les homologues gouvernementaux concernés afin de présenter et de discuter des recommandations en vue de l'alignement de la législation nationale sur les instruments internationaux relatifs aux migrations, à la prévention de l'apatridie, à la violence sexiste, à la traite des personnes et au trafic illicite de migrants	<b>ONU DC (ONU DC)</b>	<i>Nombre de documents et/ou d'outils stratégiques et opérationnels élaborés et validés pour intégrer les recommandations proposées</i>	0	3	3	N/A
Activité 1.1.4 : Atelier de formation à l'intention des autorités nationales compétentes et des représentants d'ONG sur l'opérationnalisation et la mise à l'échelle des SOP et du cadre de sécurité humaine.	<b>ONU DC, OIM</b>	<i>Nombre de praticiens formés sur les documents et outils stratégiques et opérationnels élaborés</i>	0	25	Sans objet - Activité annulée	<i>Cette activité est annulée sur la base de la demande de reprogrammation récemment soumise par l'OIM et l'ONU DC. Le budget initialement alloué à la mise en œuvre de l'activité 1.1.4 est transféré à l'activité 1.1.5.</i>
Activité 1.1.5 : Aider le gouvernement à renforcer les structures nationales de coordination	<b>OIM, ONU DC</b>	<i>Nombre d'acteurs dont les capacités ont été améliorées pour soutenir les structures nationales de coordination</i>	0	20	20	
Activité 1.1.6 : Appuyer l'élaboration d'une SOP sur l'identification des signes de traite de personnes à bord des navires et des embarcations et sur la façon de procéder dans un tel cas.	<b>ONU DC (fonds propres)</b>	<i>Nombre d'outils développés pour aider à l'identification des cas de traite des personnes en mer et des procédures connexes.</i>	0	2	2	
<b>Résultat 1.2 : Les migrants mixtes, quel que soit leur statut, bénéficient d'un accès accru à la protection juridique, conformément aux normes internationales</b>		<i>Nombre de lignes directrices élaborées contribuant à améliorer l'accès des migrants à la protection juridique</i>	0	1	1	

Activité 1.2.1 : Innovation des procédures de travail pour les services de gestion des bases de données sur la migration et la traite des êtres humains entre la DGDI, les centres de transit et d'autres parties prenantes clés afin de mettre en réseau le centre de rétention administrative et les refuges	<b>UNICEF</b>	<i>Mise en place d'un système de gestion des connaissances numérisé</i>	0	1	1	
Activité 1.2.2 : Formation à l'échelle nationale de 50 membres du personnel des tribunaux, de la police et des services sociaux à l'utilisation des nouveaux logiciels et équipements TIC et à la production de données quantitatives sur la traite illicite des migrants et des enfants	<b>UNICEF</b>	<i>Nombre de parquets raccordés qui indiquent une augmentation des connaissances et des compétences en matière d'utilisation du système à la suite de la formation</i>	0	7	5	
Activité 1.2.3 : Renforcer les capacités de 30 experts juridiques pour enquêter sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, en utilisant la Convention de Palerme (UNTOC) et d'autres instruments internationaux, et renforcer la coopération judiciaire internationale contre les réseaux criminels organisés qui se livrent à la traite des êtres humains et au trafic illicite de migrants	<b>ONUDC (ONUDC)</b>	<i>Pourcentage de praticiens de la justice pénale formés qui indiquent une augmentation de leurs connaissances et de leurs compétences à la suite de la formation</i>	0	80%	80%	
Activité 1.2.4 : Fournir une expertise technique dans l'élaboration et l'application de procédures d'entrée sensibles en matière d'asile – conjointement avec la Commission nationale pour les réfugiés (CNR), veiller à ce que les demandes d'asile soient dûment et correctement traitées dans le cadre des dispositions permanentes en matière d'asile.	<b>HCR</b>	<i>Des procédures opérationnelles normalisées et une liste d'engagements sont en place pour l'identification, l'orientation et l'assistance des personnes ayant besoin d'une protection internationale et d'autres personnes ayant des besoins spécifiques arrivant dans des flux migratoires mixtes</i>	0	1	0	<i>La structuration des SOP a été validée et la rédaction est en cours. Le questionnaire d'entrée d'identification de la DGDI a été révisé et amélioré, mais est en attente de validation officielle avant utilisation.</i>

Activité 1.2.5 : Aider les autorités à élaborer des procédures opérationnelles normalisées et le cadre administratif nécessaire à l'identification, à l'enregistrement et à l'orientation des personnes sans papiers.	<b>HCR</b>	1) Les membres du comité national des apatrides et de la DGDI sont formés sur le concept d'apatridie et sur la manière dont l'apatridie peut affecter les migrants ; 2) Des procédures sont en place pour l'identification et l'orientation des apatrides et des migrants apatrides	1)02)0	1) 20 2) 1	1) 17 2) 1	
Activité 1.2.6 : Offrir une formation (ToT) aux organismes d'application de la loi maritime afin d'établir une coopération et une coordination régionales et nationales dans le cadre de la lutte contre la traite des personnes par mer	<b>ONUDC (fonds propres)</b>	Nombre de formateurs formés pour les organismes d'application de la loi maritime	0	12	12	
<b>Produit 1.3 : Les personnes ayant des besoins spécifiques, en particulier les femmes et les enfants, ont un meilleur accès à des services sociaux de qualité</b>		Nombre de centres de transit réhabilités	2	4	3	
Activité 1.3.1 : Organiser des groupes de discussion pour l'évaluation des besoins	<b>UNICEF</b>	Nombre de discussions de groupe menées	7	12	20	
Activité 1.3.2 : Renforcer les capacités du centre de transit pour la prise en charge des victimes, en accordant toute l'attention voulue à l'autonomisation des femmes et des filles, conformément aux normes internationales et veiller à ce que des procédures d'intérêt supérieur soient en place pour les mineurs non accompagnés et séparés	<b>UNICEF</b>	1) Renforcement de la capacité des centres de transit avec la mise en place d'une procédure d'intérêt supérieur ; 2) # de personnes formées	1) 3 ; 2) 30	1) 4; 2) 200	1)4 2) 200	
<b>Extrant 1.4 : Renforcement de la coopération judiciaire entre le Gabon et les pays d'origine des victimes de la traite des êtres humains pour prévenir et démanteler les réseaux criminels</b>		Nombre de dialogues multilatéraux	0	2	2	

Activité 1.4.1 : Contribuer à l'organisation du dialogue multilatéral avec les pays de transit à Libreville, Gabon	<b>ONU DC (ONU DC)</b>	<i>Nombre de pays participant au dialogue multilatéral</i>	0	4	0	Mise en œuvre reportée à octobre 2023 en raison des circonstances post-électorales
Activité 1.4.2 : Appui à l'évaluation de l'Accord d'Abuja de 2006 entre la CEDEAO et la CEEAC dans le sud du golfe de Guinée	<b>UNICEF</b>	<i>Nombre d'actions d'appui à l'évaluation de l'Accord d'Abuja de 2006 entre la CEDEAO et la CEEAC dans le sud du golfe de Guinée</i>	2	5	4	
Activité 1.4.3 : Assistance législative pour renforcer le cadre juridique et institutionnel national gabonais dans la lutte contre la traite des êtres humains par mer	<b>ONU DC (fonds propres)</b>	<i>Nombre de recommandations visant à renforcer le cadre juridique et institutionnel national gabonais dans la lutte contre la traite des êtres humains par mer</i>	0	4	4	
<b>Objectif 2 : AUTONOMISATION - Autonomiser les réfugiés, les migrants et leurs communautés au Gabon, la population gabonaise, le gouvernement et la société civile dans le contexte des migrations mixtes (migration et traite des êtres humains)</b>		<i>1) Mini-enquête auprès de groupes représentatifs de bénéficiaires ; 2) Mise à disposition d'un plan national de campagne de sensibilisation signé</i>	1) 0 ; 2) 0	1) 1 ; 2) 1	1)1 ; 2)1	
<b>Extrant 2.1 : Les migrants et les réfugiés sont mieux intégrés socio-économiquement dans la société gabonaise et la cohésion sociale globale est renforcée</b>		<i>1) le nombre de plans de travail de réinsertion socio-économique conçus ; 2) Nombre de migrants/réfugiés employés</i>	1) 0 ; 2) 0	1) 20 ; 2) 20	1) 20 2) 20	

Activité 2.1.1 : Fournir aux victimes de la traite des êtres humains des programmes d'études professionnels, une formation et des outils/fournitures appropriés pour soutenir leur intégration sociale (coiffure, stylisme, boulangerie, etc.) et/ou le travail contre rémunération	OIM	1) le nombre de diplômes délivrés ; 2) le nombre de migrants et de réfugiés ayant bénéficié de l'aide à l'intégration socio-économique avec répartition par âge et par sexe	1) 0; 2) 0	1) 20; 2) 20	1)20; 2)20	
Activité 2.1.2 : Mener des campagnes d'éducation et de sensibilisation du public et d'information sur la prévention de la traite des êtres humains, les deux Pactes mondiaux et le cadre de sécurité humaine	OIM	1) le nombre de campagnes de sensibilisation organisées sur la prévention de la traite des êtres humains ; y compris l'éducation sur le cadre juridique applicable au Gabon, en ciblant les communautés affectées ; 2) Diffuser des messages clés sur la prévention de la traite des êtres humains et le cadre juridique sur les télévisions communautaires, les radios et les plateformes communautaires telles que WhatsApp et Facebook en français et dans d'autres langues vernaculaires.	1) 0 campagnes de sensibilisation organisées ; 2) 0 programmes de diffusion de messages clés	1) 8 campagnes de sensibilisation organisées ; 2) 40 programmes diffusés de messages clés	1) 0; 2) 0	L'activité est en cours. L'agence de communication recrutée a développé les programmes de diffusion des messages clés. En raison du contexte du pays, nous attendons le bon moment pour commencer les compétitions
<b>Produit 2.2 : Le gouvernement, la société civile et les partenaires assurent un suivi et un signalement renforcés des migrations mixtes (migration et traite des êtres humains) afin de respecter les obligations internationales</b>		Nombre de rapports de surveillance	0	4	4	
Activité 2.2.1 : Publier un bulletin trimestriel en ligne des indicateurs clés sur la migration et la traite des êtres humains	OIM	1) Mise en place d'un système mensuel de collecte de données (questionnaire) et d'analyse ; 2) Nombre de destinataires de la publication du bulletin	1) Aucun système n'est en place pour la collecte de données ; 2) 0	1) Méthodologie développée pour faciliter la collecte de données ; 2) 1 rapport trimestriel disponible sur les indicateurs de migration et la traite des êtres humains à la fin du programme	1) 12) 1	L'objectif de publication d'un rapport trimestriel a été revu avec le bailleur de 6 à 1 en raison d'un budget qui n'a pas permis de collecter et de publier l'objectif initial

				avec >100 bénéficiaires		
Activité 2.2.2 : Former le Comité national sur les rapports des organes conventionnels sur les systèmes de collecte de données et de communication	UNICEF	Nombre de signalements publics de traite des personnes délivrés à temps	2	4	2	
Activité 2.2.3 : Codifier les leçons apprises et les pratiques exemplaires tout au long de la mise en œuvre du programme afin d'éclairer les changements institutionnels et politiques lors d'un événement final	UNICEF	1) Les leçons apprises et les pratiques exemplaires développées et partagées avec les homologues ; 2) Élaboration d'un rapport final ; 3) Évaluation à mi-parcours et évaluation finale	1) 0; 2) 0; 3) 0	1) 1; 2) 1; 3) 2	1) 1; 2) 1; 3) 0	



## Annexe 9 : Guide de Focus Groups

### FOCUS GROUP ORGANISÉ AVEC LES HOMMES ET FEMMES BENEFICIAIRES

Date de l'enquête ...../...../.....

Bonjour, je suis membre de l'équipe d'évaluation du programme UNTFHS. Nous aimerions avoir votre opinion sur plusieurs sujets concernant les activités mise en œuvre dans votre localité. Vous êtes invité à répondre, à participer à des entretiens et/ou groupes de discussions d'une durée de 45 minutes à 1h30. Il n'est pas obligatoire de nous répondre et vous pouvez refuser de répondre à toute question, sans avoir à apporter de justification. Nous vous assurons que toutes les informations que vous nous donnerez seront traitées de manière totalement confidentielle et anonyme, nous ne vous demanderons pas votre nom ni vos coordonnées. Il ne sera pas possible à quiconque de relier les données à votre identité.

Si nous vous posons des questions auxquelles vous ne souhaitez pas répondre, faites-le nous savoir et nous passerons à la question suivante. Vous pouvez également arrêter cette discussion à tout moment.

Avez-vous des questions sur l'évaluation ou la discussion en ce moment ? Oui Non [ ]

Puis-je commencer la discussion maintenant ? Oui Non [ ]

**Tout d'abord, donnez-nous quelques informations de base sur vous;** (Ces informations seraient utilisées pour une analyse approfondie des résultats ventilés par ces paramètres suivants (âge, sexe, éducation, avoir des enfants, etc.)

#### Identité du groupe

Province	ville	site	Catégorie de bénéficiaires	Age	M	F	Total	Secteur/Thèmes abordés

#### Questions

Critères d'évaluation	Bénéficiaires
<b>Pertinence</b>	Dans quelle mesure les activités de chaque agence répondaient-elles aux besoins des partenaires institutionnels, des femmes, des enfants et des agences elles-mêmes ?
<b>Cohérence</b>	Dans quelle mesure les interventions du programme sont compatibles avec d'autres interventions dans le pays, les acteurs du secteur ou des institutions ?
<b>Efficacité</b>	Dans quelle mesure le programme a contribué au renforcement du cadre normatif de prévention de la migration non-ordonnée et de la prise en charge des personnes concernées ?
<b>Efficiencie</b>	En tenant compte des résultats attendus, dans quelle mesure les ressources allouées sur le plan financier, logistique et humain, ont permis de résoudre l'inadéquation entre l'offre des services de protection des droits des personnes migrantes et la demande manifestée par les détenteurs des droits que sont les migrants et les victimes de traite ?
<b>Durabilité</b>	Dans quelle mesure le programme a conduit les autorités nationales et les organisations de la société civile à s'approprier les instruments adoptés et les pratiques humanitaires en faveur notamment des demandeurs d'asile ou des enfants victimes d'exploitation économique ou sexuelle ?
<b>Impact</b>	Dans quelle mesure les interventions des quatre agences ont pu ou non améliorer le respect des droits de l'homme dans les services publics directement concernées par la migration et la traite au premier contact avec le migrant ?
<b>Egalité des sexes et Droits de l'homme</b>	Dans quelle mesure les principes de genre, de droits humains, de l'inclusion sociale et d'équité, y compris au niveau des communautés, ont-ils été dûment intégrés dans la conception et le suivi et rapportage du programme ?

#### Annexe 9 : Formulaire de consentement pour la participation des enfants

Bonjour, je m'appelle \_\_\_\_\_. Je fais partie de l'équipe d'évaluation du programme UNTFHS. Le but de notre recherche est de mieux comprendre 1) si le programme UNTFHS a su identifier vos besoins et y répondre de manière adéquate, et ; 2) si le programme a su répondre à temps à vos besoins.

Afin d'en savoir plus sur la réussite du programme, nous aimerions vous parler de vos expériences [familiales et individuelles]. Nous vous invitons à participer à une consultation car VOUS / VOTRE ENFANT faites partie d'une famille qui a été assistée par le programme UNTFHS. La discussion aura lieu en groupe pendant et durera entre 1h30 et 2h.

VOUS / VOTRE ENFANT peut choisir de ne pas participer à l'étude, et si vous vous inscrivez, vous pouvez choisir de quitter l'étude à tout moment. Il n'y aura pas de pénalité pour vous, votre famille ou votre communauté, et nous ne serons pas offensés. S'il y a une question à laquelle VOUS / VOTRE ENFANT veut ou non répondre pour une raison quelconque, vous n'avez pas à y répondre. Nous vous demanderons régulièrement de vous assurer que vous êtes toujours à l'aise avec votre participation. Il n'y aura pas de pénalité à sauter des questions ou décider que VOUS / VOTRE ENFANT voulez mettre fin à votre participation.

Nous ne partagerons aucune information avec quiconque, y compris votre famille, vos amis ou vos dirigeants communautaires. Personne, sauf les agents de recherche autorisés, ne pourra voir les conversations que VOUS ET VOTRE ENFANT avez avec le chercheur. Cela inclut les personnes de [nom de votre institution] et [nom de l'institution partenaire le cas échéant], dont le travail consiste à s'assurer que tout ce que vous dites est protégé.

La seule exception à la confidentialité est le cas où un participant révèle à notre personnel qu'il court un risque de préjudice immédiat ou d'exploitation sexuelle. Si nous apprenons qu'ils courent un risque de préjudice immédiat, nous les renverrons à l'UNICEF, ou à l'organisation appropriée dans votre région afin qu'ils puissent leur offrir leur assistance.

Nous utiliserons l'information que VOUS / VOTRE ENFANT, partageons avec nous au cours de ces entretiens pour aider à concevoir et créer un programme visant à améliorer la réponse aux situations d'urgence similaires.

Etes-vous d'accord de participer à cette étude ?

Consentement verbal obtenu :

Oui

Non

#### Annexe 10 : Guide de focus group organisé avec les filles et garçons (15-18 ans)

Date de l'enquête ...../...../.....




Bonjour, je membre de l'équipe d'évaluation du programme UNTFHS. Nous allons utiliser l'Outil « H » pour recueillir vos opinions. Vous êtes invité à répondre à participer à des entretiens et/ou groupes de discussions d'une durée de 45 minutes à 1h00. Nous allons tracer un H au centre d'une feuille de papier de tableau de conférence et écrire les titres suivants : Nom de l'intervention, Forces et succès, Faiblesses, difficultés et menaces, Suggestions d'améliorations.

Il n'est pas obligatoire de nous répondre et vous pouvez refuser de répondre à toute question, sans avoir à apporter de justification. Nous vous assurons que toutes les informations que vous nous donnerez seront traitées de manière totalement confidentielle et anonyme, nous ne vous demanderons pas votre nom ni vos coordonnées. Il ne sera pas possible à quiconque de relier les données à votre identité.

#### Identité du groupe

Province	ville	site	Catégorie de bénéficiaires	Age	M	F	Total	Secteur/Thèmes abordés

#### Questions

 <b>Forces et succès</b>	<b>Nom du programme/ projet (date)</b>	 <b>Faiblesses, difficultés et menaces</b>
	 <b>Suggestions d'améliorations</b>	

- Les enfants disent le nom de l'intervention évaluée dans la partie supérieure, au centre du H. L'on ajoute la date ainsi que le nombre et la description des enfants qui participent à l'évaluation « H » (par ex. cinq garçons et six filles âgés de 8 à 12 ans). Sous le symbole du smiley sourire, Les enfants citent les forces de la façon dont les filles et les garçons (de différents âges ou capacités) ont pris part aux différentes étapes de l'intervention du programme. Les enfants sont encouragés à évoquer et à partager des exemples de succès et à expliquer pourquoi ces exemples indiquent des forces ou des succès.
- Sous le symbole du smiley triste, Les enfants citent les faiblesses, les difficultés ou les menaces des moyens dont les filles et les garçons (de différents âges ou capacités) qui ont pris part à différentes étapes du cycle de l'intervention du programme et pourquoi ils considèrent que ce sont des faiblesses.
- Sous le symbole de l'ampoule, les enfants et les jeunes font des suggestions pour obtenir une participation utile et inclusive des enfants à différentes étapes de l'intervention.

#### **Annexe 11 : Fiche de consentement pour les parent/tuteur pour les participants de moins de 18 ans**

##### **CONSENTEMENT**

En signant ce formulaire, j'atteste :

- Que l'on m'a expliqué l'étude. Oui  Non
- Que l'on a répondu à toutes nos questions. Oui  Non
- Que les préjudices et les malaises que je pourrais subir ainsi que les bienfaits possibles de cette étude m'ont été expliqués. Oui  Non
- Que je comprends que j'ai le choix de ne pas laisser participer mon enfant à cette étude et de mettre fin à sa participation à n'importe quel moment. Oui  Non
- Que je comprends que je peux refuser que mon enfant participe à cette étude sans conséquences. Oui  Non
- Que j'ai le choix de ne pas laisser mon enfant répondre à toute question particulière. Oui  Non
- Que je suis libre de poser des questions, maintenant et à l'avenir, au participant de l'étude. Oui  Non
- Que j'ai été informé que les dossiers personnels de mon enfant resteront confidentiels. Oui  Non
- Que je comprends qu'aucun renseignement pouvant permettre d'identifier mon enfant ne sera diffusé ou imprimé sans mon consentement préalable. Oui  Non
- Que mon enfant et moi recevront une copie signée du formulaire de consentement. Oui  Non

Je consens par la présente à ce que mon enfant participe à l'étude :

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Nom de la personne qui a obtenu le consentement : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

## Annexe 12 : Guide d'entretien Individuels adressé aux chargés de programmes

### Questions d'ordre générale:

- Pouvez-vous décrire votre position et votre rôle au sein de votre organisation ? a. Depuis combien de temps occupez-vous le poste actuel ?
- b. Étiez-vous personnellement impliqué dans le programme UNTFHS ? Pour combien de temps ?
- c. Quel a été votre rôle dans le programme ?

Critères d'évaluation	Interviewés
	Chargés du programme à l'UNICEF
<b>Pertinence</b>	Dans quelle mesure les activités de chaque agence répondaient-elles aux besoins des partenaires institutionnels, des femmes, des enfants et des agences elles-mêmes ?
<b>Cohérence</b>	Dans quelle mesure les interventions du programme sont compatibles avec d'autres interventions dans le pays, les acteurs du secteur ou des institutions ?
<b>Efficacité</b>	Dans quelle mesure le programme a contribué au renforcement du cadre normatif de prévention de la migration non-ordonnée et de la prise en charge des personnes concernées ?
<b>Efficienc</b>	En tenant compte des résultats attendus, dans quelle mesure les ressources allouées sur le plan financier, logistique et humain, ont permis de résoudre l'inadéquation entre l'offre des services de protection des droits des personnes migrantes et la demande manifestée par les détenteurs des droits que sont les migrants et les victimes de traite ?
<b>Durabilité</b>	Dans quelle mesure le programme a conduit les autorités nationales et les organisations de la société civile à s'approprier les instruments adoptés et les pratiques humanitaires en faveur notamment des demandeurs d'asile ou des enfants victimes d'exploitation économique ou sexuelle ?
<b>Impact</b>	Dans quelle mesure les interventions des quatre agences ont pu ou non améliorer le respect des droits de l'homme dans les services publics directement concernées par la migration et la traite au premier contact avec le migrant ?
<b>Egalité des sexes et Droits de l'homme</b>	Dans quelle mesure les principes de genre, de droits humains, de l'inclusion sociale et d'équité, y compris au niveau des communautés, ont-ils été dûment intégrés dans la conception et le suivi et rapportage du programme ?

\* Cet outil n'est qu'un guide, les questions seront priorisées selon les informations reçues

### Clôture de l'entretien

- A votre avis, sur quoi devrait-on concentrer l'assistance future de votre organisation/institution pour les migrants ?
- Y a-t-il quelque chose que nous n'avons pas demandé mais qui, à votre avis, est important, veuillez le partager ?

Remerciez le répondant pour son temps et indiquer le fait que l'entretien a été utile.

**Annexe 13 : Guide d'entretien Individuels adressé aux Représentants Agences SNU**

Critères d'évaluation	Interviewés
	Représentant Agences SNU
<b>Pertinence</b>	Dans quelle mesure les activités de chaque agence répondaient-elles aux besoins des partenaires institutionnels, des femmes, des enfants et des agences elles-mêmes ?
<b>Cohérence</b>	Dans quelle mesure les interventions du programme sont compatibles avec d'autres interventions dans le pays, les acteurs du secteur ou des institutions ?
<b>Efficacité</b>	Dans quelle mesure le programme a contribué au renforcement du cadre normatif de prévention de la migration non-ordonnée et de la prise en charge des personnes concernées ?
<b>Efficienc</b>	En tenant compte des résultats attendus, dans quelle mesure les ressources allouées sur le plan financier, logistique et humain, ont permis de résoudre l'inadéquation entre l'offre des services de protection des droits des personnes migrantes et la demande manifestée par les détenteurs des droits que sont les migrants et les victimes de traite ?
<b>Durabilité</b>	Dans quelle mesure le programme a conduit les autorités nationales et les organisations de la société civile à s'approprier les instruments adoptés et les pratiques humanitaires en faveur notamment des demandeurs d'asile ou des enfants victimes d'exploitation économique ou sexuelle ?
<b>Impact</b>	Dans quelle mesure les interventions des quatre agences ont pu ou non améliorer le respect des droits de l'homme dans les services publics directement concernées par la migration et la traite au premier contact avec le migrant ?
<b>Egalité des sexes et Droits de l'homme</b>	Dans quelle mesure les principes de genre, de droits humains, de l'inclusion sociale et d'équité, y compris au niveau des communautés, ont-ils été dûment intégrés dans la conception et le suivi et rapportage du programme ?

**Annexe 14 : Guide d'entretien Individuels adressé aux Chargés de programmes des autres Agences des Nations Unies (OIM, UNHCR, UNICEF, UNODC...)**

Critères d'évaluation	Interviewés
	Chargés de Programmes des autres Agences des Nations Unies (OIM, UNHCR, UNICEF, UNODC...)
<b>Pertinence</b>	Dans quelle mesure les activités de chaque agence répondaient-elles aux besoins des partenaires institutionnels, des femmes, des enfants et des agences elles-mêmes ?
<b>Cohérence</b>	Dans quelle mesure les interventions du programme sont compatibles avec d'autres interventions dans le pays, les acteurs du secteur ou des institutions ?
<b>Efficacité</b>	Dans quelle mesure le programme a contribué au renforcement du cadre normatif de prévention de la migration non-ordonnée et de la prise en charge des personnes concernées ?
<b>Efficienc</b>	En tenant compte des résultats attendus, dans quelle mesure les ressources allouées sur le plan financier, logistique et humain, ont permis de résoudre l'inadéquation entre l'offre des services de protection des droits des personnes migrantes et la demande manifestée par les détenteurs des droits que sont les migrants et les victimes de traite ?
<b>Durabilité</b>	Dans quelle mesure le programme a conduit les autorités nationales et les organisations de la société civile à s'approprier les instruments adoptés et les pratiques humanitaires en faveur notamment des demandeurs d'asile ou des enfants victimes d'exploitation économique ou sexuelle ?
<b>Impact</b>	Dans quelle mesure les interventions des quatre agences ont pu ou non améliorer le respect des droits de l'homme dans les services publics directement concernées par la migration et la traite au premier contact avec le migrant ?
<b>Egalité des sexes et Droits de l'homme</b>	Dans quelle mesure les principes de genre, de droits humains, de l'inclusion sociale et d'équité, y compris au niveau des communautés, ont-ils été dûment intégrés dans la conception et le suivi et rapportage du programme ?

**Annexe 15 : Guide d'entretien Individuels adressé aux Structures de l'Etat**

Critères d'évaluation	Interviewés
	Structures de l'Etat
<b>Pertinence</b>	Dans quelle mesure les activités de chaque agence répondaient-elles aux besoins des partenaires institutionnels, des femmes, des enfants et des agences elles-mêmes ?
<b>Cohérence</b>	Dans quelle mesure les interventions du programme sont compatibles avec d'autres interventions dans le pays, les acteurs du secteur ou des institutions ?
<b>Efficacité</b>	Dans quelle mesure le programme a contribué au renforcement du cadre normatif de prévention de la migration non-ordonnée et de la prise en charge des personnes concernées ?
<b>Efficienc</b>	En tenant compte des résultats attendus, dans quelle mesure les ressources allouées sur le plan financier, logistique et humain, ont permis de résoudre l'inadéquation entre l'offre des services de protection des droits des personnes migrantes et la demande manifestée par les détenteurs des droits que sont les migrants et les victimes de traite ?
<b>Durabilité</b>	Dans quelle mesure le programme a conduit les autorités nationales et les organisations de la société civile à s'approprier les instruments adoptés et les pratiques humanitaires en faveur notamment des demandeurs d'asile ou des enfants victimes d'exploitation économique ou sexuelle ?
<b>Impact</b>	Dans quelle mesure les interventions des quatre agences ont pu ou non améliorer le respect des droits de l'homme dans les services publics directement concernées par la migration et la traite au premier contact avec le migrant ?
<b>Egalité des sexes et Droits de l'homme</b>	Dans quelle mesure les principes de genre, de droits humains, de l'inclusion sociale et d'équité, y compris au niveau des communautés, ont-ils été dûment intégrés dans la conception et le suivi et rapportage du programme ?

**Annexe 16 : Guide d'entretien Individuels adressé aux OSC/ONG**

Critères d'évaluation	Interviewés
	OSC/ONG
<b>Pertinence</b>	Dans quelle mesure les activités de chaque agence répondaient-elles aux besoins des partenaires institutionnels, des femmes, des enfants et des agences elles-mêmes ?
<b>Cohérence</b>	Dans quelle mesure les interventions du programme sont compatibles avec d'autres interventions dans le pays, les acteurs du secteur ou des institutions ?
<b>Efficacité</b>	Dans quelle mesure le programme a contribué au renforcement du cadre normatif de prévention de la migration non-ordonnée et de la prise en charge des personnes concernées ?
<b>Efficienne</b>	En tenant compte des résultats attendus, dans quelle mesure les ressources allouées sur le plan financier, logistique et humain, ont permis de résoudre l'inadéquation entre l'offre des services de protection des droits des personnes migrantes et la demande manifestée par les détenteurs des droits que sont les migrants et les victimes de traite ?
<b>Durabilité</b>	Dans quelle mesure le programme a conduit les autorités nationales et les organisations de la société civile à s'approprier les instruments adoptés et les pratiques humanitaires en faveur notamment des demandeurs d'asile ou des enfants victimes d'exploitation économique ou sexuelle ?
<b>Impact</b>	Dans quelle mesure les interventions des quatre agences ont pu ou non améliorer le respect des droits de l'homme dans les services publics directement concernées par la migration et la traite au premier contact avec le migrant ?
<b>Egalité des sexes et Droits de l'homme</b>	Dans quelle mesure les principes de genre, de droits humains, de l'inclusion sociale et d'équité, y compris au niveau des communautés, ont-ils été dûment intégrés dans la conception et le suivi et rapportage du programme ?

**Annexe 17 : liste des documents revus ( à ajouter)**

- GNUM 2011. Document d'orientation. Intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes aux évaluations – Vers un document d'orientation du GNUM
- Gouvernement du Gabon. Enquête gabonaise pour l'évaluation et le suivi de la pauvreté 2017, <http://www.unevaluation.org/document/detail/102>
- <https://journal-officiel.ga/17696-004-2021/>
- <https://journal-officiel.ga/17727-00236-pr-mjgscdh/>
- ILO 2020. Etude de pays. Potentiel de partenariats pour les compétences et la migration au Gabon 2020. Sabrina Foka et Patrick Werquin. Page 2.
- ILO 2020. Etude de pays. Potentiel de partenariats pour les compétences et la migration au Gabon 2020. Sabrina Foka et Patrick Werquin.
- Intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes aux évaluations – Vers un document d'orientation du GNUM
- Ministère de l'Economie et de la Relance, Direction Générale de la Statistique. Recensement Général de la Population et des Logements (RGPL) de 2013.
- Ministère de l'Economie et de la Relance, Direction Générale de la Statistique. Troisième Enquête Démographique et de Santé 2019-2021. <https://microdata.worldbank.org/index.php/catalog/5929>.
- OIM Gabon 2022. Elaboration du cadre de sécurité humaine. Rapport. Page 7.
- OIM-UNTFHS 2022. Elaboration du cadre de sécurité humaine. Rapport. Patrice LOKO
- ONU Gabon. Bureau du Coordinateur Résident du système des Nations Unies. Bilan commun pays 2022.
- ONU Gabon. Bureau du Coordinateur Résident du système des Nations Unies. Bilan commun pays 2022.
- Open Society Foundations, Les migrations internationales en Afrique centrale, 2020, p.98
- Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). (2017). Migratory Flows and Dynamics in West and Central Africa 2017.
- Perspectives économiques régionales, Fonds monétaire international, avril 2022.
- PNUD 2023. Rapport mondial sur le développement humain 2023-24.
- Source : Open Society Foundations, les migrations internationales en Afrique centrale, 2020, p.98



- UNESCO, 2005. « Migration de travail et protection des droits humains en Afrique (Gabon, le Niger, le Cameroun, le Bénin) ». Pour une ratification de la Convention Internationale pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille. Série UNESCO : Rapports par pays sur la ratification de la Convention des Nations Unies sur les droits des migrants. Par Dr Babacar Sall. SHS/2005/MC/8. P 44
- UNFPA 2018, Rapport d'examen national des cinq ans de la mise œuvre de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement au-delà de 2014.
- UNICEF procedures for ethical research involving children:  
[https://www.UNICEF.org/supply/files/ATTACHMENT\\_IV-UNICEF\\_Procedure\\_for\\_Ethical\\_Standards](https://www.UNICEF.org/supply/files/ATTACHMENT_IV-UNICEF_Procedure_for_Ethical_Standards)
- UNICEF, OIM, UNHCR, ONUDC 2023. Rapport de progrès N°02. Projet UNTFHS.
- UNODC. Série de Modules Universitaires. Trafic illicite de migrants 5. Le trafic illicite de migrants dans le contexte plus large de la migration et de ses facteurs. Page 3.
- UNODC. Série de Modules Universitaires. Trafic illicite de migrants 5. Le trafic illicite de migrants dans le contexte plus large de la migration et de ses facteurs.

**Annexe 18 : Liste des membres du groupe de référence de l'évaluation du programme UNTFHS**



TdRs Groupe de  
reference- Evaluatio